



Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close le 31 juillet 2025

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Geoff Weiss, premier vice-président, Relations avec les investisseurs et Mesure du rendement (416) 980-5093

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

TABLE DES MATIÈRES

Le présent document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le troisième trimestre de 2025 (T3/25), ainsi qu'avec notre Rapport annuel 2024 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion) disponible sur le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. D'autres informations financières peuvent être obtenues dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. La CIBC dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR). Veuillez vous référer au glossaire pour les termes liés à Bâle utilisés dans les documents.

La composition des mesures incluses dans le présent document et des informations à fournir, y compris le format des gabarits, est conforme aux lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), y compris la ligne directrice Normes de fonds propres, la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP), la ligne directrice Exigences de levier et la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

Tous les montants présentés dans le présent document sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

Index du rapport au titre du troisième pilier	1
IC1 : Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	3
IC2 : Indicateurs clés – Exigences de CTAP (au niveau du groupe de résolution)	4
AP1 : Aperçu de l'actif pondéré en fonction du risque (APR)	5
CMS1 : Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	6
CMS2 : Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	8
Variations de l'APR	11
LI1 : Écarts entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les catégories des états financiers et les catégories de risques réglementaires	12
LI2 : Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	13
VP1 : Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	14
CFP1 : Composition des fonds propres réglementaires	16
CFP2 : Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	18
Variations des fonds propres réglementaires	20
CTAP1 : Composition de la CTAP (au niveau du groupe de résolution)	21
CTAP3 : Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	22
CCyB1 : Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	24
RL1 : Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	27
RL2 : Modèle de divulgation commun du ratio de levier	27
RC1 : Qualité de crédit des actifs	28
RC2 : Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	30
RC3 : Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	31
RC4 : Approche standard (AS) – Expositions au risque de crédit et effets de l'ARC	32
RC5 : AS – Expositions par catégories d'actifs et par coefficient de pondération du risque	35
RC6 : Notation interne (NI) – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	40
RC10 : NI – Financement spécialisé et actions selon l'approche de la pondération simple des risques	55
RCC1 : Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	57
RCC3 : AS – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque	59
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	61
RCC5 : Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	71
RCC6 : Expositions sur dérivés de crédit	73
RCC8 : Expositions aux contreparties centrales	74
TITR1 : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	75
TITR2 : Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	77
TITR3 : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire	79
TITR4 : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur	82

TABLE DES MATIÈRES (suite)

RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

RM1 : Risque de marché selon l'approche standard	85
REC1 : Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	86
REC2 : Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	86
REC3 : Approche standard pour le REC (AS-REC)	86
REC4 : États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au REC selon l'AS-REC	86

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Informations fournies afin de répondre aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR)

Risque de crédit – Exposition en cas de défaut (ECD)	87
Risque de crédit – Concentration géographique	88
Risque de crédit – Profil des échéances	89
Risque de crédit associé aux dérivés	90
Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – Pertes	91
Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – Contrôles <i>ex-post</i>	92
Glossaire	93

RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

INDEX DU RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

L'index ci-dessous présente la liste des exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) qui sont actuellement en vigueur pour la CIBC, ainsi que ses établissements. Comme il est mentionné, les informations qui sont présentées dans notre Rapport annuel 2024, dans nos documents d'information financière supplémentaires du T3/25, et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2024 se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Le cadre de gestion du risque de crédit intégré à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF comprend des exigences relatives au risque de crédit de contrepartie, aux activités de titrisation, ainsi qu'au risque de non-règlement, les placements en actions dans des fonds et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %. Les montants présentés aux pages 87 à 92 du présent document et les renseignements contenus dans le Rapport annuel 2024 de la CIBC sont traités à titre d'expositions réglementaires ou d'APR liés au risque de crédit (c.-à-d. les informations sur le risque de crédit comprennent généralement une partie ou la totalité de ces montants, selon la nature des informations à fournir), alors que le Rapport au titre du troisième pilier présente une ventilation de ces montants de la page 1 à la page 86.

Sujet	Identifiant	Tableaux et fiches	Fréquence	Rapport au titre du troisième pilier	Rapport trimestriel du T3/25	Rapport annuel 2024		Information financière supplémentaire
						Pages		
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et de l'actif pondéré en fonction du risque (APR)	IC1	Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle	3	26-27	39-40		
	IC2	Indicateurs clés – Exigences de CTAP (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	4	26-27	39-40		
	APA	Approche de gestion du risque de la Banque					35, 45-52, 56-58, 60, 65, 68, 71, 73, 80-84	
Comparaison des APR modélisés et standard	AP1	Aperçu de l'APR	Trimestrielle	5				
	CMS1	Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle	6			38	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	CMS2	Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle	8			38	
	L11	Écarts entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les catégories d'états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle	12				
	L12	Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle	13				
Grèvement d'actifs	LIA	Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle	12-13			129	
	VP1	Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	Trimestrielle	14				
Rémunération	ENC	Grèvement d'actifs	Trimestrielle		42	74		
Composition des fonds propres et CTAP	REMA	Politique de rémunération	Annuelle					
	REM1	Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle					
	REM2	Paiements spéciaux	Annuelle					Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025
	REM3	Rémunération différée	Annuelle					
Mesures de contrôle macroprudentiel	CFP1	Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle	16				
	CFP2	Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle	18				
	CFPA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de CTAP admissibles ⁽¹⁾	Trimestrielle		25-27, 80	37, 39-40, 164		
	CTAP1	Composition de la CTAP (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle	21				
Ratio de levier	CTAP2	Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	s. o. ⁽²⁾				
	CTAP3	Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle	22				
Risque de crédit	BISM	Divulgaration des indicateurs de banque d'importance systémique mondiale (BISM)	Annuelle				22 (de notre rapport prudentiel trimestriel aux actionnaires du T1/25)	
	CCyB1	Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Trimestrielle	24				
Risque de crédit	RL1	Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle	27				
	RL2	Modèle de divulgation commun du ratio de levier	Trimestrielle	27				
Risque de crédit	RCA	Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle			57, 58, 59		
	RC1	Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle	28				
	RC2	Variations des stocks de prêts et de titres de créance en défaut	Trimestrielle	30				
	RCB	Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	28			58, 66, 79, 86-87, 120, 144	23-34
	RCC	Informations qualitatives sur les techniques d'ARC	Annuelle				58, 67, 154	
	RC3	Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle	31				
	RCD	Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle				62	
	RC4	AS – Expositions au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle	32				
	RC5	AS – Expositions par catégories d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle	35				

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

INDEX DU RAPPORT AU TITRE DU TROISIÈME PILIER (suite)

Sujet	Identifiant	Tableaux et fiches	Fréquence	Report au titre du troisième pilier	Report trimestriel du T3/25	Report annuel 2024	Information financière supplémentaire
				Pages			
Risque de crédit (suite)	RCE	Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle			38, 52, 57-61	
	RC6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD ⁽³⁾	Trimestrielle	40			
	RC7	NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur l'APR	Trimestrielle	s. o. ⁽⁴⁾			
	RC8	États des flux de l'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle	11			
	RC9	NI – Contrôle <i>ex-post</i> de la PD par portefeuille ⁽³⁾	Annuelle	s. o. ⁽⁵⁾			
	RC10	NI – Financement spécialisé et actions selon l'approche de la pondération simple des risques	Trimestrielle	55			
Risque de crédit de contrepartie	RCCA	Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie	Annuelle			58, 62, 79, 152, 154	
	RCC1	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie par approche	Trimestrielle	57			
	RCC3	AS – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération en fonction des risques	Trimestrielle	59			
	RCC4	NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD ⁽³⁾	Trimestrielle	61			
	RCC5	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle	71			
	RCC6	Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle	73			
	RCC7	États des flux de l'APR pour les expositions au RCC selon l'approche des modèles internes (AMI)	Trimestrielle	11			
	RCC8	Expositions aux contreparties centrales	Trimestrielle	74			
Titrisation ⁽⁶⁾	TITRA	Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle			43-44, 67, 117, 121, 144	
	TITR1	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle	75			
	TITR2	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle	77			
	TITR3	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle	79			
	TITR4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle	82			
Risque de marché	RMA	Informations qualitatives sur le risque de marché	Annuelle			68-69 s. o. ⁽⁷⁾	
	RMB	Informations qualitatives sur les banques utilisant l'approche des modèles internes (AMI)	Annuelle				
	RM1	Risque de marché selon l'AS	Trimestrielle	85			
	RM2	État des flux de l'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI	Trimestrielle	s. o. ⁽⁷⁾			
	RM3	Valeurs de l'AMI à des fins de négociation	Trimestrielle	s. o. ⁽⁷⁾			
	RM4	Comparaison des estimations de la valeur à risque (VaR) avec les profits/pertes	Trimestrielle	s. o. ⁽⁷⁾			
Risque lié au rajustement de la valeur du crédit	RECA	Informations qualitatives générales requises sur le REC	Annuelle			38-39, 47, 62, 130	
	REC1	Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	Trimestrielle	86			
	REC2	Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (AB-REC)	Trimestrielle	86			
	RECB	Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres REC (AS-REC)	Annuelle				38-39, 62
	REC3	Approche standard pour le REC (AS-REC)	Trimestrielle	86			
	REC4	États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au REC selon l'AS-REC	Trimestrielle	86			
Risque de liquidité	LIQA	Gestion du risque de liquidité	Annuelle			73-80	
	LIQ1	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle		43-44	75	
	LIQ2	Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle		44-45	77	
Risque opérationnel	ROA	Informations qualitatives générales sur le dispositif des banques en matière de risque opérationnel	Annuelle			80-82	
	RO1	Pertes historiques	Annuelle	s. o. ⁽⁵⁾			
	RO2	Indicateur opérationnel et sous-composantes	Annuelle	s. o. ⁽⁵⁾			
	RO3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	Annuelle	s. o. ⁽⁵⁾			
Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	IRRBB	Informations qualitatives et quantitatives sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB)	Annuelle			71-72	

(1) Le tableau du CFPA se trouve à l'adresse suivante : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/regulatory-capital-instruments.html>.

(2) La CIBC n'est pas une BISM.

(3) Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la perte en cas de défaut (PCD). Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements de prudence, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle de notre Rapport annuel 2024.

(4) Au 31 juillet 2025, l'utilisation de dérivés de crédit à réduit de néant l'APR lié aux prêts aux entreprises selon l'approche NI avancée.

(5) Le modèle de rapport RC9, RO1, RO2, RO3, ne doit être publié qu'une fois l'an. Se reporter au Rapport au titre du troisième pilier et au document Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires de la CIBC pour la période close le 31 octobre 2024, qui se trouvent sur notre site Web : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/quarterly-results.html>.

(6) Exclut les prêts hypothécaires titrisés au moyen de programmes soutenus par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, notamment la création de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) aux termes du Programme de TACH en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et du Programme d'Obligations hypothécaires du Canada. Ces expositions sont pondérées en fonction du risque dans le cadre de gestion du risque.

(7) La CIBC n'applique pas la méthode des modèles internes du risque de marché.

s. o. Sans objet.

IC1 : INDICATEURS CLÉS (AU NIVEAU DU GROUPE CONSOLIDÉ)

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
	a	b	c	d	e
Fonds propres disponibles (montants)					
1 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	46 616	45 795	46 213	44 516	43 784
2 Fonds propres de première catégorie	53 303	51 756	51 574	49 481	48 751
3 Total des fonds propres	61 338	60 697	59 114	56 809	56 145
Actif pondéré en fonction du risque (montants)					
4 Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	347 712	341 204	341 930	333 502	329 202
4a Total des APR (avant plancher)	347 712	341 204	341 930	333 502	329 202
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5 Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	13,4%	13,4%	13,5%	13,3%	13,3%
5b Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (%) (avant plancher)	13,4%	13,4%	13,5%	13,3%	13,3%
6 Ratio de fonds propres de première catégorie	15,3%	15,2%	15,1%	14,8%	14,8%
6b Ratio de fonds propres de première catégorie (avant plancher)	15,3%	15,2%	15,1%	14,8%	14,8%
7 Ratio du total des fonds propres	17,6%	17,8%	17,3%	17,0%	17,1%
7b Ratio du total des fonds propres (avant plancher)	17,6%	17,8%	17,3%	17,0%	17,1%
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des APR					
8 Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
9 Exigence relative à la réserve contracyclique ⁽¹⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
10 Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BISI	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
11 Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
12 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque ⁽²⁾	8,9%	8,9%	9,0%	8,8%	8,8%
Ratio de levier					
13 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 244 201	1 213 223	1 205 520	1 155 432	1 133 983
14 Ratio de levier (ligne 2 / ligne 13)	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%

(1) L'exigence pour réserve contracyclique propre à la banque de 0,04 % au T3/25 (0,04 % au T2/25) est le montant déterminé en fonction des expositions moyennes pondérées au secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

(2) Correspond à la ligne 5 ci-dessus moins l'exigence minimale réglementaire de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %.

IC2 : INDICATEURS CLÉS – EXIGENCES DE CTAP (AU NIVEAU DU GROUPE DE RÉOLUTION) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
	<u>a</u>	<u>b</u>	<u>c</u>	<u>d</u>	<u>e</u>
1 Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) disponible	114 311	109 803	107 533	101 062	99 150
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	347 712	341 204	341 930	333 502	329 202
3 Ratio de CTAP : CTAP en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	32,9%	32,2%	31,4%	30,3%	30,1%
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	1 244 201	1 213 223	1 205 520	1 155 432	1 133 983
5 Ratio de levier CTAP : CTAP en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	9,2%	9,1%	8,9%	8,7%	8,7%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du Financial Stability Board (FSB) sur la CTAP s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme CTAP externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme CTAP externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s. o.				

(1) À titre de banque d'importance systémique nationale (BISN), la CIBC doit respecter un ratio de CTAP cible fondé sur les risques (comprenant un ratio minimal de 21,5 % et la réserve pour stabilité intérieure applicable) et un ratio de levier CTAP de 7,25 %.
s. o. Sans objet.

AP1 : APERÇU DE L'APR ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T3/25		T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
	a	b	c	d	e	f
	APR	Exigences minimales de fonds propres	APR			
1 Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	251 128	20 090	248 223	248 957	243 106	244 923
2 dont : AS ⁽²⁾	22 860	1 829	23 177	24 047	23 822	22 725
3 dont : approche fondée sur les notations internes fondation (approche NI fondation)	42 793	3 423	39 507	38 748	38 212	40 699
4 dont : approche par critères de classement de l'autorité de contrôle	88	7	21	78	90	109
5 dont : approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)	185 387	14 831	185 518	186 084	180 982	181 390
6 Risque de crédit de contrepartie ⁽³⁾	12 192	975	11 231	11 539	10 167	8 917
7 dont : AS pour le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	423	34	351	378	338	242
8 dont : AMI	5 784	463	5 901	5 519	5 143	4 526
9 dont : autres RCC	5 985	478	4 979	5 642	4 686	4 149
10 REC	3 166	253	3 882	3 588	3 381	3 082
11 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence ⁽⁴⁾	2 464	197	2 371	2 341	2 160	2 131
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat ⁽⁴⁾	16	1	50	29	36	46
13 Risque de règlement	-	-	-	-	-	-
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	10 996	880	10 099	9 559	9 235	7 514
15 dont : approche NI	2 762	221	2 768	2 905	2 370	1 236
16 dont : approche fondée sur les notations externes (approche NE), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI)	4 490	359	3 574	3 317	3 193	3 071
17 dont : AS ⁽⁵⁾	3 744	300	3 757	3 337	3 672	3 207
18 Risque de marché	11 320	906	10 352	12 049	12 188	11 112
19 dont : AS	11 320	906	10 352	12 049	12 188	11 112
20 dont : AMI	-	-	-	-	-	-
21 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	-	-	-	-	-	-
22 Risque opérationnel	49 638	3 971	48 674	47 793	46 811	45 763
23 Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération des risques de 250 %)	6 792	544	6 322	6 075	6 418	5 714
24 Plancher de fonds appliqué (%)	67,5%		67,5%	67,5%	67,5%	67,5%
25 Ajustement relatif au plancher	-		-	-	-	-
26 s. o. pour les BSIN	-		-	-	-	-
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+25)	347 712	27 817	341 204	341 930	333 502	329 202

(1) Pour les variations de l'APR, se reporter au tableau « Variation de l'APR ».

(2) Comprend également l'APR de 1 374 M\$ (1 430 M\$ au T2/25) au titre de placements en actions détenus à des fins autres que de négociation.

(3) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

(4) Les placements en actions dans des fonds ne sont présentés qu'au tableau AP1.

(5) Comprend les expositions de titrisation pondérées en fonction des risques par l'application d'un coefficient de 1 250 %.

s. o. Sans objet.

CMS1 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD AU NIVEAU DU RISQUE

(en millions de dollars)

		T3/25			
		a	b	c	d
		APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	228 268	22 860	251 128	407 173
2	Risque de crédit de contrepartie	11 328	864	12 192	32 151
3	Rajustement de la valeur du crédit		3 166	3 166	3 166
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	5 828	5 168	10 996	21 772
5	Risque de marché	-	11 320	11 320	11 320
6	Risque opérationnel		49 638	49 638	49 638
7	APR résiduels		9 272	9 272	9 272
8	Total	245 424	102 288	347 712	534 492

(en millions de dollars)

		T2/25			
		a	b	c	d
		APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	225 046	23 177	248 223	398 777
2	Risque de crédit de contrepartie	10 444	787	11 231	28 651
3	Rajustement de la valeur du crédit		3 882	3 882	3 882
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	5 239	4 860	10 099	20 982
5	Risque de marché	-	10 352	10 352	10 352
6	Risque opérationnel		48 674	48 674	48 674
7	APR résiduels		8 743	8 743	8 743
8	Total	240 729	100 475	341 204	520 061

(en millions de dollars)

		T1/25			
		a	b	c	d
		APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	224 910	24 047	248 957	397 881
2	Risque de crédit de contrepartie	10 690	849	11 539	29 322
3	Rajustement de la valeur du crédit		3 588	3 588	3 588
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	5 339	4 220	9 559	21 608
5	Risque de marché	-	12 049	12 049	12 049
6	Risque opérationnel		47 793	47 793	47 793
7	APR résiduels		8 445	8 445	8 445
8	Total	240 939	100 991	341 930	520 686

CMS1 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD AU NIVEAU DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

		T4/24			
		a	b	c	d
		APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	219 284	23 822	243 106	391 023
2	Risque de crédit de contrepartie	9 357	810	10 167	24 326
3	Rajustement de la valeur du crédit	-	3 381	3 381	3 381
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	4 580	4 655	9 235	18 902
5	Risque de marché	-	12 188	12 188	12 188
6	Risque opérationnel	-	46 811	46 811	46 811
7	APR résiduels	-	8 614	8 614	8 614
8	Total	233 221	100 281	333 502	505 245

(en millions de dollars)

		T3/24			
		a	b	c	d
		APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	222 198	22 725	244 923	393 063
2	Risque de crédit de contrepartie	8 173	744	8 917	22 446
3	Rajustement de la valeur du crédit	-	3 082	3 082	3 082
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	3 242	4 272	7 514	6 729
5	Risque de marché	-	11 112	11 112	11 112
6	Risque opérationnel	-	45 763	45 763	45 763
7	APR résiduels	-	7 891	7 891	7 891
8	Total	233 613	95 589	329 202	490 086

CMS2 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD POUR LE RISQUE DE CRÉDIT AU NIVEAU DE LA CATÉGORIE D'ACTIFS

(en millions de dollars)

	T3/25			
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	5 023	1 252	6 275	5 039
dont : catégorisés comme banques multilatérales de développement (BMD)/entités du secteur public (ESP) selon l'AS	3 533	955	4 488	4 520
2 Banques et autres institutions financières	3 108	345	3 453	7 128
3 Obligations sécurisées	206	-	206	407
4 Capitaux propres	-	1 374	1 374	1 374
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	132 458	7 533	139 991	218 234
dont : soumises à l'approche NI fondation	39 479	-	39 479	41 704
dont : soumises à l'approche NI avancée	92 979	-	92 979	168 997
7 Clientèle de détail	72 634	4 581	77 215	134 166
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	20 478	2 788	23 266	27 886
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	11 189	642	11 831	16 183
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	40 967	1 151	42 118	90 097
8 Financement spécialisé	14 839	-	14 839	33 050
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	88	-	88	76
9 Autres	-	7 775	7 775	7 775
10 Total	228 268	22 860	251 128	407 173

(en millions de dollars)

	T2/25			
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	4 914	1 198	6 112	5 483
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 537	932	4 469	4 455
2 Banques et autres institutions financières	2 956	372	3 328	6 479
3 Obligations sécurisées	249	-	249	456
4 Capitaux propres	-	1 430	1 430	1 430
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	130 469	7 519	137 988	212 156
dont : soumises à l'approche NI fondation	36 302	-	36 302	39 962
dont : soumises à l'approche NI avancée	94 167	-	94 167	164 675
7 Clientèle de détail	72 944	4 777	77 721	134 350
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	21 177	3 010	24 187	28 676
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	11 220	627	11 847	16 093
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	40 547	1 140	41 687	89 581
8 Financement spécialisé	13 514	-	13 514	30 542
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	21	-	21	38
9 Autres	-	7 881	7 881	7 881
10 Total	225 046	23 177	248 223	398 777

(1) APR calculés selon l'approche standard intégrale (colonne d) : Total des APR en supposant que l'approche standard intégrale est appliquée au niveau des catégories d'actifs. Les chiffres présentés pour chaque catégorie d'actifs sont calculés uniquement à des fins de comparaison et ne représentent pas une exigence en vertu du dispositif de Bâle.

CMS2 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD POUR LE RISQUE DE CRÉDIT AU NIVEAU DE LA CATÉGORIE D'ACTIFS (suite)

(en millions de dollars)

	T1/25			
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	4 893	1 330	6 223	5 347
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 498	1 034	4 532	4 650
2 Banques et autres institutions financières	2 927	333	3 260	5 902
3 Obligations sécurisées	278	-	278	472
4 Capitaux propres	-	1 541	1 541	1 541
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	129 714	7 874	137 588	210 756
dont : soumises à l'approche NI fondation	35 541	-	35 541	39 981
dont : soumises à l'approche NI avancée	94 173	-	94 173	162 901
7 Clientèle de détail	73 423	4 851	78 274	135 107
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	20 773	2 984	23 757	28 211
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	11 689	675	12 364	16 087
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	40 961	1 192	42 153	90 809
8 Financement spécialisé	13 675	-	13 675	30 638
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	78	-	78	79
9 Autres	-	8 118	8 118	8 118
10 Total	224 910	24 047	248 957	397 881

(en millions de dollars)

	T4/24			
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	4 803	1 293	6 096	5 004
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 528	1 005	4 533	4 462
2 Banques et autres institutions financières	2 645	328	2 973	6 853
3 Obligations sécurisées	289	-	289	458
4 Capitaux propres	-	1 427	1 427	1 427
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	126 358	7 331	133 689	204 360
dont : soumises à l'approche NI fondation	35 177	-	35 177	39 564
dont : soumises à l'approche NI avancée	91 181	-	91 181	157 465
7 Clientèle de détail	72 199	4 747	76 946	135 182
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	19 749	2 981	22 730	27 450
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	12 122	627	12 749	16 102
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	40 328	1 139	41 467	91 630
8 Financement spécialisé	12 900	-	12 900	29 043
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	90	-	90	100
9 Autres	90	8 696	8 786	8 696
10 Total	219 284	23 822	243 106	391 023

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 8.

CMS2 – COMPARAISON DES APR MODÉLISÉS ET STANDARD POUR LE RISQUE DE CRÉDIT AU NIVEAU DE LA CATÉGORIE D'ACTIFS (suite)

(en millions de dollars)

	T3/24			
	a	b	c	d
	APR			
	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale ⁽¹⁾
1 Emprunteurs souverains	5 211	1 343	6 554	5 811
dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	3 754	1 049	4 803	4 656
2 Banques et autres institutions financières	2 466	270	2 736	4 527
3 Obligations sécurisées	301	-	301	396
4 Capitaux propres	-	1 322	1 322	1 322
5 Créances achetées	-	-	-	-
6 Entreprises	129 201	7 095	136 296	211 862
dont : soumises à l'approche NI fondation	37 933	-	37 933	47 612
dont : soumises à l'approche NI avancée	91 268	-	91 268	157 155
7 Clientèle de détail	72 333	4 469	76 802	133 406
dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	18 869	2 757	21 626	26 257
dont : autres prêts sur la clientèle de détail	12 320	595	12 915	15 976
dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	41 144	1 117	42 261	91 173
8 Financement spécialisé	12 686	-	12 686	27 513
dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	109	-	109	163
9 Autres	-	8 226	8 226	8 226
10 Total	222 198	22 725	244 923	393 063

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 8.

VARIATIONS DE L'APR

(en millions de dollars)

	T3/25 vs T2/25			T2/25 vs T1/25	T1/25 vs T4/24	T4/24 vs T3/24
		RC8				
		Détermination en vertu d'une approche NI	Détermination en vertu de toutes les approches ⁽¹⁾			
Risque de crédit						
1 Solde au début de la période	267 065	230 285	36 780	266 961	260 955	260 328
2 Montant de l'actif ⁽²⁾⁽³⁾	4 180	3 630	550	4 882	870	1 610
3 Qualité de l'actif ⁽³⁾⁽⁴⁾	254	254	-	1 365	1 368	767
4 Mises à jour des modèles ⁽⁵⁾	(818)	(818)	-	(520)	(245)	(862)
5 Méthodologie et politique ⁽⁶⁾	(336)	247	(583)	(687)	-	(1 868)
6 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7 Variations des taux de change	581	498	83	(5 183)	4 356	916
8 Autre	470	-	470	247	(343)	64
9 Solde à la fin de la période	271 396	234 096	37 300	267 065	266 961	260 955

		RCC7				
		Détermination en vertu d'une AMI	Détermination en vertu de toutes les approches ⁽⁷⁾			
Risque de crédit de contrepartie						
1 Solde au début de la période	15 113	5 901	9 212	15 127	13 548	11 999
2 Montant de l'actif ⁽²⁾	319	(141)	460	750	1 147	1 743
3 Qualité du crédit des contreparties ⁽⁴⁾	(127)	5	(132)	(278)	49	(267)
4 Mises à jour des modèles ⁽⁵⁾	(1)	(1)	-	-	-	-
5 Méthodologie et politique ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
6 Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7 Variations des taux de change	54	20	34	(486)	383	73
8 Autre	-	-	-	-	-	-
9 Solde à la fin de la période	15 358	5 784	9 574	15 113	15 127	13 548

Risque de marché						
1 Solde au début de la période	10 352			12 049	12 188	11 112
2 Variation des niveaux de risque ⁽⁸⁾	1 009			(1 697)	(209)	1 372
3 Mises à jour des modèles ⁽⁵⁾	(41)			-	70	(296)
4 Méthodologie et politique ⁽⁶⁾	-			-	-	-
5 Acquisitions et cessions	-			-	-	-
6 Variations des taux de change	-			-	-	-
7 Autre	-			-	-	-
8 Solde à la fin de la période	11 320			10 352	12 049	12 188

Risque opérationnel						
1 Solde au début de la période	48 674			47 793	46 811	45 763
2 Variation des niveaux de risque	964			881	982	1 048
3 Méthodologie et politique ⁽⁶⁾	-			-	-	-
4 Acquisitions et cessions	-			-	-	-
5 Solde à la fin de la période	49 638			48 674	47 793	46 811

(1) Comprend le risque de crédit en vertu de l'approche standard, les placements en actions dans des fonds en vertu de l'approche par transparence et de l'approche fondée sur le mandat, le risque de non-règlement, les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations externes (à l'exception de l'approche fondée sur les évaluations internes) et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

(2) A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes et de leur incidence connexe, y compris la durée et les REC.

(3) Certains soldes des périodes précédentes ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au T2/25.

(4) A trait aux variations de l'ARC et de la qualité du crédit de l'emprunteur/la contrepartie.

(5) Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

(6) Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur et aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

(7) Comprend le risque de crédit de contrepartie selon l'AS-RCC pour les dérivés de gré à gré non admissibles à l'AMI, ainsi que l'approche complète d'ARC des opérations de financement par titres (OFT), l'exposition aux contreparties centrales et les exigences de fonds propres pour les REC.

(8) Ont trait aux variations des positions ouvertes et à la volatilité du marché.

LI1 : ÉCARTS ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES CATÉGORIES DES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars)

	T3/25						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire ⁽²⁾	Éléments soumis au cadre du risque de crédit	Éléments soumis au cadre du risque de contrepartie	Éléments soumis au cadre de titrisation ⁽³⁾	Éléments soumis au cadre du risque de marché	Éléments non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à la déduction des fonds propres
ACTIFS							
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	19 101	19 101	19 101	-	-	-	-
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	36 086	36 086	36 086	-	-	-	-
Valeurs mobilières	274 997	274 760 ⁽⁴⁾	155 008	3 418	4 253	115 499	-
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	21 690	21 690	-	21 690	-	-	-
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	86 210	86 210	-	61 997	1 933	22 280	-
Prêts ⁽⁵⁾	581 644	581 644 ⁽⁶⁾	552 397	1 833	24 895	290	2 229
Autre							
Dérivés	34 614	34 614 ⁽⁷⁾	-	34 614	-	30 948	-
Immobilisations corporelles	3 274	3 274	3 274	-	-	-	-
Goodwill	5 422	5 422	-	-	-	-	5 422
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2 830	2 830	-	-	-	-	2 830
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	772	1 084	1 058	-	-	-	26
Actifs d'impôt différé	933	921	1 734	-	-	-	(813) ⁽⁸⁾
Autres actifs	34 682	34 642	18 295	9 584	120	5 702	1 425
Total de l'actif	1 102 255	1 102 278	786 953	133 136	31 201	174 719	11 119
PASSIFS							
Dépôts							
Particuliers	256 135	256 135	-	-	-	-	256 135
Entreprises et gouvernements	448 861	448 861	-	-	-	29 727	419 134
Banques	27 061	27 061	-	-	-	-	27 061
Emprunts garantis	60 615	60 615	-	-	-	-	60 615
	792 672	792 672	-	-	-	29 727	762 945
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	20 827	20 827	-	-	-	20 617	210
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	5 304	5 304	-	5 304	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	145 659	145 659	-	145 659	-	-	-
Autre							
Dérivés	36 552	36 552 ⁽⁷⁾	-	36 552	-	35 220	-
Passifs d'impôt différé	47	47	-	-	-	-	47
Autres passifs ⁽⁵⁾	30 619	30 642	-	-	-	3 507	27 135
	67 218	67 241	-	36 552	-	38 727	27 182
Titres secondaires	7 699	7 699	-	-	-	-	7 699
Total des passifs	1 039 379	1 039 402	-	187 515	-	89 071	798 036

(1) Les montants figurent dans plus d'une colonne s'ils sont soumis à plus d'un cadre de risque.

(2) Les filiales d'assurance de la CIBC, CIBC Cayman Reinsurance Limited (CIBC Cayman Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. Se reporter au tableau CFP2 pour plus de renseignements.

(3) Excluent les expositions de titrisation du portefeuille de négociation, lesquelles sont soumises au risque de marché.

(4) Les valeurs autres que du compte de négociation sont soumises au risque de crédit, à l'exception de certains titres adossés à des créances mobilières qui sont pondérés en fonction du risque en vertu du cadre de titrisation. Les titres donnés en tant que marge initiale ou en tant que contributions aux fonds de défaut des contreparties centrales sont soumis au risque de crédit et au risque de contrepartie.

(5) Comprennent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 8 M\$ dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements et d'acceptations de 8 M\$ dans les autres passifs.

(6) Les prêts autres que du compte de négociation ne sont soumis qu'au risque de crédit, à l'exception des prêts relatifs aux activités de titrisation qui sont pondérés en fonction du risque en vertu du cadre de titrisation.

(7) Les dérivés de négociation sont exposés au risque de crédit de contrepartie et au risque de marché.

(8) Comprend les passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles, aux actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et au goodwill qui servent de compensation aux montants déduits des fonds propres réglementaires.

LI2 : PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS DANS LES ÉTATS FINANCIERS

(en millions de dollars)

	T3/25				
	a	b	c	d	e
	Éléments soumis au :				
	Total ⁽¹⁾	Cadre du risque de crédit ⁽²⁾	Cadre de titrisation	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	1 091 159	786 953	31 201	133 136	174 719
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	241 366	-	-	187 515	89 071
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	849 793	786 953	31 201	(54 379)	85 648
4 Montants hors bilan ⁽³⁾	550 113	204 731	36 235	309 147	-
5 Écarts de valorisation	(355)	(355) ⁽⁴⁾	-	-	-
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 3	27 073	-	-	27 073	-
7 Écarts découlant de la prise en compte des provisions ⁽⁵⁾	4 109	4 109	-	-	-
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-	-	-	-
9 Majoration pour OFT ⁽⁶⁾	301 926	-	-	301 926	-
10 Écarts découlant de l'inclusion des expositions futures éventuelles et du multiplicateur alpha dans l'ECD des dérivés	5 094	-	-	5 094	-
11 Sûretés ⁽⁷⁾	(525 971)	-	-	(525 971)	-
12 Autre	(756)	(756)	-	-	-
13 Valeur réglementaire des expositions	1 211 026	994 682	67 436	62 890	85 648

(1) Le total de la colonne a ne correspondra pas à la somme des colonnes b à e dans la mesure où des éléments soumis à des exigences de fonds propres sont visés par plus d'un cadre.

(2) Comprend des expositions de 991 M\$ liées aux placements en actions dans des fonds.

(3) Comprend des expositions hors bilan au titre des engagements inutilisés, des transactions assimilées à des mises en pension de titres, des dérivés, des actifs de tiers liés à nos activités de courtage de premier rang et d'autres éléments hors bilan.

(4) Comprend les ajustements de base des couvertures de la juste valeur ayant une incidence sur les valeurs comptables, mais non sur les valeurs réglementaires des expositions.

(5) La valeur comptable des prêts est présentée nette du total de la provision pour pertes sur créances. À des fins réglementaires, seules les provisions pour les pertes sur prêts douteux (troisième stade) qui sont pondérées en fonction du risque selon l'approche standard sont compensées par les expositions.

(6) Les passifs au titre des transactions assimilées à des mises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(7) Comprennent principalement des sûretés aux fins des transactions assimilées à des mises en pension de titres, y compris celles réglées par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA).

VP1 : AJUSTEMENTS DE VALORISATION PRUDENTIELS (AVP)

(en millions de dollars)

	T3/25							
	a	b	c	d	e	f	g	h
	Actions	Taux d'intérêt	Devises	Crédit	Produits de base	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitudes en matière de liquidation, dont :	-	-	-	22	-	22	-	22
2 Valeur moyenne	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Coût de liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Concentration	-	-	-	22	-	22	-	22
5 Terminaison anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Risque de modélisation	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Coûts d'investissement et de financement						-	-	-
9 Marges de crédit constatées d'avance						-	-	-
10 Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Ajustement total	-	-	-	22	-	22	-	22

(en millions de dollars)

	T2/25							
	a	b	c	d	e	f	g	h
	Actions	Taux d'intérêt	Devises	Crédit	Produits de base	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitudes en matière de liquidation, dont :	-	-	-	19	-	19	-	19
2 Valeur moyenne	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Coût de liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Concentration	-	-	-	19	-	19	-	19
5 Terminaison anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Risque de modélisation	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Coûts d'investissement et de financement						-	-	-
9 Marges de crédit constatées d'avance						-	-	-
10 Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Ajustement total	-	-	-	19	-	19	-	19

(en millions de dollars)

	T1/25							
	a	b	c	d	e	f	g	h
	Actions	Taux d'intérêt	Devises	Crédit	Produits de base	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitudes en matière de liquidation, dont :	-	-	-	18	-	18	-	18
2 Valeur moyenne	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Coût de liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Concentration	-	-	-	18	-	18	-	18
5 Terminaison anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Risque de modélisation	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Coûts d'investissement et de financement						-	-	-
9 Marges de crédit constatées d'avance						-	-	-
10 Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Ajustement total	-	-	-	18	-	18	-	18

VP1 : AJUSTEMENTS DE VALORISATION PRUDENTIELS (AVP) (suite)

(en millions de dollars)

	T4/24							
	a	b	c	d	e	f	g	h
	Actions	Taux d'intérêt	Devises	Crédit	Produits de base	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitudes en matière de liquidation, dont :	-	-	-	4	-	4	-	4
2 Valeur moyenne	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Coût de liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Concentration	-	-	-	4	-	4	-	4
5 Terminaison anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Risque de modélisation	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Coûts d'investissement et de financement						-	-	-
9 Marges de crédit constatées d'avance						-	-	-
10 Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Ajustement total	-	-	-	4	-	4	-	4

(en millions de dollars)

	T3/24							
	a	b	c	d	e	f	g	h
	Actions	Taux d'intérêt	Devises	Crédit	Produits de base	Total	Dont : dans le portefeuille de négociation	Dont : dans le portefeuille bancaire
1 Incertitudes en matière de liquidation, dont :	-	-	-	3	-	3	-	3
2 Valeur moyenne	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Coût de liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Concentration	-	-	-	3	-	3	-	3
5 Terminaison anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Risque de modélisation	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Risque opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Coûts d'investissement et de financement						-	-	-
9 Marges de crédit constatées d'avance						-	-	-
10 Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Ajustement total	-	-	-	3	-	3	-	3

CFP1 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars)

		T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24	
		Renvois ⁽¹⁾					
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves							
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	17 042	A+B	17 085	17 193	17 170	17 047
2	Résultats non distribués	35 655	C	34 984	34 366	33 471	32 844
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	3 233	D	3 655	4 442	3 148	2 689
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (applicable uniquement aux sociétés qui ne sont pas constituées en société par actions)	-		-	-	-	-
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	120	E	120	127	119	105
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	56 050		55 844	56 128	53 908	52 685
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires							
7	Ajustements de valorisation prudentiels	22	Voir la note 2	19	18	4	3
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 338	F+G+H	5 316	5 552	5 360	5 324
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	2 448	I+J+AI	2 427	2 432	2 456	2 350
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	21	K	20	21	15	16
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	533	L	1 078	800	509	260
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues ⁽³⁾	-	Voir la note 2	-	-	-	-
13	Gains de titrisation découlant d'une vente	-		-	-	-	-
14	Profits et pertes attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	(11)	M+AH	158	1	1	17
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 083	N+O	1 024	1 086	1 045	928
16	Participations dans les actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	-	Voir la note 2	7	5	2	3
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires	-		-	-	-	-
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-		-	-	-	-
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	P+Q	-	-	-	-
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	-		-	-	-	-
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt différé correspondant)	-		-	-	-	-
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-		-	-	-	-
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	R+S	-	-	-	-
24	dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires	-		-	-	-	-
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	T	-	-	-	-
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF	-		-	-	-	-
27	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison de l'insuffisance des autres éléments de fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie pour couvrir les déductions	-		-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	9 434		10 049	9 915	9 392	8 901
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	46 616		45 795	46 213	44 516	43 784
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments							
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁽⁴⁾	6 669		5 942	5 341	4 946	4 949
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	6 669	U	5 942	5 341	4 946	4 949
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	-		-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	18	V	19	20	19	18
35	dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés	-		-	-	-	-
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	6 687		5 961	5 361	4 965	4 967
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires							
37	Participations dans les propres instruments des autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-		-	-	-	-
40	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes admissibles)	-		-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-		-	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison de l'insuffisance des fonds propres de deuxième catégorie pour couvrir les déductions	-		-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-		-	-	-	-
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie	6 687		5 961	5 361	4 965	4 967
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	53 303		51 756	51 574	49 481	48 751
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions							
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁽⁵⁾	7 212	W	8 284	7 000	6 920	6 889
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	-		-	-	-	-
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	18	X	18	19	17	24
49	dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés	-		-	-	-	-
	Autres	-		-	-	-	1
50	Provisions collectives	805	Y+Z	639	521	391	480
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	8 035		8 941	7 540	7 328	7 394

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

CFP1 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (suite)

(en millions de dollars)

		T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
	Renvois ⁽¹⁾					
52 Participations dans les instruments de fonds propres de deuxième catégorie détenus en propre	-	-	-	-	-	-
53 Participations croisées dans des instruments de fonds propres de deuxième catégorie et autres instruments de CTAP admissibles	-	-	-	-	-	-
54 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, d'entités financières et de sociétés d'assurances et autres instruments de CTAP admissibles émis par des BISM et des banques canadiennes désignées BISN qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-
54a Participations non significatives dans d'autres instruments de CTAP admissibles émis par des BISM et des banques canadiennes désignées BISN, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité : montant auparavant désigné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus les conditions	-	-	-	-	-	-
55 Participations significatives dans les fonds propres de banques, d'entités financières et de sociétés d'assurances et autres instruments de CTAP admissibles émis par des BISM et des banques canadiennes désignées BISN qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-	-
56 Autres déductions des fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-	-
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-	-
58 Fonds propres de deuxième catégorie	8 035	8 941	7 540	7 328	7 394	7 394
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	61 338	60 697	59 114	56 809	56 145	56 145
60 Total de l'APR	347 712	341 204	341 930	333 502	329 202	329 202
Ratios de fonds propres						
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'APR)	13,4%	13,4%	13,5%	13,3%	13,3%	13,3%
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'APR)	15,3%	15,2%	15,1%	14,8%	14,8%	14,8%
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'APR)	17,6%	17,8%	17,3%	17,0%	17,1%	17,1%
64 Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux BISM plus réserve applicable aux BISN, en pourcentage de l'APR)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65 dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66 dont : réserve contracyclique propre à l'institution ⁽⁶⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67 dont : réserve applicable aux BISM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67a dont : réserve applicable aux BISN	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'APR) ⁽⁷⁾	8,9%	8,9%	9,0%	8,8%	8,8%	8,8%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISN, le cas échéant) ⁽⁸⁾						
69 Ratio cible de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70 Ratio cible de fonds propres de première catégorie	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71 Ratio cible du total des fonds propres	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72 Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments de CTAP admissibles d'autres entités financières	218	AE+AF+AG+ Voir la note 9	275	438	314	434
73 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	959	AB+AC+AD	937	860	932	870
74 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt différé correspondant)	-	-	-	-	-	-
75 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 734	AA	1 568	1 545	1 611	1 392
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie						
76 Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	238	-	230	262	249	255
77 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	517	Y	507	514	516	482
78 Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche NI (avant application du plafond)	567	-	409	259	142	225
79 Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche NI	1 473	Z	1 444	1 446	1 399	1 402

(1) Renvois au bilan consolidé, se reporter au tableau CFP2.

(2) Non comptabilisé au bilan consolidé.

(3) Les provisions dans le calcul de l'insuffisance représentent les provisions pour pertes sur créances de premier stade, de deuxième stade et de troisième stade.

(4) Composés d'actions privilégiées admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUVN) et des billets avec remboursement de capital à recours limité.

(5) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUVN.

(6) L'exigence pour réserve contracyclique propre à la banque de 0,04 % au T3/25 (0,04 % au T2/25) est le montant déterminé en fonction de nos expositions moyennes pondérées du secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

(7) Correspond à la ligne 61 ci-dessus moins l'exigence minimale réglementaire de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %.

(8) Les taux cibles du BSIF ci-dessus représentent les exigences du premier pilier, qui ne comprennent pas la réserve pour stabilité intérieure que les BISN doivent détenir selon les exigences du BSIF. La RSI est actuellement établie à 3,5 %, alors qu'elle était de 3,0 % au 1^{er} novembre 2023.

(9) Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

CFP2 : RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DU BILAN

(en millions de dollars)

	T3/25		
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
			Dont
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	19 101	19 101	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	36 086	36 086	
Valeurs mobilières	274 997	274 760	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			-
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			95
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières			-
Autres valeurs mobilières			274 665
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	21 690	21 690	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	86 210	86 210	
Prêts ⁽³⁾	585 929	585 929	
Provision pour pertes sur créances	(4 285)	(4 285)	
Provision générale comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie			(238)
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie			(567)
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires			(3 480)
Dérivés	34 614	34 614	
Immobilisations corporelles	3 274	3 274	
Goodwill	5 422	5 422	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2 830	2 830	I
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	772	1 084	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			647
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill			9
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles			17
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières			24
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires			312
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			36
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières			39
Actifs d'impôt différé	933	921	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires			21
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)			-
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires			1 734
Passifs d'impôt différé liés au goodwill			(93)
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles			(399)
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies			(342)
Autres actifs			
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	1 425	1 425	N
Divers	33 257	33 217	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires			761
Divers			32 456
Total de l'actif	1 102 255	1 102 278	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

CFP2 : RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DU BILAN (suite)

(en millions de dollars)

	T3/25			
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire ⁽¹⁾	Dont	Renvois au tableau des fonds propres ⁽²⁾
Passif				
Dépôts	792 672	792 672		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	20 827	20 827		
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	5 304	5 304		
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	145 659	145 659		
Dérivés	36 552	36 552		
Passifs d'impôt différé	47	47		
Autres passifs ⁽³⁾	30 619	30 642		
Titres secondaires	7 699	7 699		
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie			7 212	W
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie			487	
Total du passif	1 039 379	1 039 402		
Capitaux propres				
Actions privilégiées et autres titres de participation	6 669	6 669		
Actions privilégiées et autres titres de participation inclus dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie			6 669	U
Actions ordinaires	16 867	16 867		A
Actions ordinaires – positions de trésorerie			-	
Actions ordinaires			16 867	
Surplus d'apport	175	175		B
Résultats non distribués	35 655	35 655		C
Profits et pertes attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC – à l'égard des passifs financiers à la juste valeur			89	M
Autres résultats non distribués			35 566	
Cumul des autres éléments du résultat global	3 233	3 233		D
Couvertures de flux de trésorerie			533	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net			(100)	AH
Divers			2 800	
Participations ne donnant pas le contrôle	277	277		
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires			120	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie			18	V
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie			18	X
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires			121	
Total des capitaux propres	62 876	62 876		
Total du passif et des capitaux propres	1 102 255	1 102 278		

(1) CIBC Cayman Re et CIBC vie sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Cayman Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au T3/25, au niveau de l'entité juridique, CIBC Cayman Re avait des actifs de 215 M\$ et des capitaux propres de 177 M\$, CIBC vie avait des actifs de 170 M\$ et des capitaux propres de 135 M\$.

(2) Se reporter au tableau CFP1.

(3) Comprennent les engagements de clients en vertu d'acceptations de 8 M\$ dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements et d'acceptations de 8 M\$ dans les autres passifs.

VARIATIONS DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires					
1 Solde d'ouverture	45 795	46 213	44 516	43 784	42 728
2 Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	-	-	-	46	45
3 Autre émission d'actions ordinaires	46	9	77	136	58
4 Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-
5 Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(100)	(109)	(63)	(90)	-
6 Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(428)	(381)	(257)	(329)	-
7 Dividendes et distributions	(986)	(988)	(1 002)	(922)	(912)
8 Résultat net applicable aux actionnaires	2 094	1 998	2 163	1 874	1 786
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global					
9 Écarts de change	80	(1 164)	882	140	50
10 Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	157	(11)	104	(55)	18
11 Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(545)	278	291	250	996
12 Variation de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(167)	157	(2)	(19)	59
13 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	53	(47)	19	143	172
14 Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	169	(157)	-	16	(32)
15 Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(43)	241	(168)	(142)	10
16 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires					
17 Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	(1)	1	(6)	1	(5)
18 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(59)	62	(41)	(117)	(186)
19 Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-
20 Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-
21 Ajustements de valorisation prudentiels	(3)	(1)	(14)	(1)	2
22 Divers ⁽¹⁾	554	(306)	(286)	(199)	(1 005)
23 Solde de clôture	46 616	45 795	46 213	44 516	43 784
Autres éléments de fonds propres de première catégorie					
24 Solde d'ouverture	5 961	5 361	4 965	4 967	5 117
25 Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	1 027	600	693	-	500
26 Rachats d'instruments de fonds propres	(300)	-	(300)	-	(650)
27 Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-
28 Divers, y compris les ajustements réglementaires	(1)	-	3	(2)	-
29 Solde de clôture	6 687	5 961	5 361	4 965	4 967
30 Total des fonds propres de première catégorie	53 303	51 756	51 574	49 481	48 751
Fonds propres de deuxième catégorie					
31 Solde d'ouverture	8 941	7 540	7 328	7 394	7 633
32 Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	1 250	-	-	1 000
33 Rachats d'instruments de fonds propres	(1 000)	-	-	-	(1 500)
34 Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-
35 Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-
36 Divers, y compris les ajustements réglementaires	94	151	212	(66)	261
37 Solde de clôture	8 035	8 941	7 540	7 328	7 394
38 Total des fonds propres	61 338	60 697	59 114	56 809	56 145

(1) La variation nette des couvertures de flux de trésorerie est incluse à la ligne 11, puis décomptabilisée à la ligne 22.

CTAP1 : COMPOSITION DE LA CTAP (AU NIVEAU DU GROUPE DE RÉOLUTION)

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
Éléments de CTAP liés aux fonds propres réglementaires et ajustements					
1 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	46 616	45 795	46 213	44 516	43 784
2 Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements de CTAP	6 687	5 961	5 361	4 965	4 967
3 Autres fonds propres de première catégorie non admissibles en tant que CTAP car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
4 Autres ajustements	-	-	-	-	-
5 Instruments d'autres fonds propres de première catégorie admissibles aux termes du dispositif de CTAP	6 687	5 961	5 361	4 965	4 967
6 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements de CTAP	8 035	8 941	7 540	7 328	7 394
7 Fraction amortie des instruments de deuxième catégorie quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-
8 Fonds propres de deuxième catégorie non admissibles en tant que CTAP car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
9 Autres ajustements	-	-	-	-	-
10 Instruments de deuxième catégorie admissibles aux termes du dispositif de CTAP	8 035	8 941	7 540	7 328	7 394
11 CTAP liée aux fonds propres réglementaires	61 338	60 697	59 114	56 809	56 145
Éléments de CTAP non liés aux fonds propres réglementaires					
12 Instruments de CTAP externes émis directement par la Banque et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-
13 Instruments de CTAP externes émis directement par la Banque et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la CTAP	53 124	49 211	48 628	44 376	43 042
14 dont : montant admissible en tant que CTAP après application des plafonds	-	-	-	-	-
15 Instruments de CTAP externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-	-
16 Engagements admissibles <i>ex-ante</i> visant à recapitaliser une BISM en résolution	-	-	-	-	-
17 CTAP liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	53 124	49 211	48 628	44 376	43 042
Éléments de CTAP non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements					
18 CTAP avant déductions	114 462	109 908	107 742	101 185	99 187
19 Déduction des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments admissibles à la CTAP (non applicable aux BISM et BISN à structure d'accueil)	s. o.				
20 Déduction d'investissements dans d'autres passifs CTAP propres à la CIBC	(151)	(105)	(209)	(123)	(37)
21 Autres ajustements de CTAP	-	-	-	-	-
22 CTAP libre après déductions	114 311	109 803	107 533	101 062	99 150
APR et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la CTAP					
23 Total de l'APR ajusté selon la manière autorisée par le régime CTAP	347 712	341 204	341 930	333 502	329 202
24 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 244 201	1 213 223	1 205 520	1 155 432	1 133 983
Ratios CTAP et réserves de fonds propres ⁽¹⁾					
25 Ratio CTAP (en pourcentage de l'APR, ajusté selon la manière autorisée par le régime CTAP) (%)	32,9%	32,2%	31,4%	30,3%	30,1%
26 Ratio de levier CTAP (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (%)	9,2%	9,1%	8,9%	8,7%	8,7%
27 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'APR) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de CTAP du groupe de résolution	8,9%	8,9%	9,0%	8,8%	8,8%
28 Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % de l'APR)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29 dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30 dont : réserve contracyclique propre à la Banque ⁽²⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
31 dont : réserve applicable aux BISN et BISM	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) À titre de BISN, la CIBC devra respecter un ratio de CTAP cible fondé sur les risques (comprenant un ratio minimal de 21,5 % et la réserve pour stabilité intérieure applicable) et un ratio de levier CTAP de 7,25 %.

(2) L'exigence pour réserve contracyclique propre à la banque de 0,04 % au T3/25 (0,04 % au T2/25) est le montant déterminé en fonction des expositions moyennes pondérées au secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

s. o. Sans objet.

CTAP3 : ENTITÉ DE RÉOLUTION – RANG DE CRÉANCIER AU NIVEAU DE L'ENTITÉ JURIDIQUE (1)(2)

(en millions de dollars)

T3/25						
Rang du créancier						
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1 Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables (3)	Autres passifs (4)	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	16 867	6 669	7 700	65 897	-	97 133
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	107	218	-	325
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	16 867	6 669	7 593	65 679	-	96 808
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	16 867	6 669	5 893 (5)	52 002	-	81 431
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	22 266	-	22 266
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	1 000	22 610	-	23 610
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	4 893	5 004	-	9 897
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 122	-	2 122
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	16 867	6 669	-	-	-	23 536

(en millions de dollars)

T2/25						
Rang du créancier						
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1 Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables (3)	Autres passifs (4)	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	16 929	5 942	8 700	58 599	-	90 170
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	7	-	76	244	-	327
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	16 922	5 942	8 624	58 355	-	89 843
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	16 922	5 942	5 924 (5)	48 400	-	77 188
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	21 051	-	21 051
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	20 537	-	20 537
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	5 924	4 726	-	10 650
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 086	-	2 086
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	16 922	5 942	-	-	-	22 864

(en millions de dollars)

T1/25						
Rang du créancier						
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1 Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables (3)	Autres passifs (4)	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	17 027	5 341	7 464	66 551	-	96 383
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	5	-	58	368	-	431
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	17 022	5 341	7 406	66 183	-	95 952
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	17 022	5 341	5 942 (5)	48 011	-	76 316
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	20 796	-	20 796
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	20 115	-	20 115
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	5 942	4 960	-	10 902
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 140	-	2 140
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	17 022	5 341	-	-	-	22 363

(1) Présenté pour la CIBC au niveau de l'entité juridique et, par conséquent, les instruments émis par des filiales et des structures d'accueil sont exclus.

(2) Les actions ordinaires sont présentées à leur valeur comptable, les actions privilégiées sont présentées à leur valeur attribuée, les dettes subordonnées et les créances requalifiables sont présentées à leur valeur nominale.

(3) Les instruments de créances requalifiables sont des passifs faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances Canada. Les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne. Bien que les instruments de créances requalifiables et les autres passifs non garantis de premier rang émis par des BISN du Canada soient de rang égal en cas de liquidation, seules les créances requalifiables peuvent être converties aux termes du régime de recapitalisation. Les créances requalifiables émises par les BISN du Canada sont admissibles comme CTAP en vertu de l'exemption de l'exigence de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la CTAP.

(4) Cette information n'est pas actuellement exigée par le BSIF.

(5) Comprend uniquement les titres secondaires admissibles comme FPNV.

CTAP3 : ENTITÉ DE RÉOLUTION – RANG DE CRÉANCIER AU NIVEAU DE L'ENTITÉ JURIDIQUE (suite) ⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars)

T4/24						
Rang du créancier						
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1 Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables ⁽³⁾	Autres passifs ⁽⁴⁾	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	17 011	4 946	7 516	61 496	-	90 969
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	2	-	64	434	-	500
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	17 009	4 946	7 452	61 062	-	90 469
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	17 009	4 946	5 936 ⁽⁵⁾	43 205	-	71 096
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	8 974	-	8 974
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	26 217	-	26 217
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	5 936	5 883	-	11 819
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 131	-	2 131
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	17 009	4 946	-	-	-	21 955

(en millions de dollars)

T3/24						
Rang du créancier						
	(rang le plus bas)				(rang le plus élevé)	
1 Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres titres de participation	Dettes subordonnées	Créances requalifiables ⁽³⁾	Autres passifs ⁽⁴⁾	Total
2 Fonds propres totaux et passifs, nets de l'ARC	16 919	4 949	7 516	60 642	-	90 026
3 Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	2	-	37	126	-	165
4 Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	16 917	4 949	7 479	60 516	-	89 861
5 Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que CTAP	16 917	4 949	5 963 ⁽⁵⁾	41 865	-	69 694
6 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à deux ans	-	-	-	12 465	-	12 465
7 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans, mais inférieure à cinq ans	-	-	-	22 652	-	22 652
8 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans, mais inférieure à dix ans	-	-	5 963	4 700	-	10 663
9 Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	2 048	-	2 048
10 Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	16 917	4 949	-	-	-	21 866

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 22.

CCyB1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT UTILISÉES DANS LE CALCUL DE L'EXIGENCE POUR RÉSERVE DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE PROPRE À LA BANQUE

(en millions de dollars)

	T3/25				
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contractyclique	Valeurs des expositions APR	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contractyclique
Ventilation géographique					
Australie	1,00	4 075	1 151		
Belgique	1,00	194	79		
Chili	0,50	465	194		
République tchèque	1,25	1	-		
Danemark	2,50	23	13		
France	1,00	6 818	450		
Allemagne	0,75	1 512	717		
Hong Kong	1,00	819	448		
Luxembourg	0,50	5 381	371		
Pays-Bas	2,00	1 737	695		
Norvège	2,50	196	44		
Corée du Sud	1,00	1	-		
Suède	2,00	646	274		
Royaume-Uni	2,00	15 734	2 532		
Somme ⁽²⁾		37 602	6 968		
Total ⁽³⁾		1 141 736	251 824	0,0%	141 ⁽⁴⁾

(en millions de dollars)

	T2/25				
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contractyclique	Valeurs des expositions APR	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contractyclique
Ventilation géographique					
Australie	1,00	4 855	1 104		
Belgique	1,00	21	6		
Chili	0,50	431	194		
République tchèque	1,25	1	-		
Danemark	2,50	26	15		
France	1,00	4 686	311		
Allemagne	0,75	1 541	679		
Hong Kong	1,00	799	450		
Luxembourg	0,50	4 173	333		
Pays-Bas	2,00	1 861	742		
Norvège	2,50	197	46		
Corée du Sud	1,00	1	-		
Suède	2,00	620	271		
Royaume-Uni	2,00	18 113	2 386		
Somme ⁽²⁾		37 325	6 537		
Total ⁽³⁾		1 132 146	249 275	0,0%	132 ⁽⁴⁾

(1) L'exigence pour réserve contractyclique propre à la banque de 0,04 % au T3/25 (0,04 % au T2/25) est le montant déterminé en fonction des expositions moyennes pondérées au secteur privé de territoires identifiés par le CBCB.

(2) Somme des expositions au risque de crédit du secteur privé ou des APR liés à ces expositions, respectivement, dans les territoires de compétence dont le taux de la réserve de fonds propres contractyclique est non nul.

(3) Total des expositions au risque de crédit du secteur privé ou des APR liés à ces expositions, respectivement, à travers tous les territoires de compétence auxquels la banque est exposée (y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contractyclique ou dont le taux est fixé à zéro) et valeur du taux de la réserve de fonds propres contractyclique propre à la banque et du montant qui en résulte.

(4) Calculé en multipliant le total de l'APR de 347 712 M\$ (341 204 M\$ au T2/25), par le taux de la réserve de fonds propres contractyclique propre à la banque.

CCyB1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT UTILISÉES DANS LE CALCUL DE L'EXIGENCE POUR RÉSERVE DE FONDS PROPRES CONTRACTYCLIQUE PROPRE À LA BANQUE (suite)

(en millions de dollars)

	T1/25				
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contractyclique	Valeurs des expositions APR	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contractyclique
Ventilation géographique					
Australie	1,00	5 183	1 069		
Belgique	1,00	49	16		
Chili	0,50	574	252		
République tchèque	1,25	1	-		
Danemark	2,50	10	6		
France	1,00	1 462	211		
Allemagne	0,75	1 398	591		
Hong Kong	1,00	972	499		
Luxembourg	0,50	4 017	349		
Pays-Bas	2,00	1 770	675		
Norvège	2,50	220	51		
Corée du Sud	1,00	2	1		
Suède	2,00	801	247		
Royaume-Uni	2,00	19 968	2 531		
Somme ⁽²⁾		36 427	6 498		
Total ⁽³⁾		1 125 994	249 911	0,0%	131

(en millions de dollars)

	T4/24				
	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contractyclique	Valeurs des expositions APR	Taux de la réserve de fonds propres contractyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾	Montant de la réserve de fonds propres contractyclique
Ventilation géographique					
Australie	1,00	5 636	1 160		
Belgique	1,00	58	22		
France	1,00	743	64		
Allemagne	0,75	1 090	507		
Hong Kong	1,00	981	497		
Luxembourg	0,50	2 870	319		
Pays-Bas	2,00	1 731	663		
Norvège	2,50	243	29		
Corée du Sud	1,00	5	-		
Suède	2,00	731	230		
Royaume-Uni	2,00	20 720	2 368		
Somme ⁽²⁾		34 808	5 859		
Total ⁽³⁾		1 042 843	242 881	0,0%	121

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 24.

CCyB1 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT UTILISÉES DANS LE CALCUL DE L'EXIGENCE POUR RÉSERVE DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE PROPRE À LA BANQUE (suite)

(en millions de dollars)

	T3/24			
	a	b	c	d
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique en %	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de l'exigence pour la réserve de fonds propres contracyclique	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque en % ⁽¹⁾
Ventilation géographique		Valeurs des expositions		Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
Australie	1,00	5 803	1 112	
Belgique	0,50	97	31	
France	1,00	1 294	77	
Allemagne	0,75	1 548	638	
Hong Kong	1,00	966	496	
Luxembourg	0,50	3 042	256	
Pays-Bas	2,00	1 472	571	
Norvège	2,50	246	32	
Corée du Sud	1,00	4	4	
Suède	2,00	955	275	
Royaume-Uni	2,00	20 033	2 196	
Somme ⁽²⁾		35 460	5 688	
Total ⁽³⁾		1 050 349	242 830	0,0%

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 24.

RL1 : COMPARAISON RÉSUMÉE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINIS DU RATIO DE LEVIER

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	1 102 255	1 090 143	1 082 464	1 041 985	1 021 407
2 Ajustement pour participations dans des banques, des sociétés financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	23	(2)	(18)	(19)	(18)
3 Ajustements pour expositions titrisées qui satisfont les normes opérationnelles pour la comptabilisation du transfert du risque	(2 439)	(2 536)	(2 675)	(3 389)	(3 852)
4 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions aux fins du ratio de levier	-	-	-	-	-
5 Ajustement pour instruments financiers dérivés	6 959	1 212	2 623	1 115	4 074
6 Ajustement pour OFT (c'est-à-dire actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	5 211	3 127	5 194	1 778	3 513
7 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	146 733	138 949	137 228	130 274	124 633
8 Autres ajustements	(14 541)	(17 670)	(19 296)	(16 312)	(15 774)
9 Expositions du ratio de levier	1 244 201	1 213 223	1 205 520	1 155 432	1 133 983

RL2 : MODÈLE DE DIVULGATION COMMUN DU RATIO DE LEVIER

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
Expositions au bilan					
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	957 324	938 908	936 448	901 391	891 410
2 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3 (Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 094)	(7 779)	(9 383)	(6 919)	(6 890)
4 (Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de première catégorie)	(9 445)	(9 891)	(9 914)	(9 391)	(8 884)
5 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	942 785	921 238	917 151	885 081	875 636
Expositions sur dérivés					
6 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	9 493	10 003	11 652	10 599	8 430
7 Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	32 080	29 700	29 543	26 950	25 955
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	2 281	3 323	3 593	3 399	2 909
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(2 281)	(3 323)	(3 593)	(3 399)	(2 909)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	41 573	39 703	41 195	37 549	34 385
Expositions sur OFT					
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	107 899	110 206	104 752	100 750	95 816
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(6 782)	(6 958)	(6 076)	(6 196)	(4 542)
14 Exposition au risque de contrepartie pour OFT	11 993	10 085	11 270	7 974	8 055
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur OFT (somme des lignes 12 à 15)	113 110	113 333	109 946	102 528	99 329
Autres expositions hors bilan					
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	467 196	450 318	445 447	430 273	415 295
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(320 463)	(311 369)	(308 219)	(299 999)	(290 662)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	146 733	138 949	137 228	130 274	124 633
Fonds propres et expositions totales					
20 Fonds propres de première catégorie	53 303	51 756	51 574	49 481	48 751
21 Total des expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	1 244 201	1 213 223	1 205 520	1 155 432	1 133 983
22 Ratio de levier	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%

RC1 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

(en millions de dollars)

		T3/25						
		a	b	c	d	e	f	g
					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Valeurs comptables brutes des			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale		
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes
1	Prêts	3 281	582 648	4 285	176	228	3 881	581 644
2	Titres de créance	502	200 125	63	37	25	1	200 564
2a	Autres placements ⁽²⁾	-	3	-	-	-	-	3
3	Expositions hors bilan ⁽³⁾	270	465 971	303	-	10	293	465 938
4	Total	4 053	1 248 747	4 651	213	263	4 175	1 248 149

(en millions de dollars)

		T2/25						
		a	b	c	d	e	f	g
					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Valeurs comptables brutes des			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale		
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes
1	Prêts	3 295	572 535	4 191	178	221	3 792	571 639
2	Titres de créance	438	200 713	33	11	22	-	201 118
2a	Autres placements ⁽²⁾	-	3	-	-	-	-	3
3	Expositions hors bilan ⁽³⁾	288	448 993	264	-	10	254	449 017
4	Total	4 021	1 222 244	4 488	189	253	4 046	1 221 777

(en millions de dollars)

		T1/25						
		a	b	c	d	e	f	g
					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		Valeurs comptables brutes des			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale		
	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations	Expositions en défaut	Expositions non défaillantes
1	Prêts	3 262	568 961	4 104	193	249	3 662	568 119
2	Titres de créance	468	200 000	37	12	25	-	200 431
2a	Autres placements ⁽²⁾	-	3	-	-	-	-	3
3	Expositions hors bilan ⁽³⁾	250	444 738	272	-	10	262	444 716
4	Total	3 980	1 213 702	4 413	205	284	3 924	1 213 269

(1) Pour les expositions selon l'AS, les provisions du troisième stade sont présentées dans la catégorie particulière et les provisions du premier et du deuxième stade sont présentées dans la catégorie générale.

(2) Les autres placements comprennent les placements en actions assujettis au cadre applicable au risque de crédit.

(3) Comprendent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition à notre gré, d'un montant de 198,6 G\$ (195,7 G\$ au T2/25).

RC1 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (suite)

(en millions de dollars)

		T4/24						
		a	b	c	d	e	f	g
					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		<u>Valeurs comptables brutes des</u>			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale		
		Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations				
		Valeur nette (a+b-c)						
1	Prêts	2 914	559 295	3 917	176	240	3 501	558 292
2	Titres de créance	457	192 464	36	12	24	-	192 885
2a	Autres placements ⁽²⁾	-	3	-	-	-	-	3
3	Expositions hors bilan ⁽³⁾	166	429 814	197	-	5	192	429 783
4	Total	3 537	1 181 576	4 150	188	269	3 693	1 180 963

(en millions de dollars)

		T3/24						
		a	b	c	d	e	f	g
					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS ⁽¹⁾		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
		<u>Valeurs comptables brutes des</u>			Réparties dans la catégorie réglementaire particulière	Réparties dans la catégorie réglementaire générale		
		Expositions en défaut	Expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations				
		Valeur nette (a+b-c)						
1	Prêts	2 757	551 312	3 920	187	251	3 482	550 149
2	Titres de créance	461	189 971	37	12	24	1	190 395
2a	Autres placements ⁽²⁾	-	4	-	-	-	-	4
3	Expositions hors bilan ⁽³⁾	339	414 747	198	-	5	193	414 888
4	Total	3 557	1 156 034	4 155	199	280	3 676	1 155 436

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 28.

RC2 : VARIATIONS DES STOCKS DE PRÊTS ET DE TITRES DE CRÉANCE EN DÉFAUT ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
	<u>a</u>	<u>b</u>	<u>c</u>	<u>d</u>	<u>e</u>
1 Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	4 021	3 980	3 537	3 557	3 580
2 Défauts sur prêts et titres de créance survenus depuis la dernière période	1 352	1 225	1 408	1 305	1 157
3 Montant remboursé ⁽²⁾	(709)	(445)	(540)	(500)	(619)
4 Retour à un état non défaillant	(162)	(206)	(160)	(184)	(141)
5 Montants radiés	(477)	(457)	(421)	(473)	(494)
6 Autres variations ⁽³⁾	28	(76)	156	(168)	74
7 Prêts et titres de créance en défaut à la fin de la période	4 053	4 021	3 980	3 537	3 557

(1) Comprend les expositions hors bilan.

(2) Comprend le produit de la cession de prêts.

(3) Comprend les variations découlant de fluctuations des taux de change.

RC3 : APERÇU DES TECHNIQUES D'ARC ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T3/25					T2/25				
	a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
1 Prêts	73 702	507 942	503 678	4 264	-	71 383	500 256	496 153	4 103	-
2 Titres de créance	170 755	29 809	5 877	23 932	-	173 415	27 703	5 013	22 690	-
3 Total ⁽³⁾	244 457	537 751	509 555	28 196	-	244 798	527 959	501 166	26 793	-
4 Dont les éléments en défaut ⁽⁶⁾	656	2 138	2 138	-	-	528	2 290	2 290	-	-

(en millions de dollars)

	T1/25					T4/24				
	a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
1 Prêts	68 933	499 186	495 379	3 807	-	67 889	490 403	486 885	3 518	-
2 Titres de créance	172 686	27 745	4 557	23 188	-	168 295	24 590	3 624	20 966	-
3 Total ⁽³⁾	241 619	526 931	499 936	26 995	-	236 184	514 993	490 509	24 484	-
4 Dont les éléments en défaut ⁽⁶⁾	595	1 752	1 752	-	-	533	2 010	2 010	-	-

(en millions de dollars)

	T3/24				
	a	b1	b	d	f
	Expositions non garanties : valeur comptable ⁽²⁾	Expositions garanties ⁽³⁾	Expositions garanties par des sûretés ⁽⁴⁾	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁽⁵⁾
1 Prêts	65 913	484 236	481 238	2 998	-
2 Titres de créance	166 482	23 913	3 021	20 892	-
3 Total ⁽³⁾	232 395	508 149	484 259	23 890	-
4 Dont les éléments en défaut ⁽⁶⁾	554	1 823	1 823	-	-

(1) Excluent les expositions hors bilan.

(2) Comprennent les expositions entièrement non garanties et la partie non garantie des expositions en partie garanties.

(3) Les montants tiennent compte de la pleine valeur comptable des expositions garanties par des sûretés ou des garanties financières.

(4) Tous les prêts hypothécaires à l'habitation sont compris dans les expositions garanties par des sûretés.

(5) Excluent les dérivés qui ne sont pas admissibles à la réduction des expositions aux fins des fonds propres réglementaires. Dans le cas d'expositions garanties par plus d'un type de valeurs, les expositions sont réduites des montants garantis par des sûretés, puis des garanties financières et des dérivés de crédit, le cas échéant.

(6) Nets de la provision pour pertes sur créances.

RC4 : AS – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	T3/25										
	a		b		c		d		e		f
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		APR et densité de l'APR				Densité de l'APR en %		
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR						
1 États et leurs banques centrales	6 397	162	6 718	261	298			4			
2 ESP	948	208	1 005	112	839			75			
3 BMD	582	-	582	-	116			20			
4 Banques	1 169	-	1 169	-	345			30			
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-			-			
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-			-			
6 Entreprises	6 649	3 502	6 454	1 303	6 961			90			
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	529	244	525	92	623			101			
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-			-			
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 253	98	1 253	39	1 374			106			
8 Clientèle de détail	3 536	16 860	3 536	4 308	3 412			43			
9 Immobilier	3 480	65	3 314	26	1 538			46			
dont : immobilier résidentiel général	2 867	-	2 740	-	968			35			
dont : immobilier résidentiel de rapport	181	-	166	-	83			50			
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-			-			
dont : immobilier commercial général	184	1	161	-	161			100			
dont : immobilier commercial de rapport	186	-	185	-	194			105			
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	62	64	62	26	132			150			
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-			-			
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-			-			
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	376	-	175	-	202			115			
13 Autres actifs ⁽³⁾	16 166	-	16 166	-	7 775			48			
14 Total	40 556	20 895	40 372	6 049	22 860			49			

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	T2/25										
	a		b		c		d		e		f
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		APR et densité de l'APR				Densité de l'APR en %		
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR						
1 États et leurs banques centrales	6 501	163	6 853	260	267			4			
2 ESP	920	150	977	92	813			76			
3 BMD	594	-	594	-	119			20			
4 Banques	1 390	-	1 390	-	372			27			
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-			-			
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-			-			
6 Entreprises	6 717	3 245	6 503	1 222	6 953			90			
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	529	224	525	81	622			103			
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-			-			
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 270	116	1 270	46	1 430			109			
8 Clientèle de détail	3 992	16 637	3 993	4 252	3 627			44			
9 Immobilier	3 451	43	3 276	17	1 506			46			
dont : immobilier résidentiel général	2 835	-	2 702	-	953			35			
dont : immobilier résidentiel de rapport	186	-	168	-	84			50			
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-			-			
dont : immobilier commercial général	183	1	160	-	160			100			
dont : immobilier commercial de rapport	186	-	185	-	193			104			
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	61	42	61	17	116			149			
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-			-			
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-			-			
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	384	3	178	2	209			116			
13 Autres actifs ⁽³⁾	18 664	-	18 664	-	7 881			42			
14 Total	43 883	20 357	43 698	5 891	23 177			47			

(1) Facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).

(2) Exclut les expositions en défaut liées aux titres de créance pondérées en fonction du risque de 0 %.

(3) Exclut les expositions déduites des fonds propres réglementaires.

RC4 : AS – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC (suite)

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	T1/25										
	a		b		c		d		e		f
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		APR et densité de l'APR						
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %					
1 États et leurs banques centrales	6 202	170	6 522	239	296	4					
2 ESP	1 001	199	1 066	86	890	77					
3 BMD	722	-	722	-	144	20					
4 Banques	1 250	-	1 250	-	333	27					
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-					
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-					
6 Entreprises	6 877	3 399	6 696	1 331	7 231	90					
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	598	264	592	91	695	102					
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-					
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 364	117	1 364	47	1 541	109					
8 Clientèle de détail	3 910	16 668	3 908	4 255	3 643	45					
9 Immobilier	3 722	58	3 542	24	1 632	46					
dont : immobilier résidentiel général	3 025	-	2 885	-	996	35					
dont : immobilier résidentiel de rapport	186	-	169	-	83	49					
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-					
dont : immobilier commercial général	255	1	233	1	233	100					
dont : immobilier commercial de rapport	211	-	210	-	218	104					
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	45	57	45	23	102	150					
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-					
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-					
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	415	2	192	2	220	113					
13 Autres actifs ⁽³⁾	20 437	-	20 437	-	8 117	40					
14 Total	45 900	20 613	45 699	5 984	24 047	47					

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	T4/24										
	a		b		c		d		e		f
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC		APR et densité de l'APR						
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %					
1 États et leurs banques centrales	5 760	161	6 074	254	289	5					
2 ESP	976	181	1 032	81	865	78					
3 BMD	696	-	696	-	139	20					
4 Banques	1 298	-	1 298	-	328	25					
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-					
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-					
6 Entreprises	6 432	3 448	6 182	1 303	6 699	89					
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	543	264	529	84	626	102					
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-					
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	1 000	113	1 000	45	1 427	137					
8 Clientèle de détail	3 811	16 030	3 808	4 094	3 404	43					
9 Immobilier	3 608	80	3 420	31	1 605	47					
dont : immobilier résidentiel général	2 920	4	2 777	1	970	35					
dont : immobilier résidentiel de rapport	185	-	165	-	82	50					
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-					
dont : immobilier commercial général	247	5	222	1	221	99					
dont : immobilier commercial de rapport	211	2	211	1	223	105					
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	45	69	45	28	109	149					
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-					
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-					
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	486	2	284	2	368	129					
13 Autres actifs ⁽³⁾	17 869	-	17 869	-	8 698	49					
14 Total	41 936	20 015	41 663	5 810	23 822	50					

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 32.

RC4 : AS – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ARC (suite)

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	T3/24							
	a	b	c		d	e		f
	Expositions avant prise en compte des FCEC ⁽¹⁾ et de l'ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et de l'ARC				APR et densité de l'APR	
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité de l'APR en %		
1 États et leurs banques centrales	5 869	37	6 282	198	295	5		
2 ESP	1 063	179	1 114	82	914	76		
3 BMD	676	-	676	-	135	20		
4 Banques	970	-	970	-	270	28		
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-		
5 Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-		
6 Entreprises	6 267	3 276	6 012	1 218	6 483	90		
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	553	253	548	84	647	102		
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-		
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	946	84	946	34	1 322	135		
8 Clientèle de détail	3 509	15 779	3 510	4 034	3 208	43		
9 Immobilier	3 483	94	3 289	36	1 556	47		
dont : immobilier résidentiel général	2 828	5	2 680	2	947	35		
dont : immobilier résidentiel de rapport	186	-	166	-	82	49		
dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	-		
dont : immobilier commercial général	223	8	198	2	199	100		
dont : immobilier commercial de rapport	202	3	201	1	215	106		
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments	44	78	44	31	113	151		
10 Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	-		
11 Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	-		
12 Expositions en défaut ⁽²⁾	460	2	251	2	317	125		
13 Autres actifs ⁽³⁾	17 417	-	17 417	-	8 225	47		
14 Total	40 660	19 451	40 467	5 604	22 725	49		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 32.

RC5 : AS – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T3/25																				Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et de l'ARC)							
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t		u	v	w	x	y	z	aa
	Coefficient de pondération du risque																											
Catégories d'actifs	0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
1 États et leurs banques centrales	6 652		12						39									276										6 979
2 ESP	53		122						255									687										1 117
3 BMD	-		582		-				-									-										582
4 Banques			1 046		-		-		37					-				25					61					1 169
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-					-				-					-					-
5 Obligations sécurisées			-		-		-		-					-				-					-					-
6 Entreprises			-		-		-		-					-				2 392					10					7 757
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-					-				607					10					617
dont : financement spécialisé			-		-		-		-					-				-					-					-
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	266		7															784					235				1 292	
8 Clientèle de détail		4 115												3 729														7 844
9 Immobilier			684	326	400	399	375	27	390		20		258	28				31	161	7	146		88				3 340	
dont : immobilier résidentiel général			684	326	358	381	375		366				250	28														2 740
dont : immobilier résidentiel de rapport					42	18		27	24		20			28						7								166
dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-	-		-		-	-														-
dont : immobilier commercial général			-		-		-		-		-		-	-				161										161
dont : immobilier commercial de rapport													8				31			146							185	
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments																							88					88
10 Prêts hypothécaires inversés					-	-		-			-																	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-	-	-	-							-
12 Expositions en défaut																		122					53					175
13 Autres actifs ⁽¹⁾	8 391		-															7 775									16 166	
14 Total	15 362	4 115	2 453	326	400	399	375	27	721	-	20	-	258	3 757	-	5 355	31	12 222	7	146	-	212	235	-	-	-	46 421	

Valeurs des expositions et FCEC appliqués aux expositions hors bilan, classés selon la tranche de risques des expositions converties

(en millions de dollars)

Coefficient de pondération du risque	T3/25			
	a	b	c	d
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	Moyenne pondérée des FCEC en % ⁽²⁾	Exposition après prise en compte des FCEC et de l'ARC
1 Moins de 40 %	19 300	12 539	26%	23 055
2 entre 40 % et 70 %	1 433	36	100%	1 401
3 entre 75 % et 80 %	2 605	4 496	26%	3 757
4 85 %	4 420	2 414	42%	5 355
5 entre 90 % et 100 %	12 223	1 326	45%	12 253
6 entre 105 % et 130 %	154	-	0%	153
7 150 %	194	64	41%	212
8 250 %	227	20	40%	235
9 400 %	-	-	-	-
10 1 250 %	-	-	-	-
11 Total des expositions	40 556	20 895	29%	46 421

(1) Excluent les expositions déduites des fonds propres réglementaires.

(2) Pondération basée sur les expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

RC5 : AS – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

	T2/25																											
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t		u	v	w	x	y	z	aa
	Coefficient de pondération du risque																											
Catégories d'actifs	0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et de l'ARC)	
1 États et leurs banques centrales	6 806		11						65									231					-				-	7 113
2 ESP	55		126						263										565				60				-	1 069
3 BMD	-		594		-				-										-				-				-	594
4 Banques			1 285		-		-		33					-				21				51				-	1 390	
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-					-				-				-				-	-	
5 Obligations sécurisées			-		-		-		-					-				-				-				-	-	
6 Entreprises			-						-			-			-	5 235		2 458			-	32				-	7 725	
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-						-			-			-			574				32				-	606	
dont : financement spécialisé			-						-					-				-				-				-	-	
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	264		7															789					256		-		1 316	
8 Clientèle de détail		4 266												3 979													-	8 245
9 Immobilier			671	326	400	394	362	28	389		20		255	28				32	161	5	144		78			-	3 293	
dont : immobilier résidentiel général			671	326	354	376	362		366				246						1							-	2 702	
dont : immobilier résidentiel de rapport					46	18		28	23		20			28							5					-	168	
dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-	-		-			-							-					-	-	
dont : immobilier commercial général			-		-	-		-	-		-			-				160								-	160	
dont : immobilier commercial de rapport													9					32			144					-	185	
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments																							78			-	78	
10 Prêts hypothécaires inversés					-	-																	-				-	
11 Titres adossés à des créances hypothécaires					-	-																	-				-	
12 Expositions en défaut																							57				-	180
13 Autres actifs ⁽¹⁾	10 783																	7 881								-	18 664	
14 Total	17 908	4 266	2 694	326	400	394	362	28	750		20		255	4 007		5 235		32	12 229	5	144		278	256		-	49 589	

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

	T2/25			
	a	b	c	d
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	Moyenne pondérée des FCEC en % ⁽²⁾	Exposition après prise en compte des FCEC et de l'ARC
1 Moins de 40 %	22 236	12 388	26%	25 988
2 entre 40 % et 70 %	1 454	35	100%	1 415
3 entre 75 % et 80 %	2 873	4 427	26%	4 007
4 85 %	4 334	2 240	44%	5 235
5 entre 90 % et 100 %	12 327	1 174	45%	12 261
6 entre 105 % et 130 %	154	-	0%	149
7 150 %	269	45	44%	278
8 250 %	236	48	40%	256
9 400 %	-	-	-	-
10 1 250 %	-	-	-	-
11 Total des expositions	43 883	20 357	40%	49 589

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 35.

RC5 : AS – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

	T1/25																														
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t		u	v	w	x	y	z	aa			
	Coefficient de pondération du risque																														
Catégories d'actifs	0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	de l'ARC				
1 États et leurs banques centrales	6 421		13						69									258									-	6 761			
2 ESP	59		124						279									617						73			-	1 152			
3 BMD	-		722		-				-									-									-	722			
4 Banques			1 156		-		-		32					-				17						45			-	1 250			
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-					-				-						-			-	-			
5 Obligations sécurisées			-		-		-		-					-				-						-			-	-			
6 Entreprises			-						-			-				5 389		2 614						24			-	8 027			
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-						-			-						659						24			-	683			
dont : financement spécialisé			-						-									-						-			-	-			
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	279		7															848						277		-	-	1 411			
8 Clientèle de détail		4 132												4 028				3									-	8 163			
9 Immobilier			803	326	441	398	369	27	391		26			255	28			46	228	5	155			68			-	3 566			
dont : immobilier résidentiel général			803	326	395	380	369		366					246				-									-	2 885			
dont : immobilier résidentiel de rapport					46	18		27	25			20									5						-	169			
dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-	-					-														-	-		
dont : immobilier commercial général			-		-	-			-			6							228								-	234			
dont : immobilier commercial de rapport														9				46				155					-	210			
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments																								68			-	68			
10 Prêts hypothécaires inversés					-	-			-					-													-	-			
11 Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-			-					-														-	-		
12 Expositions en défaut																			140					54			-	194			
13 Autres actifs ⁽¹⁾	12 319		-															8 118									-	20 437			
14 Total	19 078	4 132	2 825	326	441	398	369	27	771		26			255	4 056			- 5 389	46	12 843	5	155			- 264	277		-	-	-	51 683

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

	T1/25			
	a	b	c	d
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	Moyenne pondérée des FCEC en % ⁽²⁾	Exposition après prise en compte des FCEC et de l'ARC
1 Moins de 40 %	23 494	12 481	26%	27 200
2 entre 40 % et 70 %	1 492	80	39%	1 448
3 entre 75 % et 80 %	2 938	4 371	26%	4 056
4 85 %	4 435	2 252	42%	5 389
5 entre 90 % et 100 %	12 870	1 323	147%	12 889
6 entre 105 % et 130 %	163	-	50%	160
7 150 %	250	59	42%	264
8 250 %	258	47	39%	277
9 400 %	-	-	-	-
10 1 250 %	-	-	-	-
11 Total des expositions	45 900	20 613	50%	51 683

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 35.

RC5 : AS – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

	T4/24																				Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et de l'ARC)							
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t		u	v	w	x	y	z	aa
	Coefficient de pondération du risque																											
Catégories d'actifs	0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
1 États et leurs banques centrales	5 993		12						72									251				-					-	6 328
2 ESP	60		113						261									611				68					-	1 113
3 BMD	-		696		-				-									-				-					-	696
4 Banques			1 225		-		-		21					-				12				40					-	1 298
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-					-				-				-					-	-
5 Obligations sécurisées			-		-		-		-					-				-				-					-	-
6 Entreprises			-						-					-		- 5 337		2 123				- 25					-	7 485
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-						-					-			588					25					-	613
dont : financement spécialisé			-						-					-								-					-	-
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	-		7															780					258	-			-	1 045
8 Clientèle de détail		4 203												3 696				3									-	7 902
9 Immobilier			740	299	433	398	364	27	382		24		254	28				- 33	219	5	172		73			-	3 451	
dont : immobilier résidentiel général			740	299	388	381	364		359				247	28				-	33	219	5	172		73			-	2 778
dont : immobilier résidentiel de rapport					45	17		27	23		20			28						5							-	165
dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-	-		-		-	-						-							-	-
dont : immobilier commercial général			-		-		-		-		- 4			-				219									-	223
dont : immobilier commercial de rapport													7					33			172						-	212
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments																						73					-	73
10 Prêts hypothécaires inversés					-	-		-																			-	-
11 Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-	-	-	-						-	-
12 Expositions en défaut																		118					168				-	286
13 Autres actifs ⁽¹⁾	9 173		-															8 696									-	17 869
14 Total	15 226	4 203	2 793	299	433	398	364	27	736		24		254	3 724		- 5 337	33	12 813	5	172		- 374	258				-	47 473

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

Coefficient de pondération du risque	T4/24			
	a	b	c	d
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	Moyenne pondérée des FCEC en % ⁽²⁾	Exposition après prise en compte des FCEC et de l'ARC
1 Moins de 40 %	19 700	12 262	26%	23 352
2 entre 40 % et 70 %	1 453	76	39%	1 405
3 entre 75 % et 80 %	2 716	3 941	26%	3 724
4 85 %	4 451	2 554	42%	5 337
5 entre 90 % et 100 %	12 839	1 093	147%	12 846
6 entre 105 % et 130 %	179	2	50%	177
7 150 %	354	71	42%	374
8 250 %	240	46	39%	258
9 400 %	-	-	-	-
10 1 250 %	-	-	-	-
11 Total des expositions	41 932	20 045	42%	47 473

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 35.

RC5 : AS – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite)

(en millions de dollars)

	T3/24																				Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et de l'ARC)							
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t		u	v	w	x	y	z	aa
	Coefficient de pondération du risque																											
Catégories d'actifs	0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
1 États et leurs banques centrales	6 147		12						61									256				4					6 480	
2 ESP	62		159						269									621				85					1 196	
3 BMD	-		676		-				-									-				-					676	
4 Banques			888		-		-		31					-				-				51					970	
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-		-		-		-					-				-				-					-	
5 Obligations sécurisées			-		-		-		-					-				-				-					-	
6 Entreprises			-						-					-		- 5 102		2 098				- 30					7 230	
dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières			-						-					-			602					30					632	
dont : financement spécialisé			-						-					-								-					-	
7 Titres secondaires, capitaux propres et autres fonds propres	-		7															741					232				980	
8 Clientèle de détail		4 084												3 458				2									7 544	
9 Immobilier			723	226	424	398	368	27	379	-	20	-	257	28			- 22	200	5	173		75				3 325		
dont : immobilier résidentiel général			723	226	378	381	368		356				- 250				-					-					2 682	
dont : immobilier résidentiel de rapport					46	17		27	23		20			28					5			-					166	
dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-	-		-		-	-								-					-	
dont : immobilier commercial général			-		-		-		-		-		-	-				200				-					200	
dont : immobilier commercial de rapport													7				22			173		-					202	
dont : acquisition de terrains et construction de bâtiments																						75					75	
10 Prêts hypothécaires inversés					-	-		-					-					-				-					-	
11 Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-	-	-	-	-					-	
12 Expositions en défaut																		122				131					253	
13 Autres actifs ⁽¹⁾	9 193		-															8 224									17 417	
14 Total	15 402	4 084	2 465	226	424	398	368	27	740	-	20	-	257	3 486	-	5 102	22	12 264	5	173	-	376	232	-	-	-	46 071	

Valeurs des expositions et des FCEC appliqués aux expositions hors bilan, catégorisés selon la tranche de risque des expositions converties.

(en millions de dollars)

Coefficient de pondération du risque	T3/24			
	a	b	c	d
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	Moyenne pondérée des FCEC en % ⁽²⁾	Exposition après prise en compte des FCEC et de l'ARC
1 Moins de 40 %	19 350	11 960	25%	22 999
2 entre 40 % et 70 %	1 460	81	40%	1 412
3 entre 75 % et 80 %	2 502	3 834	26%	3 486
4 85 %	4 306	2 417	41%	5 102
5 entre 90 % et 100 %	12 280	1 091	145%	12 286
6 entre 105 % et 130 %	181	3	33%	178
7 150 %	356	80	41%	376
8 250 %	226	17	41%	232
9 400 %	-	-	-	-
10 1 250 %	-	-	-	-
11 Total des expositions	40 661	19 483	34%	46 071

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 35.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée	T3/25											
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements												
Prêts aux entreprises												
0,00 à <0,15	16 429	9 450	57	21 856	0,06	2 596	25	2,2	2 618	12	4	
0,15 à <0,25	19 551	10 379	52	24 942	0,19	4 676	39	2,1	8 190	33	19	
0,25 à <0,50	17 018	9 456	53	22 009	0,34	3 606	39	1,9	9 497	43	29	
0,50 à <0,75	17 629	9 055	44	21 594	0,58	3 380	39	1,9	12 118	56	49	
0,75 à <2,50	35 879	16 039	43	42 811	1,11	6 733	41	2,0	32 896	77	194	
2,50 à <10,00	11 680	5 080	45	13 977	3,52	25 557	39	1,9	14 641	105	194	
10,00 à <100,00	4 356	835	51	4 781	19,19	664	46	1,7	10 048	210	439	
100,00 (Défaut)	1 287	125	44	1 342	100,00	714	37	2,1	3 132	233	269	
	123 829	60 419	49	153 312	2,27	47 926	38	2,0	93 140	61	1 197	1 415
Financement spécialisé aux entreprises												
0,00 à <0,15	411	851	70	1 008	0,07	14	30	1,2	107	11	-	
0,15 à <0,25	2 658	3 409	56	4 554	0,19	96	29	2,9	1 353	30	3	
0,25 à <0,50	3 141	2 402	51	4 373	0,34	92	26	3,1	1 664	38	4	
0,50 à <0,75	4 743	4 419	48	6 859	0,58	160	28	3,1	3 454	50	11	
0,75 à <2,50	7 814	5 602	45	10 351	1,00	238	30	2,7	6 636	64	32	
2,50 à <10,00	715	635	45	1 001	2,73	49	33	1,9	906	91	9	
10,00 à <100,00	325	84	68	382	27,95	9	31	2,6	624	163	34	
100,00 (Défaut)	131	7	81	137	100,00	3	25	2,1	7	5	41	
	19 938	17 409	50	28 665	1,53	661	29	2,8	14 751	51	134	75
Prêts aux entités souveraines												
0,00 à <0,15	196 662	18 367	55	206 770	0,02	1 526	8	2,3	4 111	2	4	
0,15 à <0,25	369	115	62	439	0,22	71	30	3,0	142	32	-	
0,25 à <0,50	71	48	61	101	0,34	52	47	2,2	59	58	-	
0,50 à <0,75	176	34	29	185	0,58	33	26	2,4	74	40	-	
0,75 à <2,50	89	65	50	121	1,02	42	29	2,8	72	60	-	
2,50 à <10,00	48	36	46	64	3,09	164	32	1,6	54	84	1	
10,00 à <100,00	6	1	72	7	25,80	7	26	1,1	9	129	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	100,00	1	27	2,5	-	-	-	
	197 421	18 666	55	207 687	0,02	1 896	8	2,3	4 521	2	5	1
Prêts aux banques ⁽⁶⁾												
0,00 à <0,15	3 817	31	58	3 835	0,01	23	5	2,9	37	1	-	

(1) Exclut les expositions au risque de crédit qui sont soumises au cadre de titrisation.

(2) Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le crédit du débiteur et du garant est évalué. Dans les situations où un débiteur possède un encours dans plusieurs expositions, ces expositions sans garantie tiennent compte de la PD du débiteur alors que les expositions garanties tiennent compte de la PD du tiers. Dans ces situations, le débiteur apparaîtra à deux reprises dans les deux tranches de PD.

(3) En années.

(4) L'utilisation de dérivés de crédit a réduit de néant l'APR lié à l'exposition aux entreprises selon l'approche NI avancée (néant au T2/25).

(5) Les montants des pertes attendues sont calculés aux fins des fonds propres réglementaires selon nos données historiques prévues tout au long du cycle et ne tiennent pas compte des informations prospectives. Les montants des provisions représentent les montants des provisions pour pertes sur créances de premier, deuxième et troisième stades calculées selon l'IFRS 9, et tiennent compte des informations prospectives. Les pertes attendues et les provisions sont deux données qui entrent dans le calcul de l'insuffisance de l'encours des provisions par rapport aux pertes attendues (le cas échéant) à déduire des fonds propres réglementaires.

(6) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés sur une base après la prise en considération des FCEC en utilisant l'approche NI avancée.

(7) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés sur une base après la prise en considération des FCEC en utilisant l'approche NI fondation.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Prêts aux entreprises												
0,00 à <0,15	18 015	29 025	37	28 847	0,08	571	31	1,9	5 339	19	7	
0,15 à <0,25	14 227	23 669	39	23 460	0,18	613	36	2,4	8 535	36	15	
0,25 à <0,50	8 665	11 357	37	12 913	0,34	400	36	2,4	6 692	52	16	
0,50 à <0,75	6 645	6 532	39	9 170	0,58	262	36	2,4	5 834	64	19	
0,75 à <2,50	7 501	8 603	40	10 957	1,02	408	30	2,6	7 258	66	34	
2,50 à <10,00	2 622	3 141	44	4 000	3,55	880	29	2,7	3 705	93	43	
10,00 à <100,00	643	589	39	874	18,44	46	32	2,0	1 359	155	50	
100,00 (Défaut)	192	70	34	215	100,00	20	37	1,6	688	320	30	
	58 510	82 986	38	90 436	0,88	3 200	33	2,3	39 410	44	214	222
Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾												
0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
Prêts aux banques												
0,00 à <0,15	8 062	4 608	71	11 334	0,06	327	42	1,4	1 949	17	3	
0,15 à <0,25	51	688	60	461	0,20	39	44	1,1	151	33	-	
0,25 à <0,50	165	475	39	349	0,34	23	45	2,1	188	54	1	
0,50 à <0,75	56	45	68	87	0,58	10	45	0,8	47	54	-	
0,75 à <2,50	33	71	42	63	1,16	15	45	1,0	54	86	-	
2,50 à <10,00	3	243	71	175	5,53	45	45	1,9	273	156	4	
10,00 à <100,00	1	-	-	1	10,28	2	45	0,2	2	200	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	8 371	6 130	67	12 470	0,16	461	43	1,4	2 664	21	8	2

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de détail

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	37 458	-	s. o.	37 458	0,01	23 851	6	s. o.	444	1	1	
0,15 à <0,25	849	-	-	849	0,17	5 322	27	s. o.	112	13	1	
	38 307	-	-	38 307	0,02	29 173	6	s. o.	556	1	2	15

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)

0,00 à <0,15	120 931	67 095	42	149 417	0,07	740 716	22	s. o.	6 728	5	24	
0,15 à <0,25	15 477	7 031	89	21 726	0,17	48 825	25	s. o.	2 215	10	9	
0,25 à <0,50	67 630	6 938	38	70 293	0,34	274 809	22	s. o.	10 837	15	58	
0,50 à <0,75	26 350	-	-	26 350	0,54	63 763	20	s. o.	5 256	20	31	
0,75 à <2,50	14 311	1 405	41	14 882	1,55	49 632	24	s. o.	6 003	40	53	
2,50 à <10,00	8 070	717	34	8 311	5,04	33 618	22	s. o.	6 599	79	97	
10,00 à <100,00	1 128	19	40	1 136	35,15	4 013	21	s. o.	1 570	138	94	
100,00 (Défaut)	973	-	-	973	100,00	3 037	21	s. o.	1 496	154	114	
	254 870	83 205	46	293 088	0,87	1 218 413	22	s. o.	40 704	14	480	584

Prêts de détail renouvelables admissibles

0,00 à <0,15	4 265	72 011	71	55 045	0,06	6 038 106	89	s. o.	1 990	4	31	
0,15 à <0,25	1 340	11 520	53	7 442	0,22	1 160 139	91	s. o.	777	10	15	
0,25 à <0,50	1 368	5 115	61	4 476	0,35	1 415 822	86	s. o.	653	15	14	
0,50 à <0,75	990	1 016	43	1 426	0,53	85 924	87	s. o.	291	20	7	
0,75 à <2,50	6 986	12 958	52	13 764	1,19	2 356 153	90	s. o.	5 354	39	148	
2,50 à <10,00	6 810	2 349	65	8 329	4,50	1 326 329	89	s. o.	8 180	98	330	
10,00 à <100,00	1 336	414	54	1 559	27,04	350 888	87	s. o.	3 179	204	369	
100,00 (Défaut)	68	-	s. o.	68	100,00	20 942	71	s. o.	55	81	45	
	23 163	105 383	65	92 109	1,20	12 754 303	89	s. o.	20 479	22	959	1 579

Autres prêts de détail

0,00 à <0,15	743	1 845	83	2 268	0,10	22 272	79	s. o.	434	19	2	
0,15 à <0,25	2 464	156	53	2 547	0,21	113 950	32	s. o.	371	15	2	
0,25 à <0,50	823	1 396	104	2 270	0,33	9 482	54	s. o.	691	30	4	
0,50 à <0,75	4 523	25	45	4 534	0,53	123 871	60	s. o.	2 024	45	14	
0,75 à <2,50	2 941	266	69	3 125	1,37	106 749	62	s. o.	2 200	70	27	
2,50 à <10,00	2 938	33	88	2 967	4,29	86 817	52	s. o.	2 224	75	69	
10,00 à <100,00	952	501	52	1 210	58,00	334 200	27	s. o.	668	55	105	
100,00 (Défaut)	88	-	s. o.	88	100,00	17 644	64	s. o.	126	143	46	
	15 472	4 222	84	19 009	5,26	814 985	55	s. o.	8 738	46	269	193

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

0,00 à <0,15	67	592	59	416	0,09	1 383	85	s. o.	89	21	-	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50	345	1 237	53	1 001	0,44	10 576	61	s. o.	411	41	3	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50	1 373	142	53	1 448	1,13	10 603	56	s. o.	863	60	9	
2,50 à <10,00	905	185	63	1 021	3,47	12 341	58	s. o.	835	82	21	
10,00 à <100,00	213	33	60	233	18,68	4 189	55	s. o.	256	110	26	
100,00 (Défaut)	64	-	50	64	100,00	2 740	65	s. o.	5	8	53	
	2 967	2 189	56	4 183	3,93	41 832	61	s. o.	2 459	59	112	89

Approche NI fondation

Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)

0,00 à <0,15	1 398	-	s. o.	1 398	0,07	1 071	100	s. o.	721	52	1	-
--------------	-------	---	-------	-------	------	-------	-----	-------	-----	----	---	---

Total (tous portefeuilles)

	748 063	380 640	52	944 499	1,01	14 913 945	30	1,8	228 180	24	3 381	4 175
--	----------------	----------------	-----------	----------------	-------------	-------------------	-----------	------------	----------------	-----------	--------------	--------------

(1) Montants calculés après la prise en compte de l'incidence des stratégies d'ARC.

(2) Dans le cas des produits de détail, le nombre de débiteurs tient compte des informations au niveau des comptes plutôt qu'au niveau des emprunteurs pris de façon individuelle. De plus, certains produits offerts dans les prêts personnels garantis par un bien immobilier sont assortis à la fois d'une composante assurée ou non assurée, notamment les prêts hypothécaires et les marges de crédit qui sont garantis par le même bien immobilier. Dans ces situations, le débiteur apparaîtra à deux reprises dans les deux tranches de PD.

(3) En années.

(4) La CIBC n'utilise pas de dérivés de crédit pour réduire l'APR connexe aux expositions à la clientèle de détail.

(5) Les montants des pertes attendues sont calculés aux fins des fonds propres réglementaires selon nos données historiques prévues tout au long du cycle et ne tiennent pas compte des informations prospectives. Les montants des provisions représentent les montants des provisions pour pertes sur créances de premier, deuxième et troisième stades calculées selon l'IFRS 9, et tiennent compte des informations prospectives. Les pertes attendues et les provisions sont deux données qui entrent dans le calcul de l'insuffisance de l'encours des provisions par rapport aux pertes attendues (le cas échéant) à déduire des fonds propres réglementaires.

s. o. Sans objet.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	14 949	9 330	57	20 256	0,06	2 638	26	2,2	2 742	14	4	
0,15 à <0,25	19 882	10 294	52	25 277	0,19	4 717	39	2,0	8 198	32	19	
0,25 à <0,50	17 091	9 280	52	21 917	0,34	3 460	39	1,9	9 461	43	29	
0,50 à <0,75	16 560	8 583	47	20 595	0,58	3 321	38	1,8	11 368	55	46	
0,75 à <2,50	35 482	15 305	46	42 474	1,12	6 556	41	2,0	33 494	79	197	
2,50 à <10,00	11 496	5 037	47	13 871	3,52	27 249	39	1,8	14 612	105	197	
10,00 à <100,00	4 793	874	50	5 230	20,29	702	45	1,6	11 081	212	485	
100,00 (Défaut)	1 383	169	44	1 457	100,00	645	35	2,0	3 354	230	276	
	121 636	58 872	50	151 077	2,47	49 288	38	2,0	94 310	62	1 253	1 470

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	437	922	70	1 081	0,07	14	29	1,4	123	11	-	
0,15 à <0,25	3 094	3 094	57	4 846	0,20	98	29	2,9	1 435	30	3	
0,25 à <0,50	2 799	2 008	51	3 823	0,34	79	26	2,7	1 373	36	3	
0,50 à <0,75	4 124	3 898	51	6 097	0,58	138	28	3,0	3 075	50	10	
0,75 à <2,50	7 328	4 526	47	9 468	0,97	232	30	2,8	5 988	63	28	
2,50 à <10,00	848	668	43	1 134	2,79	50	35	2,2	1 077	95	11	
10,00 à <100,00	201	52	58	231	25,72	7	35	2,3	421	182	20	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	25	2,5	-	-	-	
	18 831	15 168	52	26 680	0,90	619	29	2,8	13 492	51	75	25

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	191 761	17 839	56	201 763	0,02	1 499	8	2,3	4 002	2	4	
0,15 à <0,25	394	432	52	620	0,22	71	26	2,4	157	25	-	
0,25 à <0,50	126	33	60	146	0,34	50	48	3,4	101	69	-	
0,50 à <0,75	155	54	43	179	0,58	31	26	2,6	74	41	-	
0,75 à <2,50	57	18	57	68	1,18	41	29	1,3	35	51	-	
2,50 à <10,00	25	34	47	41	2,96	354	29	1,8	32	78	-	
10,00 à <100,00	5	2	56	6	15,55	7	49	1,3	14	233	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	100,00	1	26	1,1	-	-	-	
	192 523	18 412	56	202 823	0,02	2 054	8	2,3	4 415	2	4	-

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	5 625	52	41	5 646	0,01	26	5	2,7	51	1	-	
--------------	-------	----	----	-------	------	----	---	-----	----	---	---	--

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	16 856	28 151	38	27 566	0,08	564	31	1,8	4 954	18	7	
0,15 à <0,25	11 671	22 325	40	20 542	0,18	576	36	2,2	7 154	35	13	
0,25 à <0,50	8 336	10 845	38	12 409	0,34	387	36	2,4	6 235	50	15	
0,50 à <0,75	6 824	6 686	39	9 434	0,58	279	34	2,3	5 704	60	19	
0,75 à <2,50	7 568	7 093	40	10 390	1,02	384	30	2,3	6 568	63	32	
2,50 à <10,00	2 758	3 157	43	4 105	3,69	902	29	2,5	3 793	92	46	
10,00 à <100,00	490	441	38	659	19,01	44	34	2,1	1 088	165	41	
100,00 (Défaut)	271	45	33	286	100,00	23	37	1,4	758	265	55	
	54 774	78 743	39	85 391	0,97	3 159	33	2,1	36 254	42	228	198

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
2,50 à <10,00	44	6	67	48	2,54	1	40	1,8	49	102	-	
	44	6	66	48	2,54	2	40	1,8	49	102	-	-

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	7 950	3 484	71	10 417	0,06	310	42	1,4	1 746	17	3	
0,15 à <0,25	205	724	56	608	0,19	40	44	1,3	207	34	1	
0,25 à <0,50	18	350	16	74	0,34	25	45	0,9	31	42	-	
0,50 à <0,75	35	47	74	70	0,58	8	45	0,9	39	56	-	
0,75 à <2,50	146	79	41	179	0,92	22	45	2,8	169	94	1	
2,50 à <10,00	2	275	74	206	5,55	47	45	1,6	311	151	5	
10,00 à <100,00	-	-	-	-	10,28	3	45	0,1	-	-	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	8 356	4 959	64	11 554	0,18	455	42	1,4	2 503	22	10	2

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

		T2/25											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Echéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Approche NI avancée													
Fourchette de PD													
Portefeuilles de détail													
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)													
0,00 à <0,15		37 819	-	s. o.	37 819	0,01	24 548	6	s. o.	450	1	1	
0,15 à <0,25		893	-	-	893	0,17	5 486	27	s. o.	117	13	1	
		38 712	-	s. o.	38 712	0,02	30 034	6	s. o.	567	1	2	12
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)													
0,00 à <0,15		118 398	66 455	42	146 597	0,07	734 565	22	s. o.	6 552	4	23	
0,15 à <0,25		15 739	7 057	89	22 005	0,17	49 760	25	s. o.	2 236	10	10	
0,25 à <0,50		66 495	6 684	39	69 071	0,34	272 685	22	s. o.	10 618	15	57	
0,50 à <0,75		26 830	-	-	26 830	0,54	65 508	20	s. o.	5 283	20	31	
0,75 à <2,50		14 454	1 534	41	15 088	1,54	50 338	23	s. o.	6 026	40	53	
2,50 à <10,00		8 036	730	34	8 282	4,99	34 044	22	s. o.	6 501	78	95	
10,00 à <100,00		1 207	22	40	1 216	35,21	4 269	22	s. o.	1 682	138	101	
100,00 (Défaut)		875	-	-	875	100,00	2 993	22	s. o.	1 379	158	103	
		252 034	82 482	46	289 964	0,85	1 214 162	22	s. o.	40 277	14	473	499
Prêts de détail renouvelables admissibles													
0,00 à <0,15		4 440	68 966	71	53 317	0,06	5 131 497	89	s. o.	1 922	4	30	
0,15 à <0,25		1 446	11 987	54	7 952	0,21	1 341 135	90	s. o.	805	10	15	
0,25 à <0,50		1 375	5 445	62	4 772	0,34	1 460 828	84	s. o.	659	14	14	
0,50 à <0,75		974	1 350	50	1 651	0,53	323 798	84	s. o.	325	20	7	
0,75 à <2,50		7 375	13 071	53	14 358	1,20	2 665 832	89	s. o.	5 574	39	154	
2,50 à <10,00		7 119	2 315	60	8 514	4,44	1 352 742	89	s. o.	8 349	98	335	
10,00 à <100,00		1 455	437	52	1 683	27,49	356 909	88	s. o.	3 460	206	410	
100,00 (Défaut)		79	-	s. o.	79	100,00	20 553	73	s. o.	83	105	53	
		24 263	103 571	66	92 326	1,27	12 653 294	89	s. o.	21 177	23	1 018	1 558
Autres prêts de détail													
0,00 à <0,15		748	1 721	85	2 204	0,10	24 160	79	s. o.	424	19	2	
0,15 à <0,25		2 508	97	63	2 569	0,20	115 245	31	s. o.	359	14	2	
0,25 à <0,50		828	1 348	105	2 249	0,33	10 104	55	s. o.	688	31	4	
0,50 à <0,75		4 584	217	67	4 730	0,53	125 581	60	s. o.	2 115	45	15	
0,75 à <2,50		2 663	230	70	2 825	1,38	106 439	63	s. o.	2 012	71	25	
2,50 à <10,00		2 949	34	80	2 977	4,37	87 734	53	s. o.	2 297	77	72	
10,00 à <100,00		935	492	51	1 186	56,04	320 565	28	s. o.	679	57	108	
100,00 (Défaut)		93	-	s. o.	93	100,00	11 553	64	s. o.	131	141	49	
		15 308	4 139	85	18 833	5,13	801 381	55	s. o.	8 705	46	277	205
Prêts de détail aux PME													
0,00 à <0,15		73	595	59	424	0,09	1 422	85	s. o.	90	21	-	
0,15 à <0,25		-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50		360	1 231	53	1 010	0,44	10 800	61	s. o.	416	41	3	
0,50 à <0,75		-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50		1 356	142	53	1 430	1,13	10 660	56	s. o.	851	60	9	
2,50 à <10,00		937	191	64	1 060	3,48	12 973	58	s. o.	872	82	22	
10,00 à <100,00		255	32	62	275	19,14	4 280	54	s. o.	291	106	30	
100,00 (Défaut)		71	-	51	71	100,00	2 846	62	s. o.	4	6	59	
		3 052	2 191	56	4 270	4,25	42 981	60	s. o.	2 524	59	123	77
Approche NI fondation													
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)													
0,00 à <0,15		1 355	-	s. o.	1 355	0,07	1 118	100	s. o.	701	52	1	-
Total (tous portefeuilles)		736 513	368 595	52	928 679	1,04	14 798 573	30	1,8	225 025	24	3 464	4 046

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 42.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	15 833	9 064	59	21 226	0,06	2 583	26	2,3	2 799	13	4	
0,15 à <0,25	19 196	10 280	54	24 712	0,19	4 733	39	2,0	8 149	33	19	
0,25 à <0,50	16 028	8 690	52	20 573	0,34	3 351	39	1,9	8 855	43	27	
0,50 à <0,75	17 458	8 283	47	21 338	0,58	3 259	39	1,8	11 822	55	48	
0,75 à <2,50	34 233	15 749	46	41 529	1,12	6 413	41	2,1	32 858	79	192	
2,50 à <10,00	11 211	4 887	47	13 519	3,38	27 112	40	1,9	14 360	106	185	
10,00 à <100,00	5 399	1 051	49	5 913	20,87	718	44	1,6	12 205	206	560	
100,00 (Défaut)	1 522	165	42	1 591	100,00	585	34	1,9	3 285	206	295	
	120 880	58 169	51	150 401	2,66	48 754	38	2,0	94 333	63	1 330	1 433

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	453	902	75	1 127	0,06	15	31	1,5	137	12	-	
0,15 à <0,25	3 211	3 014	54	4 849	0,19	100	29	2,8	1 406	29	3	
0,25 à <0,50	2 793	1 959	54	3 857	0,34	74	26	2,7	1 367	35	3	
0,50 à <0,75	4 498	3 916	49	6 427	0,58	137	27	2,9	3 156	49	10	
0,75 à <2,50	6 897	4 669	46	9 044	1,01	223	31	2,8	6 074	67	30	
2,50 à <10,00	908	716	46	1 239	2,87	46	35	2,2	1 221	99	13	
10,00 à <100,00	87	45	63	115	22,44	9	41	1,6	234	203	10	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	25	2,5	-	-	-	
	18 847	15 221	51	26 658	0,80	605	29	2,7	13 595	51	69	28

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	191 638	17 093	56	201 193	0,02	1 461	8	2,3	4 007	2	4	
0,15 à <0,25	441	559	46	696	0,22	73	26	2,5	177	25	-	
0,25 à <0,50	50	31	64	70	0,34	48	53	1,8	44	63	-	
0,50 à <0,75	153	55	43	177	0,58	25	26	2,4	71	40	-	
0,75 à <2,50	57	20	59	69	1,17	43	29	1,3	36	52	-	
2,50 à <10,00	19	26	44	31	3,13	349	30	2,0	26	84	-	
10,00 à <100,00	5	2	63	6	16,23	6	49	1,4	14	233	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	192 363	17 786	56	202 242	0,02	2 005	8	2,3	4 375	2	4	1

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	4 902	36	51	4 921	0,01	29	5	2,8	46	1	-	
--------------	-------	----	----	-------	------	----	---	-----	----	---	---	--

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	16 090	27 776	38	26 648	0,08	531	32	1,7	4 721	18	7	
0,15 à <0,25	12 240	21 816	39	20 773	0,18	575	36	2,1	7 064	34	13	
0,25 à <0,50	8 509	10 307	39	12 485	0,34	380	36	2,3	6 159	49	15	
0,50 à <0,75	7 569	6 802	38	10 178	0,58	290	34	2,2	6 000	59	20	
0,75 à <2,50	7 602	7 536	41	10 689	1,03	391	30	2,3	6 724	63	33	
2,50 à <10,00	2 378	3 407	42	3 820	3,85	904	29	2,5	3 534	93	44	
10,00 à <100,00	552	419	37	706	19,69	48	31	2,0	1 141	162	46	
100,00 (Défaut)	117	18	30	123	100,00	18	35	1,7	159	129	35	
	55 057	78 081	39	85 422	0,80	3 137	33	2,1	35 502	42	213	182

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
0,75 à <2,50	43	8	49	47	1,45	2	40	2,0	41	87	-	
	43	8	56	47	1,45	3	40	2,0	41	87	-	-

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	8 166	2 932	72	10 285	0,06	320	42	1,5	1 784	17	2	
0,15 à <0,25	62	748	53	457	0,18	43	44	1,1	145	32	-	
0,25 à <0,50	109	257	37	205	0,34	24	45	1,4	94	46	-	
0,50 à <0,75	64	56	63	99	0,58	9	45	0,8	55	56	-	
0,75 à <2,50	122	87	38	154	0,81	19	45	3,2	146	95	1	
2,50 à <10,00	10	232	71	176	5,52	43	45	2,0	277	157	4	
10,00 à <100,00	4	-	20	4	10,28	5	45	0,1	7	175	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	8 537	4 312	64	11 380	0,17	463	42	1,5	2 508	22	7	1

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée	T1/25											
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Portefeuilles de détail												
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)												
0,00 à <0,15	38 668	-	s. o.	38 668	0,01	25 191	6	s. o.	461	1	1	
0,15 à <0,25	933	-	-	933	0,17	5 690	27	s. o.	124	13	1	
	39 601	-	s. o.	39 601	0,02	30 881	6	s. o.	585	1	2	12
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)												
0,00 à <0,15	115 791	65 688	43	143 715	0,07	726 600	22	s. o.	6 530	5	23	
0,15 à <0,25	15 729	5 934	86	20 831	0,17	50 069	24	s. o.	2 119	10	9	
0,25 à <0,50	67 088	6 594	38	69 615	0,34	275 939	22	s. o.	10 990	16	57	
0,50 à <0,75	27 080	-	-	27 080	0,54	66 848	20	s. o.	5 450	20	31	
0,75 à <2,50	14 658	1 474	40	15 253	1,52	51 009	23	s. o.	6 179	41	53	
2,50 à <10,00	7 994	725	34	8 244	5,01	33 813	22	s. o.	6 589	80	94	
10,00 à <100,00	1 121	22	40	1 130	35,50	4 056	21	s. o.	1 554	138	93	
100,00 (Défaut)	813	-	-	813	100,00	2 911	22	s. o.	1 266	156	96	
	250 274	80 437	45	286 681	0,83	1 211 245	22	s. o.	40 677	14	456	470
Prêts de détail renouvelables admissibles												
0,00 à <0,15	4 172	67 240	72	52 302	0,06	4 985 497	89	s. o.	1 890	4	30	
0,15 à <0,25	1 377	11 714	55	7 822	0,21	1 320 850	90	s. o.	791	10	15	
0,25 à <0,50	1 376	5 396	62	4 742	0,34	1 466 829	84	s. o.	655	14	14	
0,50 à <0,75	979	1 385	51	1 681	0,53	342 778	84	s. o.	330	20	7	
0,75 à <2,50	7 338	13 105	54	14 475	1,21	2 730 467	89	s. o.	5 636	39	156	
2,50 à <10,00	6 909	2 296	61	8 303	4,44	1 323 091	89	s. o.	8 131	98	326	
10,00 à <100,00	1 376	418	51	1 591	28,46	334 638	88	s. o.	3 258	205	400	
100,00 (Défaut)	81	-	s. o.	81	100,00	22 462	73	s. o.	83	102	54	
	23 608	101 554	66	90 997	1,27	12 526 612	89	s. o.	20 774	23	1 002	1 526
Autres prêts de détail												
0,00 à <0,15	641	1 749	85	2 125	0,09	10 200	79	s. o.	403	19	2	
0,15 à <0,25	1 136	89	62	1 191	0,15	391	6	s. o.	27	2	-	
0,25 à <0,50	3 867	1 337	106	5 284	0,40	232 584	57	s. o.	1 890	36	12	
0,50 à <0,75	567	274	68	755	0,62	9 278	76	s. o.	462	61	4	
0,75 à <2,50	5 867	236	76	6 046	1,09	158 116	60	s. o.	3 807	63	39	
2,50 à <10,00	2 217	27	78	2 238	4,36	68 203	57	s. o.	1 855	83	59	
10,00 à <100,00	779	452	50	1 003	61,67	268 507	22	s. o.	535	53	98	
100,00 (Défaut)	93	-	s. o.	93	100,00	14 869	65	s. o.	122	131	51	
	15 167	4 164	86	18 735	4,83	762 148	56	s. o.	9 101	49	265	198
Prêts de détail aux PME												
0,00 à <0,15	80	618	59	443	0,09	1 492	85	s. o.	94	21	-	
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50	336	1 215	53	981	0,44	10 073	61	s. o.	401	41	3	
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50	1 305	145	53	1 382	1,13	9 851	55	s. o.	819	59	9	
2,50 à <10,00	1 006	217	63	1 143	3,52	14 281	58	s. o.	937	82	24	
10,00 à <100,00	304	37	61	326	19,21	4 692	53	s. o.	344	106	36	
100,00 (Défaut)	73	-	57	73	100,00	2 834	61	s. o.	3	4	59	
	3 104	2 232	55	4 348	4,50	43 223	60	s. o.	2 598	60	131	73
Approche NI fondation												
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)												
0,00 à <0,15	1 343	-	s. o.	1 343	0,07	1 322	100	s. o.	697	52	1	-
Total (tous portefeuilles)	733 726	362 000	52	922 776	1,03	14 630 427	30	1,8	224 832	24	3 480	3 924

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 42.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	15 562	9 287	58	20 955	0,06	2 606	26	2,3	2 843	14	4	
0,15 à <0,25	19 496	10 562	54	25 174	0,19	4 798	39	2,1	8 368	33	19	
0,25 à <0,50	15 191	8 367	52	19 523	0,34	3 279	39	1,8	8 459	43	26	
0,50 à <0,75	16 960	8 584	47	20 954	0,58	3 321	38	1,8	11 380	54	46	
0,75 à <2,50	32 654	15 263	46	39 714	1,13	6 298	42	2,1	31 153	78	186	
2,50 à <10,00	11 295	4 898	46	13 550	3,41	27 226	40	1,9	14 663	108	190	
10,00 à <100,00	5 338	986	49	5 818	20,75	698	43	1,6	11 756	202	588	
100,00 (Défaut)	1 331	108	42	1 377	100,00	551	31	2,0	2 749	200	230	
	117 827	58 055	50	147 065	2,55	48 777	38	2,0	91 371	62	1 289	1 313

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	486	1 222	66	1 298	0,06	16	31	1,7	162	12	-	
0,15 à <0,25	3 343	2 848	55	4 910	0,19	96	29	2,9	1 470	30	3	
0,25 à <0,50	2 965	2 001	53	4 022	0,34	75	26	2,7	1 444	36	4	
0,50 à <0,75	4 031	3 121	50	5 586	0,58	131	27	2,7	2 638	47	9	
0,75 à <2,50	6 579	4 170	46	8 477	1,01	209	32	2,7	5 656	67	27	
2,50 à <10,00	787	645	61	1 180	2,99	47	36	2,3	1 194	101	13	
10,00 à <100,00	61	37	94	96	23,33	7	50	1,5	236	246	10	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	25	1,0	-	-	-	
	18 252	14 044	52	25 569	0,78	582	29	2,7	12 800	50	66	28

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	187 009	16 779	56	196 386	0,02	1 451	8	2,3	3 886	2	5	
0,15 à <0,25	331	523	48	583	0,22	69	28	2,3	157	27	-	
0,25 à <0,50	144	32	70	166	0,34	50	26	1,7	46	28	-	
0,50 à <0,75	155	47	50	178	0,58	27	26	2,6	71	40	-	
0,75 à <2,50	42	12	60	49	1,16	37	27	1,3	24	49	-	
2,50 à <10,00	25	27	46	37	3,52	361	40	2,1	46	124	1	
10,00 à <100,00	8	2	66	9	16,87	6	46	1,0	19	211	1	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	55	2,5	-	-	-	
	187 714	17 422	56	197 408	0,02	2 002	8	2,3	4 249	2	7	1

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	4 284	41	61	4 309	0,01	30	5	2,8	41	1	-	
--------------	-------	----	----	-------	------	----	---	-----	----	---	---	--

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	13 519	26 711	40	24 114	0,08	505	32	1,7	4 245	18	6	
0,15 à <0,25	10 926	24 047	39	20 304	0,18	592	36	2,2	7 005	35	13	
0,25 à <0,50	7 638	9 881	37	11 335	0,34	343	37	2,4	5 811	51	14	
0,50 à <0,75	6 967	7 036	37	9 605	0,58	281	34	2,1	5 480	57	19	
0,75 à <2,50	8 658	7 597	41	11 757	1,05	409	31	2,4	7 770	66	38	
2,50 à <10,00	2 381	2 961	43	3 656	3,82	873	28	2,4	3 237	89	41	
10,00 à <100,00	646	502	38	835	20,04	51	33	2,1	1 406	168	57	
100,00 (Défaut)	111	6	39	113	100,00	16	36	1,5	277	245	21	
	50 846	78 741	39	81 719	0,85	3 070	34	2,1	35 231	43	209	188

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
0,75 à <2,50	51	4	57	53	1,45	2	40	2,3	48	91	-	
	51	4	56	53	1,45	3	40	2,3	48	91	-	-

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	7 485	2 824	71	9 502	0,06	350	42	1,6	1 673	18	2	
0,15 à <0,25	62	831	50	475	0,18	45	44	1,2	152	32	-	
0,25 à <0,50	183	220	41	274	0,34	23	45	1,6	133	49	-	
0,50 à <0,75	28	53	64	62	0,58	9	44	0,6	33	53	-	
0,75 à <2,50	28	89	34	58	1,05	19	45	1,0	48	83	-	
2,50 à <10,00	3	180	67	124	5,50	42	45	2,2	197	159	3	
10,00 à <100,00	3	-	20	3	10,28	4	45	0,3	7	233	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	7 792	4 197	64	10 498	0,15	492	42	1,6	2 243	21	5	1

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

		T4/24											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Echéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Approche NI avancée													
Fourchette de PD													
Portefeuilles de détail													
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)													
0,00 à <0,15		39 836	-	s. o.	39 836	0,01	26 435	6	s. o.	478	1	1	
0,15 à <0,25		995	-	-	995	0,17	5 865	27	s. o.	134	13	1	
		40 831	-	s. o.	40 831	0,02	32 300	6	s. o.	612	1	2	12
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)													
0,00 à <0,15		115 923	64 671	42	143 334	0,07	724 640	22	s. o.	6 455	5	22	
0,15 à <0,25		16 003	6 512	87	21 684	0,17	50 692	24	s. o.	2 227	10	9	
0,25 à <0,50		64 847	6 405	38	67 302	0,34	271 860	22	s. o.	10 548	16	54	
0,50 à <0,75		27 336	-	-	27 336	0,54	67 561	19	s. o.	5 479	20	31	
0,75 à <2,50		14 722	1 485	40	15 319	1,54	52 096	23	s. o.	6 242	41	53	
2,50 à <10,00		7 673	707	34	7 913	4,98	32 904	22	s. o.	6 295	80	89	
10,00 à <100,00		1 159	25	38	1 168	35,24	4 173	22	s. o.	1 644	141	96	
100,00 (Défaut)		724	-	-	724	100,00	2 735	22	s. o.	1 137	157	85	
		248 387	79 805	46	284 780	0,80	1 206 661	22	s. o.	40 027	14	439	462
Prêts de détail renouvelables admissibles													
0,00 à <0,15		4 196	75 294	66	53 746	0,07	5 433 744	91	s. o.	2 255	4	36	
0,15 à <0,25		1 690	12 245	57	8 728	0,23	1 791 221	88	s. o.	916	10	18	
0,25 à <0,50		2	1 425	70	1 006	0,33	945 833	66	s. o.	106	11	2	
0,50 à <0,75		2 485	5 839	58	5 872	0,61	950 501	89	s. o.	1 359	23	32	
0,75 à <2,50		5 431	3 287	61	7 451	1,53	1 604 157	88	s. o.	3 459	46	101	
2,50 à <10,00		7 544	1 871	62	8 700	4,14	1 373 744	91	s. o.	8 275	95	324	
10,00 à <100,00		1 472	198	62	1 594	24,43	352 720	88	s. o.	3 274	205	345	
100,00 (Défaut)		74	-	s. o.	74	100,00	20 680	82	s. o.	104	141	53	
		22 894	100 159	64	87 171	1,19	12 472 600	90	s. o.	19 748	23	911	1 481
Autres prêts de détail													
0,00 à <0,15		328	1 609	82	1 643	0,08	8 344	81	s. o.	282	17	1	
0,15 à <0,25		1 254	397	71	1 538	0,17	2 410	21	s. o.	133	9	1	
0,25 à <0,50		3 787	1 087	113	5 013	0,40	226 678	57	s. o.	1 819	36	12	
0,50 à <0,75		611	341	68	845	0,65	10 064	77	s. o.	535	63	4	
0,75 à <2,50		6 097	176	81	6 240	1,12	160 409	61	s. o.	4 085	65	44	
2,50 à <10,00		2 229	12	128	2 244	4,37	69 184	59	s. o.	1 922	86	61	
10,00 à <100,00		809	441	50	1 028	61,96	289 305	23	s. o.	557	54	102	
100,00 (Défaut)		84	-	s. o.	84	100,00	17 316	67	s. o.	119	142	47	
		15 199	4 063	85	18 635	4,93	783 710	57	s. o.	9 452	51	272	127
Prêts de détail aux PME													
0,00 à <0,15		86	630	59	456	0,08	1 593	85	s. o.	97	21	-	
0,15 à <0,25		-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50		338	1 215	53	981	0,44	10 136	61	s. o.	403	41	3	
0,50 à <0,75		-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,75 à <2,50		1 306	144	53	1 381	1,13	9 916	55	s. o.	819	59	9	
2,50 à <10,00		1 001	217	62	1 135	3,54	14 430	58	s. o.	945	83	24	
10,00 à <100,00		377	37	57	399	18,91	5 183	52	s. o.	412	103	42	
100,00 (Défaut)		75	-	50	75	100,00	2 671	59	s. o.	5	7	61	
		3 183	2 243	55	4 427	4,76	43 929	60	s. o.	2 681	61	139	80
Approche NI fondation													
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)													
0,00 à <0,15		1 327	-	s. o.	1 327	0,07	1 512	100	s. o.	691	52	1	-
Total (tous portefeuilles)													
		718 587	358 774	52	903 792	1,00	14 595 668	30	1,8	219 194	24	3 340	3 693

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 42.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	14 366	8 663	64	19 934	0,07	2 613	27	2,3	2 806	14	4	
0,15 à <0,25	19 763	10 102	62	26 028	0,19	4 797	39	2,1	8 582	33	20	
0,25 à <0,50	15 491	8 136	59	20 325	0,34	3 290	39	1,9	8 951	44	27	
0,50 à <0,75	17 057	8 790	53	21 689	0,58	3 339	38	1,8	11 880	55	48	
0,75 à <2,50	29 221	15 465	52	37 270	1,11	6 246	41	2,0	30 740	82	186	
2,50 à <10,00	11 537	4 118	52	13 699	3,46	27 609	40	1,9	14 751	108	192	
10,00 à <100,00	4 933	981	54	5 465	20,50	695	42	1,6	10 910	200	529	
100,00 (Défaut)	1 198	275	53	1 344	100,00	621	33	1,8	2 799	208	241	
	113 566	56 530	57	145 754	2,44	49 210	38	2,0	91 419	63	1 247	1 247

Financement spécialisé aux entreprises

0,00 à <0,15	325	1 219	71	1 189	0,06	12	30	1,8	143	12	-	
0,15 à <0,25	3 113	2 568	58	4 597	0,19	92	29	2,6	1 316	29	3	
0,25 à <0,50	3 258	1 932	60	4 408	0,34	82	27	2,8	1 662	38	4	
0,50 à <0,75	3 579	3 281	53	5 334	0,58	120	27	2,8	2 544	48	8	
0,75 à <2,50	6 062	3 608	55	8 037	1,01	201	31	2,7	5 397	67	26	
2,50 à <10,00	966	738	61	1 415	2,91	48	32	2,2	1 278	90	13	
10,00 à <100,00	62	35	96	96	23,46	8	50	1,7	238	248	10	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	25	1,0	-	-	-	
	17 365	13 381	58	25 076	0,80	564	29	2,6	12 578	50	64	26

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15	196 389	16 716	59	206 333	0,02	1 377	8	2,4	4 265	2	7	
0,15 à <0,25	351	529	65	693	0,22	73	30	2,2	193	28	-	
0,25 à <0,50	128	36	75	155	0,34	49	27	1,9	44	28	-	
0,50 à <0,75	137	8	57	142	0,58	29	29	3,2	67	47	-	
0,75 à <2,50	63	50	52	89	1,00	38	35	1,1	50	56	-	
2,50 à <10,00	22	25	60	37	3,15	369	31	2,0	32	86	-	
10,00 à <100,00	8	-	45	8	17,82	3	48	1,1	18	225	1	
100,00 (Défaut)	-	-	50	-	100,00	1	55	2,5	-	-	-	
	197 098	17 364	60	207 457	0,02	1 939	8	2,4	4 669	2	8	1

Prêts aux banques ⁽⁶⁾

0,00 à <0,15	5 220	47	62	5 249	0,01	30	5	3,0	56	1	-	
--------------	-------	----	----	-------	------	----	---	-----	----	---	---	--

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Prêts aux entreprises

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
0,00 à <0,15	12 382	28 822	40	24 000	0,08	512	32	1,8	4 337	18	6	
0,15 à <0,25	11 238	30 498	40	23 367	0,18	590	37	2,4	6 601	28	17	
0,25 à <0,50	8 372	12 705	39	13 367	0,34	338	37	2,4	6 920	52	17	
0,50 à <0,75	7 217	8 037	37	10 216	0,58	275	33	2,3	5 793	57	20	
0,75 à <2,50	9 034	8 458	41	12 499	1,05	426	30	2,4	8 051	64	39	
2,50 à <10,00	2 982	2 649	42	4 107	3,85	950	30	2,4	3 878	94	50	
10,00 à <100,00	1 075	585	38	1 299	18,05	60	31	1,9	1 995	154	74	
100,00 (Défaut)	77	5	79	81	100,00	15	41	1,9	310	383	9	
	52 377	91 759	40	88 936	0,85	3 166	34	2,3	37 885	43	232	201

Prêts aux entités souveraines ⁽⁷⁾

0,00 à <0,15	-	-	10	-	0,05	1	45	1,0	-	-	-	
0,75 à <2,50	48	8	49	52	1,45	2	40	2,5	48	92	-	
	48	8	48	52	1,45	3	40	2,5	48	92	-	-

Prêts aux banques

0,00 à <0,15	5 457	2 666	73	7 395	0,06	345	41	1,8	1 397	19	2	
0,15 à <0,25	516	856	49	937	0,17	44	45	1,1	300	32	1	
0,25 à <0,50	80	68	47	112	0,34	18	45	1,9	58	52	-	
0,50 à <0,75	27	59	66	65	0,58	12	44	0,8	37	57	-	
0,75 à <2,50	28	74	34	53	1,07	20	45	1,1	45	85	-	
2,50 à <10,00	1	204	69	142	5,43	39	45	1,9	222	156	3	
10,00 à <100,00	1	-	-	1	10,28	5	45	0,1	2	200	-	
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	6 110	3 927	66	8 705	0,17	483	41	1,7	2 061	24	6	1

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 40.

RC6 : NI – EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

		T3/24											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen en %	ECD après prise en compte des FCEC et de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽²⁾	PCD moyenne en %	Echéance moyenne ⁽³⁾	APR ⁽⁴⁾	Densité de l'APR en %	Pertes attendues ⁽⁵⁾	Provisions ⁽⁵⁾
Approche NI avancée													
Fourchette de PD													
Portefeuilles de détail													
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)													
0,00 à <0,15		40 929	-	s. o.	40 929	0,01	26 343	6	s. o.	486	1	1	
0,15 à <0,25		975	-	-	975	0,17	5 766	27	s. o.	131	13	1	
		41 904	-	s. o.	41 904	0,02	32 109	6	s. o.	617	1	2	14
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (non assurés)													
0,00 à <0,15		107 181	30 606	50	122 583	0,07	467 750	19	s. o.	4 923	4	17	
0,15 à <0,25		23 794	46 486	53	48 318	0,18	402 456	27	s. o.	5 550	11	24	
0,25 à <0,50		60 690	97	31	60 720	0,34	146 881	20	s. o.	9 202	15	46	
0,50 à <0,75		28 170	-	-	28 170	0,54	70 456	20	s. o.	5 764	20	32	
0,75 à <2,50		16 590	1 830	39	17 305	1,55	88 413	24	s. o.	7 643	44	66	
2,50 à <10,00		6 688	29	57	6 704	5,10	16 664	20	s. o.	5 008	75	71	
10,00 à <100,00		1 021	22	45	1 031	33,55	4 616	23	s. o.	1 546	150	84	
100,00 (Défaut)		789	-	-	789	100,00	2 936	22	s. o.	1 209	153	97	
		244 923	79 070	51	285 620	0,80	1 200 172	21	s. o.	40 845	14	437	523
Prêts de détail renouvelables admissibles													
0,00 à <0,15		3 904	73 108	66	52 204	0,07	5 271 841	90	s. o.	2 188	4	35	
0,15 à <0,25		1 621	12 233	58	8 669	0,23	1 805 286	88	s. o.	910	10	18	
0,25 à <0,50		2	1 418	70	1 002	0,33	928 122	66	s. o.	106	11	2	
0,50 à <0,75		2 402	5 919	58	5 854	0,61	945 542	89	s. o.	1 358	23	32	
0,75 à <2,50		5 157	3 295	61	7 182	1,54	1 625 477	88	s. o.	3 326	46	97	
2,50 à <10,00		7 006	1 842	61	8 138	4,21	1 348 848	90	s. o.	7 757	95	305	
10,00 à <100,00		1 407	196	62	1 528	25,04	351 818	88	s. o.	3 122	204	329	
100,00 (Défaut)		74	-	s. o.	74	100,00	21 121	82	s. o.	102	138	53	
		21 573	98 011	64	84 651	1,18	12 298 055	90	s. o.	18 869	22	871	1 453
Autres prêts de détail													
0,00 à <0,15		318	1 568	82	1 601	0,08	8 252	81	s. o.	274	17	1	
0,15 à <0,25		1 168	380	71	1 439	0,17	2 393	21	s. o.	125	9	1	
0,25 à <0,50		3 717	1 053	112	4 899	0,40	220 620	58	s. o.	1 783	36	11	
0,50 à <0,75		616	320	67	831	0,65	10 313	77	s. o.	527	63	4	
0,75 à <2,50		6 063	210	80	6 234	1,12	160 920	61	s. o.	4 085	66	44	
2,50 à <10,00		2 278	20	104	2 298	4,35	70 401	59	s. o.	1 966	86	62	
10,00 à <100,00		804	437	50	1 024	61,18	297 465	23	s. o.	550	54	100	
100,00 (Défaut)		86	-	s. o.	86	100,00	17 368	68	s. o.	128	149	49	
		15 050	3 988	84	18 412	4,95	787 732	57	s. o.	9 438	51	272	116
Prêts de détail aux PME													
0,00 à <0,15		97	626	59	464	0,08	1 682	86	s. o.	102	22	-	
0,15 à <0,25		-	-	-	-	-	-	-	s. o.	-	-	-	
0,25 à <0,50		357	1 216	52	995	0,44	10 521	70	s. o.	466	47	3	
0,50 à <0,75		1 150	-	-	1 149	0,51	4 294	61	s. o.	508	44	4	
0,75 à <2,50		906	182	61	1 016	1,79	8 716	67	s. o.	825	81	12	
2,50 à <10,00		369	188	54	471	3,81	12 661	79	s. o.	532	113	14	
10,00 à <100,00		341	32	56	359	20,09	4 836	65	s. o.	457	127	48	
100,00 (Défaut)		58	-	60	58	100,00	2 194	66	s. o.	9	16	47	
		3 278	2 244	55	4 512	3,92	44 904	69	s. o.	2 899	64	128	94
Approche NI fondation													
Prêts personnels garantis par un bien immobilier (assurés)													
0,00 à <0,15		1 352	-	s. o.	1 352	0,07	1 524	100	s. o.	705	52	1	-
Total (tous portefeuilles)		719 864	366 329	54	917 680	0,97	14 419 891	29	1,8	222 089	24	3 268	3 676

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 42.

RC10 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ ET ACTIONS SELON L'APPROCHE DE LA PONDÉRATION SIMPLE DES RISQUES ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

		T3/25									
		Financement spécialisé									
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité ⁽²⁾									
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération du risque en %	Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
					Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	22	-	70	-	-	-	22	22	16	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	4	-	90	-	-	-	4	4	3	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		28	-	250	-	-	-	28	28	69	2
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		54	-	-	-	-	-	54	54	88	2

(en millions de dollars)

		T2/25									
		Financement spécialisé									
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité ⁽²⁾									
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération du risque en %	Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
					Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	22	4	70	-	-	-	22	22	16	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	5	-	90	-	-	-	5	5	5	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		-	-	250	-	-	-	-	-	-	-
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		27	4	-	-	-	-	27	27	21	-

(en millions de dollars)

		T1/25									
		Financement spécialisé									
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité ⁽²⁾									
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération du risque en %	Valeurs des expositions				Total	APR	Pertes attendues
					Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport			
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	28	4	70	-	-	-	28	28	19	-
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	5	-	90	-	-	-	5	5	5	-
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		21	-	250	-	-	-	21	21	54	2
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		54	4	-	-	-	-	54	54	78	2

(1) La CIBC n'est pas exposée à l'immobilier commercial à forte volatilité ou aux actions selon l'approche de la pondération simple des risques.

(2) Comprend certains prêts commerciaux pondérés en fonction des risques en vertu de l'approche par critères de classement prudentiels.

RC10 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ ET ACTIONS SELON L'APPROCHE DE LA PONDÉRATION SIMPLE DES RISQUES (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

		T4/24										
		Financement spécialisé										
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité ⁽²⁾										
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération du risque en %	Valeurs des expositions					Total	APR	Pertes attendues
					Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport				
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	43	3	70	-	-	-	44	44	31	-	
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	6	7	90	-	-	-	6	6	6	-	
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		21	-	250	-	-	-	21	21	53	2	
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		70	10	-	-	-	-	71	71	90	2	

(en millions de dollars)

		T3/24										
		Financement spécialisé										
		Autre que l'immobilier commercial à forte volatilité ⁽²⁾										
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération du risque en %	Valeurs des expositions					Total	APR	Pertes attendues
					Financement de projet	Financement d'objet	Financement de marchandises	Immobilier productif de rapport				
Très bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50	-	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	63	65	70	-	-	-	72	72	50	-	
Bon profil	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	6	-	90	-	-	-	6	6	6	-	
Profil satisfaisant		-	-	115	-	-	-	-	-	-	-	-
Profil faible		21	-	250	-	-	-	21	21	53	2	
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		90	65	-	-	-	-	99	99	109	2	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 55.

RCC1 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE (1)

(en millions de dollars)

	T3/25					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	132	979		1,4	1 612	423
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			14 069	1,4	19 614	5 784
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					25 553	5 245
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						11 452

(en millions de dollars)

	T2/25					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	106	850		1,4	1 336	351
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			13 996	1,4	19 479	5 901
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					21 862	4 317
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						10 569

(en millions de dollars)

	T1/25					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	151	807		1,4	1 340	378
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			14 005	1,4	19 525	5 519
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					26 261	4 931
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						10 828

(1) Exclut l'APR au titre des REC et des expositions et l'APR découlant de transactions réglées par l'entremise de CC admissibles.

RCC1 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T4/24					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	103	663		1,4	1 071	338
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			12 811	1,4	17 863	5 143
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					19 433	4 002
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						9 483

(en millions de dollars)

	T3/24					
	a	b	c	d	e	f
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective	Alpha ayant servi au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte de l'ARC	APR
1 AS-RCC (pour les dérivés)	85	449		1,4	746	242
2 AMI (pour les dérivés et les OFT)			11 805	1,4	16 457	4 526
3 Approche simple visant l'ARC (pour les OFT)					-	-
4 Approche complète visant l'ARC (pour les OFT)					19 114	3 523
5 VAR pour les OFT					-	-
6 Total						8 291

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 57.

RCC3 : AS – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T3/25													Total du risque de crédit	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m		n
	Coefficient de pondération du risque														
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaire															
Expositions aux entités souveraines	-	-	-											-	
Expositions aux ESP	-	-	-											-	
Expositions aux BMD	-	-	-											-	
Expositions aux banques	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises	-	-	-						1	2				3	
dont : financement spécialisé	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-							123				123	
Expositions des portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-											-	
Autres actifs	-	-	-											-	
Total	-	-	-						1	125				126	

(en millions de dollars)

	T2/25													Total du risque de crédit	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m		n
	Coefficient de pondération du risque														
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaire															
Expositions aux entités souveraines	-	-	-											-	
Expositions aux ESP	-	-	-											-	
Expositions aux BMD	-	-	-											-	
Expositions aux banques	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises	-	-	-						1	4				5	
dont : financement spécialisé	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-							120				120	
Expositions des portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-											-	
Autres actifs	-	-	-											-	
Total	-	-	-						1	124				125	

(en millions de dollars)

	T1/25													Total du risque de crédit	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m		n
	Coefficient de pondération du risque														
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaire															
Expositions aux entités souveraines	-	-	-											-	
Expositions aux ESP	-	-	-											-	
Expositions aux BMD	-	-	-											-	
Expositions aux banques	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises	-	-	-						3	1				4	
dont : financement spécialisé	-	-	-											-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-							134				134	
Expositions des portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-											-	
Autres actifs	-	-	-											-	
Total	-	-	-						3	135				138	

(1) Montants calculés après la prise en compte de l'incidence des stratégies d'ARC.

RCC3 : AS – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DU RISQUE (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T4/24													Total du risque de crédit	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m		n
	Coefficient de pondération du risque														
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux ESP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux BMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	4	2	-	-	-	6	
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121	-	-	-	121	
Expositions des portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	4	123	-	-	-	127	

(en millions de dollars)

	T3/24													Total du risque de crédit	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m		n
	Coefficient de pondération du risque														
	0 %	10 %	20 %	30%	40%	50 %	75 %	80%	85%	100%	130 %	150 %	Autres		
Portefeuille réglementaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux ESP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux BMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1	-	-	-	5	
dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions aux entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	114	-	-	-	114	
Expositions des portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	4	115	-	-	-	119	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 59.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

	T3/25						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité des APR en %
	284	0,08	249	35	1,3	30	11
	689	0,19	425	27	3,8	120	17
	712	0,34	304	36	4,8	235	33
	357	0,58	341	34	4,5	151	42
	709	1,12	642	28	2,3	332	47
	161	3,55	238	39	1,8	161	100
	32	13,43	43	31	1,5	43	134
	2	100,00	5	33	0,7	6	300
	2 946	0,87	2 247	31	3,4	1 078	37
	6 013	0,05	157	23	1,2	248	4
	127	0,22	13	39	1	25	20
	650	0,34	15	40	-	183	28
	10	0,58	7	37	0,8	4	40
	17	1,45	2	40	-	11	65
	21	5,59	2	45	3	29	138
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	6 838	0,10	196	25	1,1	500	7
	141	0,03	12	31	1	9	6
	-	0,15	1	45	1	-	-
	1	0,34	1	45	-	-	-
	-	1	1	55	-	-	-
	-	1,45	1	45	-	-	-
	-	5,59	1	44	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	142	0,04	17	31	1,0	9	6

(1) Dans certaines circonstances, lorsqu'un tiers offre un cautionnement complet, la note de crédit du débiteur et celle du garant sont évaluées et la meilleure note sera utilisée. Dans les situations où un débiteur possède un encours dans plusieurs expositions, les expositions sans garantie tiennent compte de la PD du débiteur, alors que les expositions garanties peuvent tenir compte de la PD du garant tiers. Dans ces situations, le débiteur apparaîtra à deux reprises, dans les deux tranches de PD.

(2) En années.

(3) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés avec prise en compte des FCEC en utilisant l'approche NI avancée.

(4) Les expositions sont classées selon les emprunteurs avant l'ARC et les APR connexes sont calculés avec prise en compte des FCEC en utilisant l'approche NI fondation.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

	T3/25						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
	10 737	0,07	942	45	0,6	1 551	14
	4 474	0,18	562	43	0,8	1 234	28
	1 386	0,34	216	40	1,1	558	40
	2 591	0,58	551	42	0,2	1 456	56
	2 093	1,04	880	40	0,3	1 539	74
	682	3,04	622	36	1	659	97
	55	13,30	155	45	-	120	218
	-	-	-	-	-	-	-
	22 018	0,39	3 928	43	0,6	7 117	32
	25	0,07	4	45	-	3	12
	12 507	0,07	284	45	0,4	1 708	14
	1 139	0,18	199	45	0,7	332	29
	226	0,34	72	44	2,5	93	41
	190	0,58	83	45	0,1	99	52
	611	0,97	56	45	-	374	61
	11	3,24	25	45	2	12	109
	-	10,56	3	45	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	14 684	0,13	722	45	0,4	2 618	18
	46 653	0,29	7 114	40	0,5	11 325	24

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

	T2/25						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
	323	0,08	253	35	1,6	36	11
	741	0,19	435	29	3,7	142	19
	888	0,34	327	37	4,2	303	34
	326	0,58	324	32	5,5	130	40
	882	1,12	619	30	2,4	445	50
	231	3,49	267	38	1,8	228	99
	17	18,82	46	43	3,4	34	200
	1	100,00	5	19	0,3	2	200
	3 409	0,84	2 276	33	3,3	1 320	39
	5 475	0,04	144	22	1,5	215	4
	304	0,22	18	39	0,2	62	20
	83	0,34	5	40	0,3	23	28
	5	0,58	5	31	2,2	2	40
	4	1,43	2	40	-	3	75
	34	5,59	3	45	3,2	47	138
	-	18	1	95	5	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	5 905	0,09	178	23	1,5	352	6
	224	0,04	13	34	1	16	7
	4	0,22	1	35	-	1	25
	1	0,34	1	45	-	-	-
	-	1	1	55	-	-	-
	1	1,45	1	45	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	230	0,05	17	34	1	17	7

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

	T2/25						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
	11 618	0,08	1 080	45	0,6	1 558	13
	4 038	0,18	710	43	0,7	1 078	27
	1 634	0,34	258	42	0,8	674	41
	2 570	0,58	624	42	0,4	1 425	55
	1 912	1,06	940	39	0,4	1 378	72
	777	3,28	667	35	0,9	732	94
	49	12,02	183	45	-	101	206
	-	-	-	-	-	-	-
	22 598	0,39	4 462	43	0,6	6 946	31
	11	0,07	4	45	-	1	9
	8 984	0,06	142	45	0,4	1 198	13
	646	0,17	60	45	1,2	200	31
	321	0,34	40	44	2,4	136	42
	76	0,58	20	45	0,3	40	53
	367	0,98	27	45	-	228	62
	5	3,28	6	45	-	6	120
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	10 399	0,11	295	45	0,5	1 808	17
	42 552	0,31	7 232	40	0,5	10 444	25

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

	T1/25						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
	313	0,08	245	35	1,4	34	11
	602	0,18	422	28	4,0	107	18
	474	0,34	319	33	4,0	145	31
	255	0,58	317	30	6,8	96	38
	665	1,12	583	29	2,4	319	48
	219	3,11	278	33	1,6	178	81
	10	16,47	55	45	2,3	19	190
	-	100,00	6	25	0,9	1	-
	2 538	0,81	2 225	31	3,3	899	35
	8 315	0,05	136	24	1,2	352	4
	513	0,22	18	40	-	105	20
	144	0,34	9	40	-	40	28
	9	0,58	7	38	0,6	3	33
	2	1,29	4	41	-	1	50
	-	5,59	1	40	-	-	-
	-	18	1	95	5	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	8 983	0,06	176	25	1,2	501	6
	82	0,03	11	21	2	3	4
	-	-	-	-	-	-	-
	1	0,34	1	45	-	-	-
	-	1	1	55	-	-	-
	-	1	1	45	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	83	0,03	14	22	2	3	4

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

	T1/25						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
	12 664	0,08	998	45	0,5	1 683	13
	4 874	0,18	683	44	0,6	1 274	26
	1 537	0,34	243	41	0,7	630	41
	2 449	0,58	585	43	0,3	1 410	58
	2 376	1,06	948	41	0,2	1 712	72
	639	3,46	651	38	0,2	681	107
	83	11,11	182	45	-	168	202
	-	-	-	-	-	-	-
	24 622	0,38	4 290	44	0,5	7 558	31
	49	0,06	4	45	-	5	10
	9 548	0,06	139	45	0,4	1 253	13
	771	0,18	63	45	1,1	244	32
	173	0,34	31	43	4,2	71	41
	39	0,58	19	45	0,5	22	56
	181	1,26	27	45	0,2	132	73
	1	3,11	3	45	-	1	100
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
	10 713	0,09	282	45	0,5	1 723	16
	46 988	0,28	6 991	40	0,5	10 689	23

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

	T4/24						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
Prêts aux entreprises							
0,00 à <0,15	285	0,08	238	35	1,1	34	12
0,15 à <0,25	592	0,18	400	26	4,1	98	17
0,25 à <0,50	412	0,34	300	32	3,5	124	30
0,50 à <0,75	236	0,58	317	30	6,7	87	37
0,75 à < 2,50	599	1,15	558	29	2,6	288	48
2,50 à <10,00	165	3,25	249	34	2,0	143	87
10,00 à <100,00	12	15,59	48	37	2,1	19	158
100,00 (Défaut)	-	100,00	5	20	0,6	1	-
	2 301	0,80	2 115	30	3,3	794	35
Prêts aux entités souveraines							
0,00 à <0,15	6 488	0,05	143	26	1,3	306	5
0,15 à <0,25	62	0,22	12	39	1	16	26
0,25 à <0,50	144	0,34	9	40	-	40	28
0,50 à <0,75	3	0,58	8	34	7,6	1	33
0,75 à < 2,50	8	1,45	3	40	-	5	63
2,50 à <10,00	-	5,59	2	40	-	1	-
10,00 à <100,00	-	18	1	55	5	-	-
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	6 705	0,06	178	27	1,3	369	6
Prêts aux banques ⁽³⁾							
0,00 à <0,15	53	0,03	8	19	-	2	4
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	1	0,34	1	45	-	-	-
0,50 à <0,75	-	1	1	55	-	-	-
0,75 à < 2,50	1	1,45	1	45	-	1	100
2,50 à <10,00	-	3	1	40	-	-	-
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	55	0,06	12	20	-	3	5

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

	T4/24						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
	9 811	0,07	1 001	44	0,6	1 330	14
	3 733	0,18	673	43	0,8	1 007	27
	1 375	0,34	239	38	1,0	533	39
	2 259	0,58	565	43	0,3	1 320	58
	2 045	1,05	900	41	0,3	1 517	74
	766	3,42	612	39	0,3	835	109
	76	11,80	187	45	-	153	201
	-	100,00	1	45	-	-	-
	20 065	0,44	4 178	43	0,6	6 695	33
	51	0,07	4	45	-	6	12
	7 979	0,06	135	45	0,5	1 065	13
	798	0,17	69	45	1,1	252	32
	145	0,34	28	43	4,8	58	40
	43	0,58	19	45	0,5	25	58
	67	1,04	31	45	-	54	81
	30	3,65	17	45	-	40	133
	1	10,34	2	45	-	2	200
	-	-	-	-	-	-	-
	9 063	0,09	301	45	0,6	1 496	17
	38 240	0,31	6 788	40	0,5	9 363	24

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI avancée

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux banques ⁽³⁾

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

	T3/24						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
Prêts aux entreprises							
0,00 à <0,15	310	0,08	230	35	1,0	35	11
0,15 à <0,25	559	0,18	375	25	4,7	86	15
0,25 à <0,50	422	0,34	302	32	3,4	125	30
0,50 à <0,75	229	0,58	318	32	4,7	90	39
0,75 à < 2,50	579	1,16	529	27	2,2	269	46
2,50 à <10,00	180	3,25	225	35	2,0	157	87
10,00 à <100,00	25	17,32	39	32	2,1	37	148
100,00 (Défaut)	-	100,00	6	16	0,4	1	-
	2 304	0,92	2 024	30	3,1	800	35
Prêts aux entités souveraines							
0,00 à <0,15	6 245	0,05	148	26	1,4	294	5
0,15 à <0,25	71	0,22	14	39	0,9	18	25
0,25 à <0,50	213	0,34	9	40	-	59	28
0,50 à <0,75	3	0,58	7	32	7,4	1	33
0,75 à < 2,50	15	1,45	3	40	-	10	67
2,50 à <10,00	1	5,59	1	40	-	1	100
10,00 à <100,00	-	18	1	55	5	-	-
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	6 548	0,06	183	27	1,3	383	6
Prêts aux banques ⁽³⁾							
0,00 à <0,15	27	0,04	7	35	-	2	7
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	1	0,34	1	45	-	1	100
0,50 à <0,75	-	1	1	55	-	-	-
0,75 à < 2,50	-	1,45	1	45	-	-	-
2,50 à <10,00	-	3	2	35	-	-	-
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (Défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	28	0,08	12	36	-	3	11

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC4 : NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD (suite)

(en millions de dollars)

Approche NI fondation

Fourchette de PD

Prêts aux entreprises

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Prêts aux entités souveraines ⁽⁴⁾

0,00 à <0,15

0,75 à < 2,50

Prêts aux banques

0,00 à <0,15

0,15 à <0,25

0,25 à <0,50

0,50 à <0,75

0,75 à < 2,50

2,50 à <10,00

10,00 à <100,00

100,00 (Défaut)

Total de tous les portefeuilles

	T3/24						
	a	b	c	d	e	f	g
	ECD après prise en compte de l'ARC	PD moyenne en %	Nombre de débiteurs ⁽¹⁾	PCD moyenne en %	Échéance moyenne ⁽²⁾	APR	Densité de l'APR en %
	9 842	0,07	961	45	0,5	1 231	13
	3 337	0,18	689	43	0,8	930	28
	1 117	0,34	243	37	0,9	421	38
	1 917	0,58	532	42	0,4	1 077	56
	1 616	1,10	887	40	0,3	1 183	73
	501	3,09	618	40	0,4	553	110
	141	10,67	179	29	-	173	123
	-	-	-	-	-	-	-
	18 471	0,43	4 109	43	0,5	5 568	30
	65	0,06	4	45	-	5	8
	-	0,81	1	45	-	-	-
	65	0,06	5	45	-	5	8
	7 766	0,06	145	45	0,5	1 015	13
	769	0,18	65	45	1,3	248	32
	85	0,34	24	42	6,6	34	40
	17	0,58	16	45	1,0	10	59
	133	0,87	29	45	-	85	64
	6	3,08	14	45	-	8	133
	6	17,21	6	45	-	14	233
	-	-	-	-	-	-	-
	8 782	0,10	299	45	0,6	1 414	16
	36 198	0,31	6 632	40	0,5	8 173	23

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 61.

RCC5 : NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T3/25											
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés						Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT					
	Juste valeur des sûretés reçues						Juste valeur des sûretés fournies					
	Séparées		Non séparées		Séparées		Non séparées		reçues		fournies	
Liquidités – devises locales	-	1 181		-		1 157		44 379		34 248		
Liquidités – autres devises	-	3 960		118		4 054		106 471		73 686		
Dettes souveraine locale	902		485		5 108		3 212		48 687		62 726	
Autres dettes souveraines	2 211		219		941		1 125		89 937		106 561	
Dettes publiques	242		57		746		-		12 400		20 556	
Obligations de sociétés	1 273		25		1 153		101		10 426		7 434	
Titres de participation	2 007		-		4 616		-		27 409		71 090	
Autres sûretés	-		-		-		743		-		-	
Total	6 635		5 927		12 682		10 392		339 709		376 301	

(en millions de dollars)

	T2/25											
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés						Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT					
	Juste valeur des sûretés reçues						Juste valeur des sûretés fournies					
	Séparées		Non séparées		Séparées		Non séparées		reçues		fournies	
Liquidités – devises locales	-	2 012		-		1 596		49 026		37 457		
Liquidités – autres devises	-	2 957		25		6 288		90 859		72 794		
Dettes souveraine locale	981		642		4 082		3 920		52 023		73 658	
Autres dettes souveraines	2 871		641		1 006		681		86 043		90 692	
Dettes publiques	187		53		353		-		15 587		22 196	
Obligations de sociétés	813		23		846		101		10 753		4 765	
Titres de participation	1 513		-		5 716		-		24 244		58 711	
Autres sûretés	-		-		-		818		-		-	
Total	6 365		6 328		12 028		13 404		328 535		360 273	

(en millions de dollars)

	T1/25											
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés						Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT					
	Juste valeur des sûretés reçues						Juste valeur des sûretés fournies					
	Séparées		Non séparées		Séparées		Non séparées		reçues		fournies	
Liquidités – devises locales	-	2 201		-		1 933		42 174		34 580		
Liquidités – autres devises	21		1 763		26		7 574		94 212		70 183	
Dettes souveraine locale	1 374		894		4 209		3 034		52 185		70 394	
Autres dettes souveraines	2 312		85		2 011		1 287		87 679		99 009	
Dettes publiques	223		75		473		-		15 037		24 276	
Obligations de sociétés	635		35		405		106		11 178		4 474	
Titres de participation	1 431		-		5 081		-		25 757		75 141	
Autres sûretés	-		-		-		824		-		-	
Total	5 996		5 053		12 205		14 758		328 222		378 057	

(1) Comprend les montants des sûretés qui ne réduisent pas les expositions réglementaires. Les montants correspondent à la juste valeur des sûretés fournies et reçues et sont présentés après toute décote applicable. L'application d'une décote a comme incidence de réduire la juste valeur de la sûreté reçue et d'augmenter celle de la sûreté fournie.

RCC5 : NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T4/24											
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés						Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT					
	Juste valeur des sûretés reçues				Juste valeur des sûretés fournies				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
Séparées		Non séparées		Séparées		Non séparées		reçues		fournies		
Liquidités – devises locales	-	978	-	1 454	39 184	32 170						
Liquidités – autres devises	2	3 476	69	5 544	78 919	68 593						
Dette souveraine locale	756	684	6 047	1 983	44 213	43 459						
Autres dettes souveraines	2 181	119	941	2 031	63 842	69 246						
Dette publique	48	20	103	-	14 635	21 190						
Obligations de sociétés	773	30	384	102	9 519	4 463						
Titres de participation	1 578	-	4 429	-	26 550	54 177						
Autres sûretés	-	-	-	678	-	-						
Total	5 338	5 307	11 973	11 792	276 862	293 298						

(en millions de dollars)

	T3/24											
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans le cadre d'opérations sur dérivés						Sûretés utilisées dans le cadre d'OFT					
	Juste valeur des sûretés reçues				Juste valeur des sûretés fournies				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
Séparées		Non séparées		Séparées		Non séparées		reçues		fournies		
Liquidités – devises locales	-	1 130	-	1 499	45 328	31 722						
Liquidités – autres devises	9	2 631	44	5 569	78 411	64 114						
Dette souveraine locale	670	715	3 386	2 323	47 003	63 808						
Autres dettes souveraines	2 719	290	3 982	1 434	52 179	67 124						
Dette publique	50	16	185	-	14 942	22 852						
Obligations de sociétés	857	32	351	101	9 043	4 071						
Titres de participation	1 102	-	4 090	-	26 806	49 313						
Autres sûretés	-	-	-	573	-	-						
Total	5 407	4 814	12 038	11 499	273 712	303 004						

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 71.

RCC6 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

(en millions de dollars)

	T3/25		T2/25		T1/25		T4/24		T3/24	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection souscrite	Protection vendue								
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance – signature unique	2 068	740	1 712	855	1 716	912	1 532	916	1 366	825
Swaps sur défaillance – indice	3 891	2 236	3 629	2 009	3 311	1 950	3 098	1 763	2 260	1 485
Swaps sur rendement total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur crédit	1 247	-	1 033	-	436	-	1 176	-	1 228	345
Autres dérivés de crédit	53	-	63	-	67	-	66	-	67	-
Total des montants notionnels	7 259	2 976	6 437	2 864	5 530	2 862	5 872	2 679	4 921	2 655
Justes valeurs										
Juste valeur positive (actif)	36	-	50	-	51	-	46	-	48	-
Juste valeur négative (passif)	4	41	4	54	5	57	3	52	7	50

RCC8 : EXPOSITIONS AUX CONTREPARTIES CENTRALES

(en millions de dollars)

	T3/25		T2/25		T1/25		T4/24		T3/24	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte de l'ARC	APR								
1 Expositions aux CC admissibles (total)	740		662		711		684		626	
2 Expositions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	10 207	335	8 558	288	10 184	317	9 864	300	9 146	285
3 i) Dérivés de gré à gré	365	11	332	10	335	10	392	11	375	10
4 ii) Dérivés négociés en Bourse	8 640	300	6 914	252	8 308	276	7 965	259	7 760	255
5 iii) OFT	1 202	24	1 312	26	1 541	31	1 507	30	1 011	20
6 iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	3 426		3 284		2 881		3 237		3 029	
8 Dépôt de garantie initial non séparé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1 200	405	1 233	374	1 336	394	1 061	384	943	341
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	1 278	-	1 422	-	1 371	-	1 252	-	1 136	-
11 Expositions aux CC non admissibles (total)	-		-		-		-		-	
12 Expositions aux opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu du dépôt de garantie initial et des contributions aux fonds de garantie); dont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 i) Dérivés de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 ii) Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 iii) OFT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 iv) Tranches de compensation si la compensation entre produits a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 Dépôt de garantie initial séparé	-		-		-		-		-	
18 Dépôt de garantie initial non séparé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR1 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

(en millions de dollars)

	T3/25															
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	4 079	4 079	-	4 079	25 746	24 441	-	25 746	190	133	-	190				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	5 258	4 957	-	5 258	-	-	-	-				
3 cartes de crédit	4 079	4 079	-	4 079	928	928	-	928	50	50	-	50				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	19 560	18 556	-	19 560	140	83	-	140				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	13 824	13 824	5 330	4 894	-	5 330	29 251	-	18	29 269				
7 prêts aux entreprises	-	-	13 824	13 824	-	-	-	-	25 685	-	-	25 685				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	2 665	-	-	2 665				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	3 938	3 638	-	3 938	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	1 392	1 256	-	1 392	901	-	18	919				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

(en millions de dollars)

	T2/25															
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	1 607	1 607	-	1 607	22 810	21 615	-	22 810	192	141	-	192				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	4 927	4 627	-	4 927	-	-	-	-				
3 cartes de crédit	1 607	1 607	-	1 607	928	928	-	928	50	50	-	50				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	16 955	16 060	-	16 955	142	91	-	142				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	13 838	13 838	5 526	5 167	-	5 526	25 530	-	17	25 547				
7 prêts aux entreprises	-	-	13 838	13 838	-	-	-	-	22 187	-	-	22 187				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	2 447	-	-	2 447				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	4 756	4 493	-	4 756	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	770	674	-	770	896	-	17	913				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

(en millions de dollars)

	T1/25															
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC ⁽²⁾	Synthétiques	Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	1 556	1 556	-	1 556	21 828	20 671	-	21 828	206	155	-	206				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	4 063	3 763	-	4 063	-	-	-	-				
3 cartes de crédit	1 556	1 556	-	1 556	1 155	1 155	-	1 155	50	50	-	50				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	16 610	15 753	-	16 610	156	105	-	156				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	14 552	14 552	5 882	5 545	-	5 882	23 049	-	22	23 071				
7 prêts aux entreprises	-	-	14 552	14 552	-	-	-	-	19 392	-	-	19 392				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	3 076	-	-	3 076				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	5 121	4 850	-	5 121	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	761	695	-	761	581	-	22	603				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

(1) Comprend l'exposition aux fonds multicédants soutenus par la CIBC.

(2) Titrisations simples, transparentes et comparables

TITR1 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (suite)

(en millions de dollars)

	T4/24															
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques		Dont STC ⁽²⁾		Synthétiques		Sous-total		Classiques		Dont STC ⁽²⁾		Synthétiques		Sous-total	
1 Prêts de détail (total) – dont	3 095	3 095	-	3 095	19 788	18 850	-	19 788	197	160	-	-	-	197		
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	3 946	3 645	-	3 946	-	-	-	-	-	-		
3 cartes de crédit	3 095	3 095	-	3 095	933	933	-	933	50	50	-	-	-	50		
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	14 909	14 272	-	14 909	147	110	-	-	-	147		
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	11 190	11 190	5 639	5 300	-	5 639	20 529	-	-	21	-	20 550		
7 prêts aux entreprises	-	-	11 190	11 190	-	-	-	-	17 859	-	-	-	-	17 859		
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	2 252	-	-	-	-	2 252		
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	4 874	4 572	-	4 874	-	-	-	-	-	-		
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	765	728	-	765	418	-	-	21	-	439		
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

(en millions de dollars)

	T3/24															
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire ⁽¹⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques		Dont STC ⁽²⁾		Synthétiques		Sous-total		Classiques		Dont STC ⁽²⁾		Synthétiques		Sous-total	
1 Prêts de détail (total) – dont	3 098	3 098	-	3 098	18 268	17 429	-	18 268	271	235	-	-	-	271		
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	3 568	3 367	-	3 568	-	-	-	-	-	-		
3 cartes de crédit	3 098	3 098	-	3 098	1 283	1 283	-	1 283	50	50	-	-	-	50		
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	13 417	12 779	-	13 417	221	185	-	-	-	221		
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	5 682	5 682	4 657	4 331	-	4 657	18 257	-	-	21	-	18 278		
7 prêts aux entreprises	-	-	5 682	5 682	-	-	-	-	16 020	-	-	-	-	16 020		
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	2 237	-	-	-	-	2 237		
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	3 883	3 582	-	3 883	-	-	-	-	-	-		
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	774	749	-	774	-	-	-	21	-	21		
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 75.

TITR2 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

T3/25																
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	-	-	-	-	93	86	-	93	938	938	-	938				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	35	34	-	35	673	673	-	673				
3 cartes de crédit	-	-	-	-	2	2	-	2	25	25	-	25				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	56	50	-	56	240	240	-	240				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	13	13	-	13	-	-	-	-				
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	11	11	-	11	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

(en millions de dollars)

T2/25																
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur ⁽⁴⁾							
	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	1	1	-	1	7	6	-	7	518	518	-	518				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	3	2	-	3	480	480	-	480				
3 cartes de crédit	1	1	-	1	-	-	-	-	20	20	-	20				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	4	4	-	4	18	18	-	18				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

(en millions de dollars)

T1/25																
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total	Classiques	Dont STC Synthétiques		Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	5	5	-	5	25	22	-	25	561	561	-	561				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	6	5	-	6	489	489	-	489				
3 cartes de crédit	5	5	-	5	1	1	-	1	17	17	-	17				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	18	16	-	18	55	55	-	55				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-				
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

(1) Les expositions figurant dans ce tableau sont pondérées en fonction du risque en vertu du cadre du risque de marché.

(2) Comprend des placements directs dans CARDS II Trust.

(3) Comprend des placements directs dans des fonds multicédants soutenus par la CIBC.

(4) Certains soldes des périodes précédentes ont été retraités.

TITR2 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (suite) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T4/24															
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	5	5	-	5	8	8	-	8	878	878	-	878				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	-	-	-	-	753	753	-	753				
3 cartes de crédit	5	5	-	5	-	-	-	-	26	26	-	26				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	8	8	-	8	99	99	-	99				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-				
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

(en millions de dollars)

	T3/24															
	a				b				c				d			
	Banque agissant comme émetteur ⁽²⁾				Banque agissant comme mandataire ⁽³⁾				Banque agissant comme investisseur							
	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total	Classiques	Dont STC	Synthétiques	Sous-total				
1 Prêts de détail (total) – dont	19	19	-	19	14	14	-	14	638	638	-	638				
2 prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	4	4	-	4	609	609	-	609				
3 cartes de crédit	19	19	-	19	1	1	-	1	25	25	-	25				
4 autres prêts de détail	-	-	-	-	9	9	-	9	4	4	-	4				
5 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
6 Prêts de gros (total) – dont	-	-	-	-	3	3	-	3	-	-	-	-				
7 prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
8 prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
9 contrats de location et créances	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-				
10 autres prêts de gros	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-				
11 retitrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 77.

TITR3 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE

(en millions de dollars)

	T3/25																
	a	b	c	d	e	f				g				h			
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigences de fonds propres après plafonnement			
	≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche (y compris NI approche EI)		AS	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS
1 Expositions totales	42 429	1 266	45	11	56	13 824	29 983	-	-	2 762	3 508	-	-	221	280	-	-
2 Titrisations classiques	28 661	1 266	45	11	-	-	29 983	-	-	-	3 508	-	-	-	280	-	-
3 dont la titrisation	28 661	1 266	45	11	-	-	29 983	-	-	-	3 508	-	-	-	280	-	-
4 dont de détail sous-jacent	24 920	779	37	2	-	-	25 738	-	-	-	2 906	-	-	-	232	-	-
5 dont STC	23 692	779	37	2	-	-	24 510	-	-	-	2 717	-	-	-	217	-	-
6 dont de gros	3 741	487	8	9	-	-	4 245	-	-	-	602	-	-	-	48	-	-
7 dont STC	3 525	378	8	9	-	-	3 920	-	-	-	529	-	-	-	42	-	-
8 dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Titrisations synthétiques	13 768	-	-	-	56	13 824	-	-	2 762	-	-	-	-	221	-	-	-
10 dont la titrisation	13 768	-	-	-	56	13 824	-	-	2 762	-	-	-	-	221	-	-	-
11 dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 dont de gros	13 768	-	-	-	56	13 824	-	-	2 762	-	-	-	-	221	-	-	-
13 dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

	T2/25																
	a	b	c	d	e	f				g				h			
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigences de fonds propres après plafonnement			
	≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche (y compris NI approche EI)		AS	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS	Approche NE (y compris NI approche EI)		AS
1 Expositions totales	37 678	1 181	48	11	55	13 838	25 135	-	-	2 768	2 970	-	-	221	238	-	-
2 Titrisations classiques	23 895	1 181	48	11	-	-	25 135	-	-	-	2 970	-	-	-	238	-	-
3 dont la titrisation	23 895	1 181	48	11	-	-	25 135	-	-	-	2 970	-	-	-	238	-	-
4 dont de détail sous-jacent	20 034	684	34	3	-	-	20 755	-	-	-	2 358	-	-	-	189	-	-
5 dont STC	18 923	684	34	3	-	-	19 644	-	-	-	2 186	-	-	-	175	-	-
6 dont de gros	3 861	497	14	8	-	-	4 380	-	-	-	612	-	-	-	49	-	-
7 dont STC	3 703	384	14	8	-	-	4 109	-	-	-	553	-	-	-	44	-	-
8 dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Titrisations synthétiques	13 783	-	-	-	55	13 838	-	-	2 768	-	-	-	-	221	-	-	-
10 dont la titrisation	13 783	-	-	-	55	13 838	-	-	2 768	-	-	-	-	221	-	-	-
11 dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 dont de gros	13 783	-	-	-	55	13 838	-	-	2 768	-	-	-	-	221	-	-	-
13 dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR3 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE (suite)

(en millions de dollars)

T1/25																		
	a					b					c			d				
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)			Exigences de fonds propres après plafonnement				
	≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche NI	Approche (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche (y compris approche EI)	AS	1 250 %	
1	Expositions totales	37 955	1 113	50	2	59	14 552	24 627	-	-	2 905	2 838	-	-	232	227	-	-
2	Titrisations classiques	23 462	1 113	50	2	-	-	24 627	-	-	-	2 838	-	-	-	227	-	-
3	dont la titrisation	23 462	1 113	50	2	-	-	24 627	-	-	-	2 838	-	-	-	227	-	-
4	dont de détail sous-jacent	19 391	582	31	2	-	-	20 006	-	-	-	2 195	-	-	-	176	-	-
5	dont STC	18 356	582	31	2	-	-	18 971	-	-	-	2 037	-	-	-	163	-	-
6	dont de gros	4 071	531	19	-	-	-	4 621	-	-	-	643	-	-	-	51	-	-
7	dont STC	3 932	413	19	-	-	-	4 364	-	-	-	585	-	-	-	47	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	14 493	-	-	-	59	14 552	-	-	-	2 905	-	-	-	232	-	-	-
10	dont la titrisation	14 493	-	-	-	59	14 552	-	-	-	2 905	-	-	-	232	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	14 493	-	-	-	59	14 552	-	-	-	2 905	-	-	-	232	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

T4/24																		
	a					b					c			d				
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)			Exigences de fonds propres après plafonnement				
	≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	1 250 %	Approche NI	Approche (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche (y compris approche EI)	AS	1 250 %	Approche NI	Approche (y compris approche EI)	AS	1 250 %	
1	Expositions totales	34 592	856	43	3	56	11 190	24 360	-	-	2 370	2 759	-	-	190	221	-	-
2	Titrisations classiques	23 458	856	43	3	-	-	24 360	-	-	-	2 759	-	-	-	221	-	-
3	dont la titrisation	23 458	856	43	3	-	-	24 360	-	-	-	2 759	-	-	-	221	-	-
4	dont de détail sous-jacent	19 283	371	22	3	-	-	19 679	-	-	-	2 113	-	-	-	169	-	-
5	dont STC	18 448	371	22	3	-	-	18 844	-	-	-	1 986	-	-	-	159	-	-
6	dont de gros	4 175	485	21	-	-	-	4 681	-	-	-	646	-	-	-	52	-	-
7	dont STC	4 015	379	21	-	-	-	4 415	-	-	-	585	-	-	-	47	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	11 134	-	-	-	56	11 190	-	-	-	2 370	-	-	-	190	-	-	-
10	dont la titrisation	11 134	-	-	-	56	11 190	-	-	-	2 370	-	-	-	190	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	11 134	-	-	-	56	11 190	-	-	-	2 370	-	-	-	190	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR3 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE (suite)

(en millions de dollars)

		T3/24																	
		a Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					b Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					c APR (par approche réglementaire)					d Exigences de fonds propres après plafonnement		
		e >20 % à 50 %			f >50 % à 100 %		g >100 % à < 1 250 %			h Approche NE (y compris NI approche EI)			i Approche NE (y compris NI approche EI)			j Approche NE (y compris NI approche EI)			
		≤20 %	50 %	100 %	1 250 %	1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %	AS 1 250 %		
1	Expositions totales	27 278	774	34	12	31	5 682	22 447	-	-	1 236	2 553	-	-	99	204	-	-	
2	Titrisations classiques	21 627	774	34	12	-	-	22 447	-	-	-	2 553	-	-	-	204	-	-	
3	dont la titrisation	21 627	774	34	12	-	-	22 447	-	-	-	2 553	-	-	-	204	-	-	
4	dont de détail sous-jacent	18 264	479	21	3	-	-	18 767	-	-	-	2 057	-	-	-	164	-	-	
5	dont STC	17 454	479	21	3	-	-	17 957	-	-	-	1 934	-	-	-	155	-	-	
6	dont de gros	3 363	295	13	9	-	-	3 680	-	-	-	496	-	-	-	40	-	-	
7	dont STC	3 197	201	13	9	-	-	3 420	-	-	-	437	-	-	-	35	-	-	
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	Titrisations synthétiques	5 651	-	-	-	31	5 682	-	-	-	1 236	-	-	-	99	-	-	-	
10	dont la titrisation	5 651	-	-	-	31	5 682	-	-	-	1 236	-	-	-	99	-	-	-	
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	dont de gros	5 651	-	-	-	31	5 682	-	-	-	1 236	-	-	-	99	-	-	-	
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

TITR4 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR

(en millions de dollars)

		T3/25																									
		a	b	c	d	e	f			g	h	i	j			k	l	m	n			o	p	q			
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigences de fonds propres après plafonnement										
		>20 % à			>50 % à	>100 % à <	Approche NE (y compris)					Approche NE (y compris)					Approche NE (y compris)										
		≤20 %	50 %	100 %	1 250 %	1 250 %	NI	approche EI)	AS 1 250 %	-	-	-	NI	approche EI)	AS 1 250 %	-	-	-	NI	approche EI)	AS 1 250 %	-	-	-	NI	approche EI)	AS 1 250 %
1	Expositions totales	19 801	3 509	148	171	-	-	3 718	19 911	-	-	-	982	3 744	-	-	-	79	300	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Titrisations classiques	19 801	3 509	130	171	-	-	3 700	19 911	-	-	-	964	3 744	-	-	-	78	300	-	-	-	-	-	-	-	-
3	dont la titrisation	19 801	3 509	130	171	-	-	3 700	19 911	-	-	-	964	3 744	-	-	-	78	300	-	-	-	-	-	-	-	-
4	dont de détail sous-jacent	133	-	-	53	-	-	103	83	-	-	-	82	12	-	-	-	7	1	-	-	-	-	-	-	-	-
5	dont STC	133	-	-	-	-	-	50	83	-	-	-	5	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	dont de gros	19 668	3 509	130	118	-	-	3 597	19 828	-	-	-	882	3 732	-	-	-	71	299	-	-	-	-	-	-	-	-
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	dont la titrisation	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	18	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

		T2/25																									
		a	b	c	d	e	f			g	h	i	j			k	l	m	n			o	p	q			
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigences de fonds propres après plafonnement										
		>20 % à			>50 % à	>100 % à <	Approche NE (y compris)					Approche NE (y compris)					Approche NE (y compris)										
		≤20 %	50 %	100 %	1 250 %	1 250 %	NI	approche EI)	AS 1 250 %	-	-	-	NI	approche EI)	AS 1 250 %	-	-	-	NI	approche EI)	AS 1 250 %	-	-	-	NI	approche EI)	AS 1 250 %
1	Expositions totales	16 809	2 496	1 251	48	-	-	2 674	17 930	-	-	-	604	3 757	-	-	-	48	301	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Titrisations classiques	16 809	2 496	1 234	48	-	-	2 657	17 930	-	-	-	587	3 757	-	-	-	47	301	-	-	-	-	-	-	-	-
3	dont la titrisation	16 809	2 496	1 234	48	-	-	2 657	17 930	-	-	-	587	3 757	-	-	-	47	301	-	-	-	-	-	-	-	-
4	dont de détail sous-jacent	141	-	-	48	-	-	98	91	-	-	-	75	11	-	-	-	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-
5	dont STC	141	-	-	-	-	-	50	91	-	-	-	5	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	dont de gros	16 668	2 496	1 234	-	-	-	2 559	17 839	-	-	-	512	3 746	-	-	-	41	300	-	-	-	-	-	-	-	-
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	-	-	17	-	-	-	17	-	-	-	17	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	dont la titrisation	-	-	17	-	-	-	17	-	-	-	17	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	-	-	17	-	-	-	17	-	-	-	17	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Certains soldes des périodes précédentes ont été retraités.

TITR4 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (suite)

(en millions de dollars)

		T1/25																									
		a					b					c					d										
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigences de fonds propres après plafonnement										
		>20 % à		>50 % à		>100 % à <	Approche NI		Approche NE (y compris approche EI)			Approche NI		Approche NE (y compris approche EI)			Approche NI		Approche NE (y compris approche EI)								
		≤20 %	50 %	100 % ⁽¹⁾	1 250 %	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	
1	Expositions totales	15 714	1 251	1 208	47	-	-	2 027	16 193	-	-	479	3 337	-	-	39	267	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Titrisations classiques	15 714	1 251	1 186	47	-	-	2 005	16 193	-	-	457	3 337	-	-	37	267	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	dont la titrisation	15 714	1 251	1 186	47	-	-	2 005	16 193	-	-	457	3 337	-	-	37	267	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	dont de détail sous-jacent	155	-	-	47	-	-	97	105	-	-	75	10	-	-	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	dont STC	155	-	-	-	-	-	50	105	-	-	5	10	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	dont de gros	15 559	1 251	1 186	-	-	-	1 908	16 088	-	-	382	3 327	-	-	31	266	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	dont la titrisation	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	22	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en millions de dollars)

		T4/24																									
		a					b					c					d										
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)					Exigences de fonds propres après plafonnement										
		>20 % à		>50 % à		>100 % à <	Approche NI		Approche NE (y compris approche EI)			Approche NI		Approche NE (y compris approche EI)			Approche NI		Approche NE (y compris approche EI)								
		≤20 %	50 %	100 %	1 250 %	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	-	-	AS	1 250 %	
1	Expositions totales	13 896	992	1 255	462	-	-	1 891	14 714	-	-	434	3 672	-	-	34	294	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Titrisations classiques	13 896	992	1 234	462	-	-	1 870	14 714	-	-	413	3 672	-	-	32	294	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	dont la titrisation	13 896	992	1 234	462	-	-	1 870	14 714	-	-	413	3 672	-	-	32	294	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	dont de détail sous-jacent	160	-	-	35	-	-	85	110	-	-	56	11	-	-	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	dont STC	160	-	-	-	-	-	50	110	-	-	5	11	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	dont de gros	13 736	992	1 234	427	-	-	1 785	14 604	-	-	357	3 661	-	-	28	293	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	dont la titrisation	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR4 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (suite)

(en millions de dollars)

		T3/24																							
		a Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					b Valeurs des expositions (par approche réglementaire)					c APR (par approche réglementaire)				d Exigences de fonds propres après plafonnement									
		>20 % à ≤20 %	>50 % à 50 %	>100 % à 100 %	>100 % à < 1 250 %	e	f	g Approche NE (y compris approche EI)		h AS 1 250 %	i	j Approche NE (y compris approche EI)		k AS 1 250 %	l	m Approche NE (y compris approche EI)		n AS 1 250 %	o	p Approche NE (y compris approche EI)		q AS 1 250 %	r		
1	Expositions totales	12 484	1 138	1 153	308	-	-	2 288	12 795	-	-	518	3 207	-	-	41	257	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Titrisations classiques	12 484	1 138	1 132	308	-	-	2 267	12 795	-	-	497	3 207	-	-	39	257	-	-	-	-	-	-	-	-
3	dont la titrisation	12 484	1 138	1 132	308	-	-	2 267	12 795	-	-	497	3 207	-	-	39	257	-	-	-	-	-	-	-	-
4	dont de détail sous-jacent	184	50	-	35	-	-	150	119	-	-	73	12	-	-	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-
5	dont STC	184	50	-	-	-	-	115	119	-	-	22	12	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-
6	dont de gros	12 300	1 088	1 132	273	-	-	2 117	12 676	-	-	424	3 195	-	-	34	256	-	-	-	-	-	-	-	-
7	dont STC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisations synthétiques	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	dont la titrisation	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont de gros	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	21	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	dont la retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

RM1 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD ⁽¹⁾

(\$ millions)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24
	a	b	c	d
	Exigence de fonds propres selon l'approche standard			
1 Risque de taux d'intérêt global	192	89	217	173
2 Risque lié aux actions	135	186	119	202
3 Risque lié aux marchandises	104	95	135	43
4 Risque de change	98	68	109	225
5 Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	162	174	174	113
6 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	7	2	4	11
7 Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-	-	-	-
8 Risque de défaut – Hors titrisation	71	88	85	92
9 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	18	5	10	9
10 Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-	-	-	-
11 Majoration pour risque résiduel	119	121	111	107
12 Total	906	828	964	975

(1) L'augmentation des fonds propres à l'égard du risque de marché au T3/25 par rapport à ceux du T2/25 est principalement attribuable à la hausse de l'exposition aux risques de taux d'intérêt et de change, contrebalancée en partie par une diminution de l'exposition au risque lié aux actions.

REC1 : FORMULE RÉDUITE DE L'APPROCHE DE BASE À L'ÉGARD DU RISQUE LIÉ AU REC (AB-REC) ⁽¹⁾⁽²⁾

(\$ millions)	T3/25		T2/25		T1/25		T4/24	
	a	b	a	b	a	b	a	b
	Exigences de fonds propres selon l'AB-REC		Exigences de fonds propres selon l'AB-REC		Exigences de fonds propres selon l'AB-REC ⁽³⁾		Exigences de fonds propres selon l'AB-REC ⁽³⁾	
	Composantes	s. o.	Composantes	s. o.	Composantes	s. o.	Composantes	s. o.
1 Agrégation des composantes systématiques du risque lié au REC		s. o.		s. o.	296	-	253	-
2 Agrégation des composantes idiosyncrasiques du risque lié au REC		s. o.		s. o.	81	-	68	-
3 Total		s. o.		s. o.	107	-	-	91

- (1) Depuis le T2/25, la CIBC utilise la formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC2) pour les tranches de compensation détachées, qui étaient précédemment présentées à la formule réduite de l'Approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC1).
- (2) La CIBC utilise des dérivés et des instruments de trésorerie pour couvrir son exposition aux REC. Ces instruments comprennent les dérivés sur indices de crédit, ainsi que les dérivés sur les catégories d'actifs sous-jacents, auxquelles notre exposition aux REC est attribuable, comme les swaps de taux d'intérêt.
- (3) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au T2/25.
- s. o. Sans objet.

REC2 : FORMULE COMPLÈTE DE L'APPROCHE DE BASE À L'ÉGARD DU RISQUE LIÉ AU REC (1)(2)

(\$ millions)	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24
	a	a	a	a
	Exigences de fonds propres selon l'AB-REC			
1 K réduite	164	152	s. o.	s. o.
2 K couverte	164	152	s. o.	s. o.
3 Total ⁽³⁾	107	99	s. o.	s. o.

- (1) Depuis le T2/25, la CIBC utilise la formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC2) pour les tranches de compensation détachées, qui étaient précédemment présentées à la formule réduite de l'Approche de base à l'égard du risque lié au REC (présenté dans REC1).
- (2) La CIBC utilise des dérivés et des instruments de trésorerie pour couvrir son exposition aux REC. Ces instruments comprennent les dérivés sur indices de crédit, ainsi que les dérivés sur les catégories d'actifs sous-jacents, auxquelles notre exposition aux REC est attribuable, comme les swaps de taux d'intérêt.
- (3) Le total des fonds propres pour les REC est déterminé d'après la formule recommandée dans la ligne directrice NFP.
- s. o. Sans objet.

REC3 : APPROCHE STANDARD POUR LE REC (AS-REC)

(\$ millions)	T3/25		T2/25		T1/25		T4/24	
	a	b	a	b	a	b	a	b
	Exigences de fonds propres selon l'AS-REC		Exigences de fonds propres selon l'AS-REC		Exigences de fonds propres selon l'AS-REC ⁽¹⁾		Exigences de fonds propres selon l'AS-REC ⁽¹⁾	
	Exigences de fonds propres selon l'AS-REC	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon l'AS-REC	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon l'AS-REC ⁽¹⁾	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon l'AS-REC ⁽¹⁾	Nombre de contreparties
1 Risque de taux d'intérêt	12	-	11	-	8	-	10	-
2 Risque de change	19	-	22	-	27	-	26	-
3 Risque lié aux écarts de taux de référence	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Risque lié aux actions	2	-	9	-	1	-	7	-
5 Risque lié aux marchandises	15	-	18	-	5	-	5	-
6 Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	98	-	152	-	139	-	132	-
7 Total	146	5 725	212	5 471	180	5 294	180	5 150

- (1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au T2/25.

REC4 : ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE (APR) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE LIÉ AU REC SELON L'AS-REC ⁽¹⁾

(\$ millions)	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24
	a	a	a	a
1 Total des APR au titre du risque lié au REC à la fin du trimestre précédent	3 882	3 588	3 381	3 082
2 Total des APR au titre du REC à la fin de la période de déclaration	3 166	3 882	3 588	3 381

- (1) La baisse des fonds propres pour les REC au T3/25 comparativement à ceux du T2/25 s'explique essentiellement par les facteurs du marché et la plus grande efficacité des couvertures.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT (ECD ⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	T3/25			T2/25			T1/25			T4/24			T3/24		
	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	Approche standard	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	Approche standard	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	Approche standard	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	Approche standard	Approche NI avancée ⁽²⁾	Approche NI fondation	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements															
Prêts aux entreprises															
Montants utilisés	143 821	58 510	6 922	140 494	54 774	6 971	139 781	55 057	7 248	136 149	50 846	6 717	131 021	52 377	6 519
Engagements non utilisés	30 351	25 783	971	29 896	24 355	832	29 777	23 787	947	29 655	24 467	1 005	33 392	29 457	958
Transactions assimilées à des mises en pension	1 978	364 969	1	2 179	363 626	-	1 680	358 191	1	1 434	306 613	1	1 802	318 687	1
Divers – hors bilan	7 859	6 144	360	7 394	6 263	410	7 555	6 578	409	6 901	6 406	331	6 516	7 102	297
Dérivés de gré à gré	2 866	9 656	125	3 337	8 952	125	2 447	9 392	137	2 239	8 731	126	2 230	7 280	118
	186 875	465 062	8 379	183 300	457 970	8 338	181 240	453 005	8 742	176 378	397 063	8 180	174 961	414 903	7 893
Prêts aux entités souveraines															
Montants utilisés	197 421	-	8 305	192 523	44	8 424	192 363	43	8 310	187 714	51	7 802	197 098	48	8 072
Engagements non utilisés	8 487	-	243	8 484	1	227	8 281	3	181	8 100	1	178	8 742	3	128
Transactions assimilées à des mises en pension	57 956	113	-	52 850	66	-	68 379	174	-	54 419	242	-	48 977	575	-
Divers – hors bilan	1 779	-	130	1 816	3	126	1 598	1	144	1 594	1	156	1 617	1	152
Dérivés de gré à gré	2 324	13	-	2 410	4	-	3 025	16	-	2 519	26	-	2 770	11	-
	267 967	126	8 678	258 083	118	8 777	273 646	237	8 635	254 346	321	8 136	259 204	638	8 352
Prêts aux banques															
Montants utilisés	3 817	8 371	1 169	5 625	8 356	1 390	4 902	8 537	1 250	4 284	7 792	1 298	5 220	6 110	970
Engagements non utilisés	-	908	-	-	653	-	-	529	-	-	555	-	-	437	-
Transactions assimilées à des mises en pension	-	81 642	-	-	57 091	-	-	53 038	-	-	45 493	-	-	53 449	-
Divers – hors bilan	18	3 190	-	21	2 545	-	19	2 314	-	25	2 151	-	29	2 158	-
Dérivés de gré à gré	142	6 099	-	230	5 758	-	83	5 764	-	55	5 236	-	29	4 762	-
	3 977	100 210	1 169	5 876	74 403	1 390	5 004	70 182	1 250	4 364	61 227	1 298	5 278	66 916	970
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	458 819	565 398	18 226	447 259	532 491	18 505	459 890	523 424	18 627	435 088	458 611	17 614	439 443	482 457	17 215
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	55 340	425 765	-	51 462	402 489	-	64 010	391 191	-	51 605	337 162	-	46 928	357 446	-
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	403 479	139 633	18 226	395 797	130 002	18 505	395 880	132 233	18 627	383 483	121 449	17 614	392 515	125 011	17 215
Portefeuilles de détail															
Prêts personnels garantis par un bien immobilier															
Montants utilisés	293 177	1 398	3 007	290 746	1 355	2 973	289 875	1 343	3 166	289 218	1 327	3 028	286 827	1 352	2 933
Engagements non utilisés	38 218	-	-	37 930	-	-	36 407	-	-	36 393	-	2	40 697	-	2
	331 395	1 398	3 007	328 676	1 355	2 973	326 282	1 343	3 166	325 611	1 327	3 030	327 524	1 352	2 935
Prêts de détail renouvelables admissibles															
Montants utilisés	23 163	-	2 701	24 263	-	3 175	23 608	-	3 030	22 894	-	3 119	21 573	-	2 822
Engagements non utilisés	68 505	-	4 184	67 615	-	4 128	66 972	-	4 137	63 866	-	3 979	62 670	-	3 915
Divers – hors bilan	441	-	123	448	-	124	417	-	117	411	-	114	408	-	118
	92 109	-	7 008	92 326	-	7 427	90 997	-	7 284	87 171	-	7 212	84 651	-	6 855
Autres prêts de détail															
Montants utilisés	15 472	-	849	15 308	-	831	15 167	-	893	15 199	-	829	15 050	-	788
Engagements non utilisés	3 533	-	-	3 519	-	-	3 564	-	1	3 430	-	1	3 356	-	-
Divers – hors bilan	4	-	-	6	-	-	4	-	-	6	-	-	6	-	-
	19 009	-	849	18 833	-	831	18 735	-	894	18 635	-	830	18 412	-	788
Prêts de détail aux PME															
Montants utilisés	2 967	-	-	3 052	-	-	3 104	-	-	3 183	-	-	3 278	-	-
Engagements non utilisés	1 190	-	-	1 191	-	-	1 218	-	-	1 217	-	-	1 208	-	-
Divers – hors bilan	26	-	-	27	-	-	26	-	-	27	-	-	26	-	-
	4 183	-	-	4 270	-	-	4 348	-	-	4 427	-	-	4 512	-	-
Total des portefeuilles de détail	446 696	1 398	10 864	444 105	1 355	11 231	440 362	1 343	11 344	435 844	1 327	11 072	435 099	1 352	10 578
Expositions de titrisation ⁽³⁾	38 654	-	28 785	35 564	-	24 013	35 927	-	21 475	30 901	-	21 251	23 622	-	19 591
Expositions brutes au risque de crédit ⁽⁴⁾	944 169	566 796	57 875	926 928	533 846	53 749	936 179	524 767	51 446	901 833	459 938	49 937	898 164	483 809	47 384
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	55 340	425 765	-	51 462	402 489	-	64 010	391 191	-	51 605	337 162	-	46 928	357 446	-
Expositions nettes au risque de crédit ⁽⁴⁾	888 829	141 031	57 875	875 466	131 357	53 749	872 169	133 576	51 446	850 228	122 776	49 937	851 236	126 363	47 384

(1) Expositions brutes au risque de crédit nettes des accords généraux de compensation des dérivés et des REC, mais avant la provision pour pertes sur créances et l'ARC selon les approches NI.

(2) Comprend les expositions assujetties à l'approche de classement prudentiel.

(3) Les lignes directrices du BSIF définissent une hiérarchie des approches du traitement des expositions de titrisation dans notre portefeuille bancaire. Selon leurs caractéristiques sous-jacentes, les expositions sont admissibles à l'AS ou à l'approche NI. L'approche NE, qui comprend l'approche EI, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'AS.

(4) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CC admissibles, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
Entreprises et gouvernements					
Canada					
Montants utilisés	193 217	189 065	184 924	176 142	182 181
Engagements non utilisés	35 329	35 540	35 273	36 250	42 026
Transactions assimilées à des mises en pension	6 348	5 395	7 052	4 933	5 322
Divers – hors bilan	9 472	9 347	9 078	8 676	8 506
Dérivés de gré à gré	12 524	12 099	13 334	11 345	10 169
	256 890	251 446	249 661	237 346	248 204
États-Unis					
Montants utilisés	184 067	180 224	183 071	180 010	176 862
Engagements non utilisés	22 543	20 998	20 805	20 678	24 255
Transactions assimilées à des mises en pension	9 160	7 993	9 140	6 670	6 189
Divers – hors bilan	7 022	6 446	6 710	6 033	6 307
Dérivés de gré à gré	4 303	4 290	3 498	3 017	3 014
	227 095	219 951	223 224	216 408	216 627
Europe					
Montants utilisés	21 576	19 795	18 370	17 166	16 579
Engagements non utilisés	5 135	4 531	4 143	3 860	3 740
Transactions assimilées à des mises en pension	4 973	4 552	4 287	2 695	3 507
Divers – hors bilan	1 503	1 438	1 430	1 470	1 722
Dérivés de gré à gré	2 596	2 316	2 330	2 348	2 037
	35 783	32 632	30 560	27 539	27 585
Autres pays					
Montants utilisés	13 080	12 732	14 318	13 518	16 252
Engagements non utilisés	2 522	2 320	2 156	1 990	2 010
Transactions assimilées à des mises en pension	5 072	3 921	5 782	5 136	4 098
Divers – hors bilan	993	811	847	899	888
Dérivés de gré à gré	1 677	1 986	1 565	2 096	1 862
	23 344	21 770	24 668	23 639	25 110
Total entreprises et gouvernements	543 112	525 799	528 113	504 932	517 526

(1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard. La quasi-totalité de nos expositions de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada.

(2) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	T3/25	T2/25	T1/25	T4/24	T3/24
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					
Prêts aux entreprises					
Moins de 1 an ⁽²⁾	120 772	118 969	121 733	111 133	109 906
1 an à 3 ans	110 380	109 686	110 587	109 133	110 102
3 ans à 5 ans	64 992	58 978	56 091	55 249	59 451
Plus de 5 ans	1 288	1 550	1 284	1 275	1 179
	297 432	289 183	289 695	276 790	280 638
Prêts aux entités souveraines					
Moins de 1 an ⁽²⁾	100 220	99 093	101 354	91 252	90 956
1 an à 3 ans	42 066	36 890	37 709	45 292	47 920
3 ans à 5 ans	71 705	72 098	71 466	66 989	74 553
Plus de 5 ans	559	706	792	684	694
	214 550	208 787	211 321	204 217	214 123
Prêts aux banques					
Moins de 1 an ⁽²⁾	21 960	16 717	16 734	13 872	12 587
1 an à 3 ans	5 770	7 528	6 940	7 007	6 655
3 ans à 5 ans	3 127	3 301	3 154	2 815	3 312
Plus de 5 ans	273	283	269	231	211
	31 130	27 829	27 097	23 925	22 765
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	543 112	525 799	528 113	504 932	517 526
Portefeuilles de détail					
Prêts personnels garantis par un bien immobilier					
Moins de 1 an ⁽²⁾	132 775	124 895	120 843	117 996	114 719
1 an à 3 ans	172 642	182 164	188 697	192 026	193 819
3 ans à 5 ans	26 511	22 019	17 066	15 926	19 250
Plus de 5 ans	865	953	1 019	990	1 088
	332 793	330 031	327 625	326 938	328 876
Prêts de détail renouvelables admissibles					
Moins de 1 an ⁽²⁾	92 109	92 326	90 997	87 171	84 651
	92 109	92 326	90 997	87 171	84 651
Autres prêts de détail					
Moins de 1 an ⁽²⁾	9 986	9 974	9 946	9 865	9 777
1 an à 3 ans	1 102	1 077	1 048	1 022	979
3 ans à 5 ans	3 113	3 022	2 977	2 956	2 881
Plus de 5 ans	4 808	4 760	4 764	4 792	4 775
	19 009	18 833	18 735	18 635	18 412
Prêts de détail aux PME					
Moins de 1 an ⁽²⁾	342	338	337	328	303
1 an à 3 ans	2 298	2 321	2 348	2 375	2 428
3 ans à 5 ans	1 543	1 611	1 663	1 724	1 781
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-
	4 183	4 270	4 348	4 427	4 512
Total des portefeuilles de détail	448 094	445 460	441 705	437 171	436 451
Total des expositions au risque de crédit	991 206	971 259	969 818	942 103	953 977

(1) Exclut les expositions de titrisation et les expositions assujetties à l'approche standard.

(2) Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T3/25			T3/25 T2/25 T1/25 T4/24 T3/24						
	Coût de remplacement actuel ⁽¹⁾			Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction du risque					
	Négociation	Gestion de l'actif et du passif	Total							
Dérivés de taux d'intérêt										
Dérivés de gré à gré										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1	2	3	11	4	4	9	15	3	
Swaps	1 094	155	1 249	3 520	878	1 019	772	710	655	
Options achetées	24	4	28	65	34	60	32	24	20	
Options vendues	3	3	6	26	10	7	10	6	4	
	1 122	164	1 286	3 622	926	1 090	823	755	682	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	64	2	4	2	1	2	
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 122	164	1 286	3 686	928	1 094	825	756	684	
Dérivés de change										
Dérivés de gré à gré										
Contrats à terme de gré à gré	1 544	112	1 656	5 464	1 759	1 617	1 833	2 010	1 487	
Swaps	296	504	800	3 012	543	557	444	482	450	
Options achetées	218	1	219	480	130	146	281	171	157	
Options vendues	43	-	43	225	76	95	86	52	56	
	2 101	617	2 718	9 181	2 508	2 415	2 644	2 715	2 150	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	688	28	23	22	20	26	
Total des dérivés de change	2 101	617	2 718	9 869	2 536	2 438	2 666	2 735	2 176	
Dérivés de crédit										
Dérivés de gré à gré										
Swaps sur défaillance – protection souscrite	2	-	2	132	15	15	13	14	11	
Swaps sur défaillance – protection vendue	1	-	1	16	4	4	4	4	4	
	3	-	3	148	19	19	17	18	15	
Dérivés sur actions										
Dérivés de gré à gré	285	106	391	5 501	1 329	1 150	1 223	1 048	905	
Dérivés négociés en Bourse	789	-	789	5 160	161	119	167	161	162	
	1 074	106	1 180	10 661	1 490	1 269	1 390	1 209	1 067	
Dérivés sur métaux précieux et sur autres marchandises										
Dérivés de gré à gré	1 566	26	1 592	3 138	1 435	1 588	1 200	956	1 027	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	2 729	110	106	85	77	65	
	1 566	26	1 592	5 867	1 545	1 694	1 285	1 033	1 092	
APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					429	401	426	414	361	
APR lié à l'exigence de fonds propres en regard des REC					3 166	3 882	3 588	3 381	3 082	
Total des dérivés	5 866	913	6 779	30 231	10 113	10 797	10 197	9 546	8 477	

(1) Le coût de remplacement actuel reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.

(2) Selon l'AMI, l'exposition positive attendue effective est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'exposition positive attendue effective par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC est calculée comme la somme du coût de remplacement et de l'exposition future éventuelle, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES ⁽¹⁾⁽²⁾

	T3/25		T2/25		T1/25		T4/24		T3/24	
	Niveaux de pertes attendues	Niveaux de pertes réelles	Niveaux de pertes attendues	Niveaux de pertes réelles	Niveaux de pertes attendues	Niveaux de pertes réelles	Niveaux de pertes attendues	Niveaux de pertes réelles	Niveaux de pertes attendues	Niveaux de pertes réelles
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements										
Prêts aux entreprises	0,67	0,25	0,70	0,24	0,68	0,28	0,48	0,31	0,51	0,40
Prêts aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Prêts aux banques	0,16	-	0,11	-	0,08	-	0,07	-	0,05	-
Portefeuilles de détail										
Prêts personnels garantis par un bien immobilier	0,15	-	0,14	-	0,14	0,01	0,12	0,01	0,12	0,01
Prêts de détail renouvelables admissibles	3,74	3,35	3,86	3,54	3,85	3,66	3,83	3,65	3,52	3,61
Autres prêts de détail	1,81	0,95	1,88	0,94	1,81	0,91	1,75	0,89	1,66	0,82
Prêts de détail aux PME	3,88	0,47	3,91	0,41	4,95	0,39	3,39	0,40	3,52	0,34

(1) Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les provisions pour pertes sur prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors d'un ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

(2) Depuis le T1/25, comprend les montants des pertes de CIBC Bank USA sur 12 mois. Auparavant, comme nous ne recueillions pas ces données, les pertes de CIBC Bank USA n'étaient pas prises en compte.

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective sous réserve du respect des exigences minimales. Il n'est plus permis d'appliquer l'approche NI avancée à certaines catégories d'exposition.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre les dates de révision des taux des actifs et des passifs, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises le 23 septembre 2018 ou à une date ultérieure qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Les dépôts des clients, les passifs garantis (y compris les obligations sécurisées), certains contrats financiers (y compris les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Expositions aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements pour lesquels l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Approche complète visant les opérations de financement par titres (OFT)

Cadre d'évaluation du risque de crédit de contrepartie visant les OFT qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'actif pondéré en fonction des risques (APR), conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Expositions aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et d'autres produits à recevoir déjà consentis à des clients.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Approche fondée sur les notations internes fondation (NI fondation) visant le risque de crédit

Version de l'approche fondée sur les NI visant le risque de crédit selon laquelle les institutions fournissent leurs propres estimations de la PD, ainsi que leur propre calcul de l'échéance effective, et s'appuient sur les estimations prudentielles prescrites pour les autres composantes des risques, telles que la PCD et l'ECD. L'approche NI fondation doit être appliquée à certaines catégories d'exposition.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique aux actions.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant le risque de crédit

Approche visant à déterminer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit en fonction des composantes du risque, soit la PD, la PCD, l'ECD et l'échéance effective.

Approche fondée sur les notations internes visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant d'un programme de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Expositions aux fins du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie dans les règlements du BSIF comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, expositions aux prêts sur cartes de crédit inutilisés, expositions de titrisation et opérations non réglées).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses prévues pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires admissibles de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Risque opérationnel

Risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore d'événements externes.

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'AS, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires pour tenir compte d'éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les billets avec remboursement de capital à recours limité et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les provisions générales admissibles, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME pour lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit, qui est calculé au moyen de l'approche NI et de l'AS ii) l'APR reflétant le risque de marché et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel. Selon l'approche NI, l'APR est calculé au moyen de la PD, de la PCD ou de l'ECD et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'AS, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est fondé sur les exigences de fonds propres selon l'approche standard définies par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'AS.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds en appliquant un facteur d'ajustement indiqué par le BSIF aux exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon l'approche NI est ajoutée aux APR.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Financement spécialisé

Sous-ensemble des expositions aux entreprises faisant partie de l'une des sous-catégories suivantes : financement de projets (FP), financement d'objet (FO), financement de produits de base (FPB), immobilier de rapport (IDR) et immobilier commercial à forte volatilité (ICFV). La principale source de remboursement de ces créances est le revenu généré par l'actif ou les actifs et non la capacité propre que pourrait avoir une entreprise commerciale dans un sens plus large.

Expositions aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Titrisations simples, transparentes et comparables (STC)

Expositions de titrisation qui répondent aux critères STC aux fins des fonds propres réglementaires. Ces expositions sont admissibles à un traitement de fonds propres différent en vertu du cadre de titrisation.

Prêts de détail aux petites et moyennes entreprises (PME)

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts octroyés aux petites entreprises notés en vertu de cadre conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice sur les fonds propres. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les organismes de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Cette approche se fonde sur une formule visée par le règlement et composée de trois éléments : i) l'indicateur économique, qui est une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers; ii) la composante indicateur d'activité (CIA), qui est calculée en multipliant l'indicateur d'activité par un ensemble de coefficients marginaux réglementaires; iii) le multiplicateur des pertes internes (MPI), qui est un facteur scalaire fondé sur les pertes moyennes historiques et la CIA.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'AS (SEC-SA).

Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Mesure de la CTAP divisée par les actifs pondérés en fonction du risque déterminée.

Capacité totale d'absorption des pertes

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne (comme ils sont définis ci-dessus) qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an.

Ratio de capacité totale d'absorption des pertes

Mesure de la CTAP divisée par l'APR déterminée par les lignes directrices du BSIF.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.